

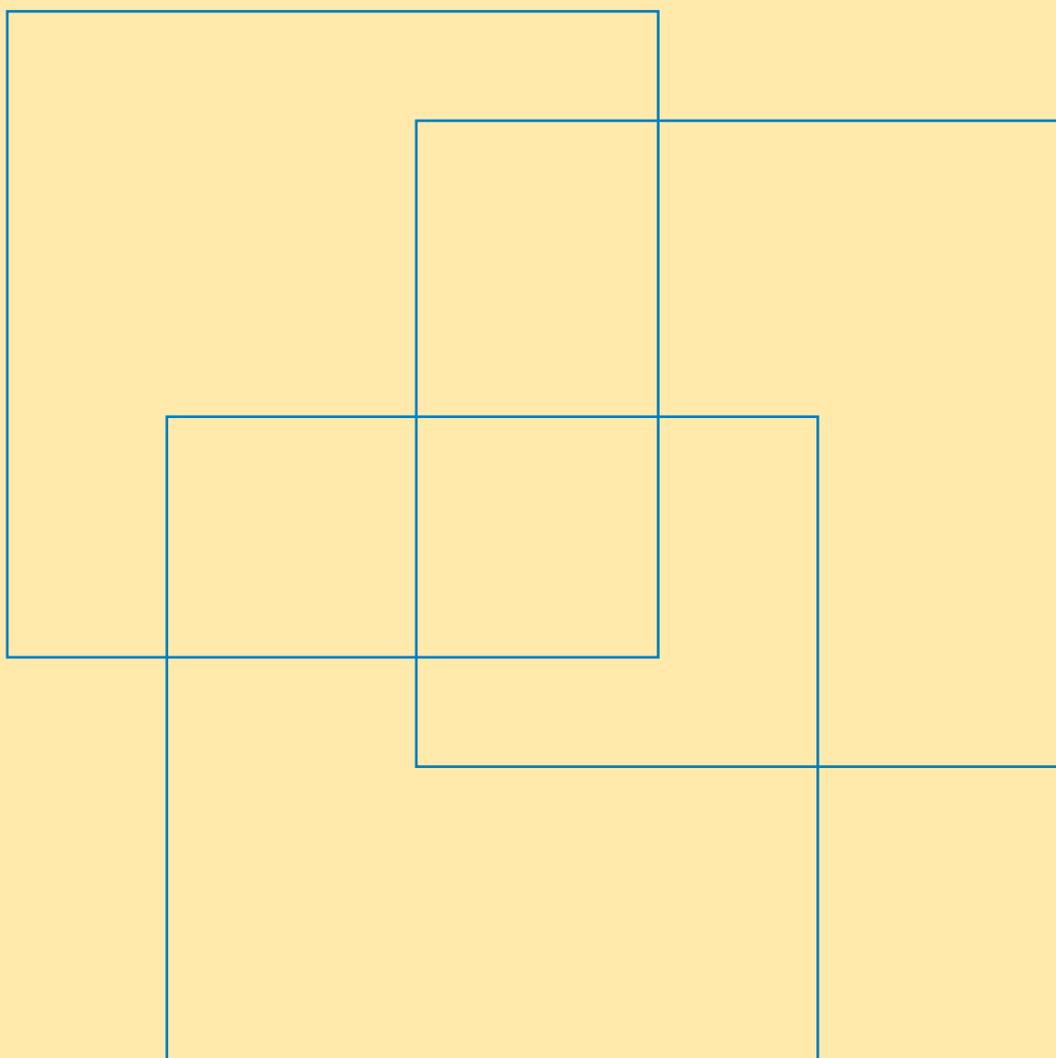


Bureau  
international  
du Travail

Genève

# Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

et rapport du Commissaire aux comptes



Organisation internationale du Travail

---

Rapport financier  
et états financiers consolidés  
vérifiés pour l'année  
qui s'est achevée  
le 31 décembre 2013

et rapport du Commissaire aux comptes

---

ISBN 978-92-2-227766-7 (imprimé)  
ISBN 978-92-2-227767-4 (pdf Web)  
ISSN 0251-3218

---

*Première édition 2014*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou par notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

# Table des matières

---

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2013 .....	1
2. Approbations des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	9
3. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail .....	11
4. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 ...	15
Etat I. Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013.....	16
Etat II. Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	17
Etat III. Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	18
Etat IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	20
Etat V-A. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	21
Etat V-B. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Institut international d'études sociales (IIES) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	22
Etat V-C. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	23
Etat V-D. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	24
Etat V-E. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 .....	25
5. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.....	81
6. Annexe.....	113



# 1. Rapport financier sur les comptes de 2013

---

## Introduction

1. Les états financiers consolidés sont établis et soumis au Conseil d'administration en vertu des articles 23 et 28 respectivement du Règlement financier de l'OIT. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers et l'opinion du commissaire sur le sujet sont eux-mêmes soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 du Règlement financier. Les états financiers consolidés de 2013 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont pleinement conformes à toutes les normes applicables qui étaient en vigueur au 31 décembre 2013.
2. Les états financiers regroupent toutes les opérations qui relèvent directement de l'autorité du Directeur général, y compris le budget ordinaire, les réserves, les activités financées par des ressources extrabudgétaires, le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), l'Institut international d'études sociales (IIES) et le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), ainsi que le Tribunal administratif de l'OIT et le volet des activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) se rapportant aux fonctionnaires et aux retraités du BIT.
3. En application des IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, qui consiste à passer en compte les transactions et les événements à mesure qu'ils se produisent. En vertu des IPSAS, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération technique sont prises en compte au moment où l'OIT fournit les services visés dans l'accord passé avec le donateur, et non à la date d'encaissement ou d'affectation des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non à la date de paiement. La valeur des avantages futurs du personnel – comme les jours de congés accumulés, les indemnités et frais de voyage de rapatriement, et les prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont obtenus par le personnel du BIT, et non lors du versement des montants correspondants.
4. Le Règlement financier dispose que l'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal. Toutefois, afin de publier l'information financière à usage général conformément aux IPSAS, les états financiers sont établis annuellement. Les états financiers consolidés de 2013 sont donc présentés sur une base annuelle, bien que les résultats budgétaires figurant dans les états V-A à V-D comprennent aussi des résultats calculés sur une base biennale. Le fait de publier les états financiers à usage général conformément aux IPSAS n'a pas d'incidence sur l'établissement ni sur la présentation du budget de l'OIT, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de

trésorerie modifiée. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la note 22 des états financiers.

## Résultats financiers pour 2013

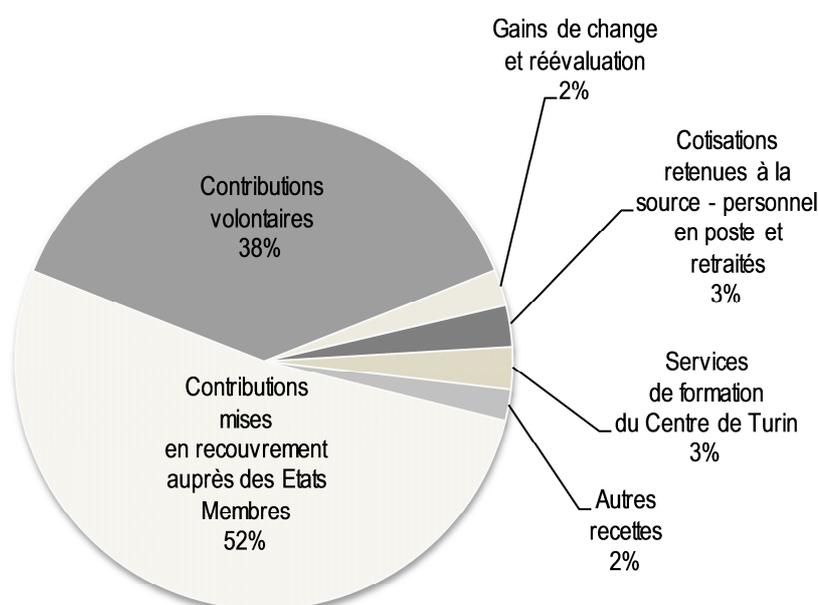
5. La situation financière consolidée de l'OIT est restée positive en 2013, comme indiqué dans le tableau suivant:

### Chiffres clés pour 2013 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2013	2012 (retraités)
Recettes totales	762,1	740,3
Dépenses totales	797,7	689,0
Excédent/(déficit)	(35,6)	51,3
Actif net	105,8	17,8

6. **Résultats d'exploitation:** Le déficit consolidé, calculé conformément aux IPSAS, était de 35,6 millions de dollars E.-U. en 2013, contre un excédent global de 51,3 millions de dollars E.-U. en 2012. En règle générale, les dépenses du budget ordinaire sont sensiblement plus élevées la seconde année d'une période biennale, ce qui explique dans une large mesure l'évolution des résultats financiers globaux entre 2012 et 2013.

7. **Recettes totales:** En 2013, les recettes se sont élevées à 762,1 millions de dollars E.-U. au total (contre 740,3 millions de dollars E.-U. en 2012). Elles se répartissent comme suit:

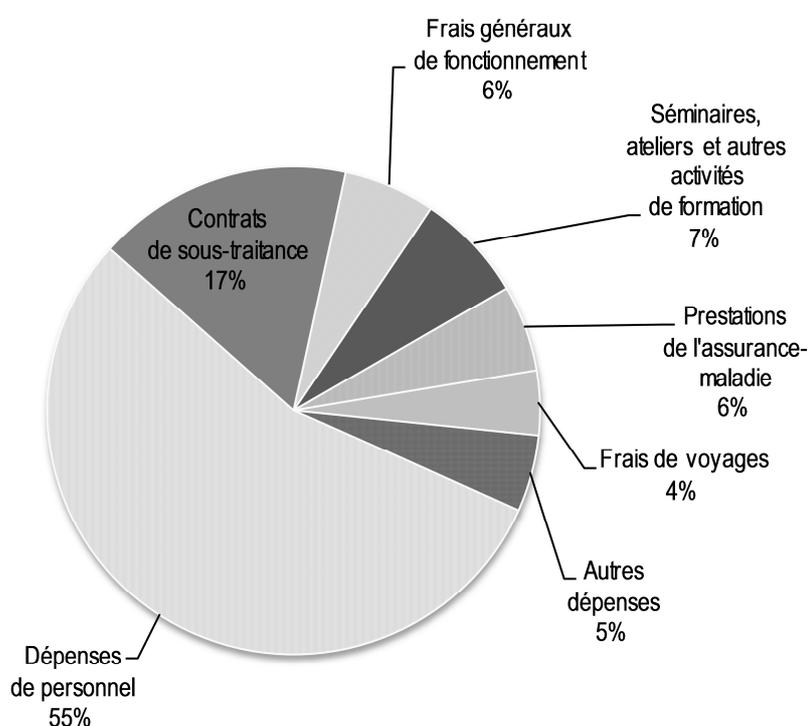


8. Les deux principales sources de recettes en 2013 sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres (397,3 millions de dollars E.-U.) et les contributions volontaires (288,9 millions de dollars E.-U.). Elles représentent 90 pour

cent des recettes de l'Organisation. L'augmentation de 21,8 millions de dollars E.-U. du montant total des recettes, soit une hausse de 2,9 pour cent par rapport à 2012, est principalement due aux facteurs suivants:

- ❑ une augmentation de 14,4 millions de dollars E.-U. des contributions fixées, en raison de l'appréciation de la valeur en dollar de ces contributions;
- ❑ une augmentation de 27,4 millions de dollars E.-U. des recettes provenant des contributions volontaires et des services de formation du Centre de Turin;
- ❑ une baisse de 16,3 millions de dollars E.-U. des gains de change enregistrés pendant l'année;
- ❑ une baisse de 4,2 millions de dollars E.-U. du produit des placements, essentiellement en raison de la persistance de taux d'intérêt faibles.

9. **Dépenses totales:** En 2013, les dépenses se sont élevées à 797,7 millions de dollars E.-U. au total (689,0 millions de dollars E.-U. en 2012). Elles se répartissent comme suit:



10. Les grandes catégories de dépenses sont les suivantes: les dépenses de personnel (437,9 millions de dollars E.-U.), les contrats de sous-traitance (134,4 millions de dollars E.-U.), les séminaires, ateliers et autres activités de formation (57,5 millions de dollars E.-U.) et les dépenses générales de fonctionnement (48,1 millions de dollars E.-U.). Le montant total des dépenses fait apparaître une augmentation de 108,7 millions de dollars E.-U., soit une hausse de 16 pour cent par rapport à 2012. Comme indiqué précédemment, cette évolution tient principalement au fait que le niveau des dépenses de l'Organisation est habituellement plus élevé la seconde année de la période biennale.

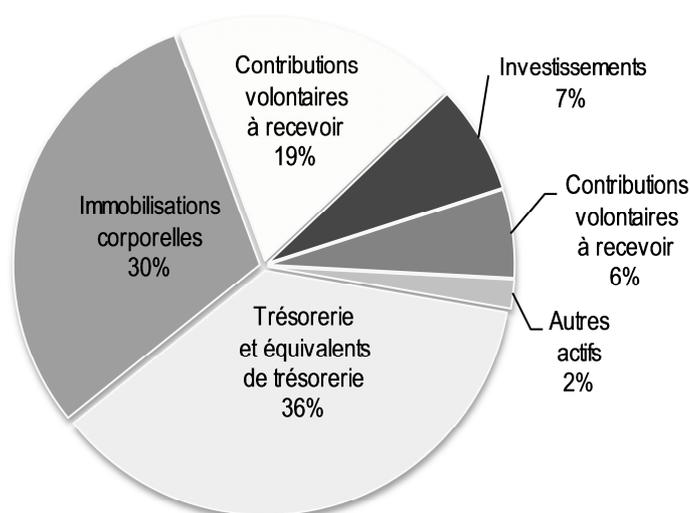
11. **Actif net:** Au cours de l'année, le montant de l'actif net est passé de 17,8 millions de dollars E.-U. à 105,8 millions de dollars E.-U. comme indiqué ci-dessous:

**Variation de l'actif net** (en millions de dollars E.-U.)

<b>Actif net au 31 décembre 2012</b>	<b>17,8</b>
Gains actuariels résultant du passif lié à l'assurance-maladie après cessation de service	89,9
Réévaluation des terrains et bâtiments (net)	62,8
Déficit d'exploitation pour 2013	-35,6
Valeur des contrats d'achat à terme	-30,4
Autres variations	1,3
<b>Actif net au 31 décembre 2013</b>	<b>105,8</b>

12. La ventilation de l'actif net par fonds est présentée dans l'annexe des états financiers.

13. **Actif:** Au 31 décembre 2013, le montant total de l'actif s'élevait à 1 693,9 millions de dollars E.-U. (contre 1 646,8 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012). L'actif se répartit comme suit:



14. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2013 sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements qui représentent au total 737,2 millions de dollars E.-U., soit 43,5 pour cent de l'ensemble des actifs. Sur ce montant, 211,1 millions de dollars E.-U., soit 28,6 pour cent, correspondent aux fonds détenus pour le compte des donateurs contribuant à des projets de coopération technique. Les actifs restants se composent principalement des éléments suivants: les immobilisations corporelles (511,3 millions de dollars E.-U.), les contributions volontaires à recevoir (314,4 millions de dollars E.-U.) et le montant net des contributions à recevoir (98,3 millions de dollars E.-U.).

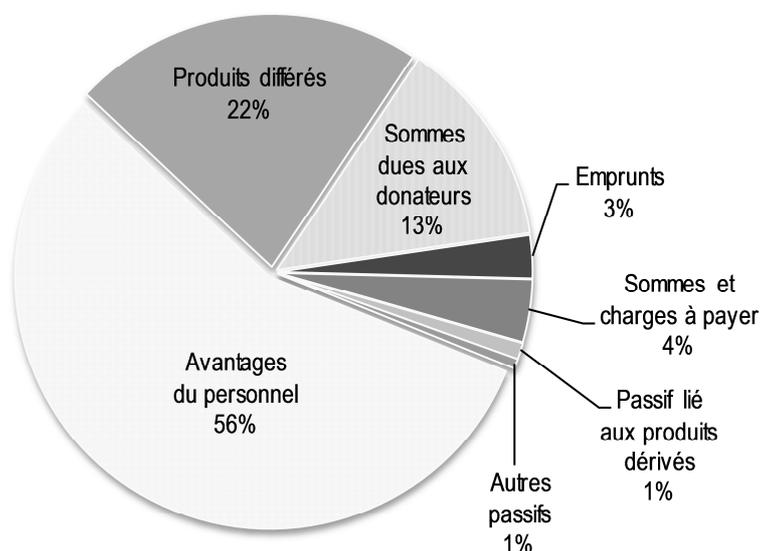
15. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont établis à 616,7 millions de dollars E.-U. en 2013, soit une baisse de 54,9 millions de dollars E.-U. due à:

- une diminution du taux de recouvrement des contributions des Etats Membres, ce qui a eu pour effet d'augmenter de 29,2 millions de dollars E.-U. le montant net non acquitté;

- une augmentation des dépenses du budget ordinaire, tendance habituelle la seconde année d'un exercice biennal.

16. **Immobilisations corporelles:** Les immobilisations corporelles comprennent les terrains et bâtiments, évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe. En 2013, la juste valeur des terrains et bâtiments s'est appréciée de 72,2 millions de dollars E.-U. pour atteindre 498,6 millions de dollars E.-U., principalement en raison du rezonage des terrains que l'OIT détient à Genève (Suisse). Une fois comptabilisés les dépenses en immobilisations (10,8 millions de dollars E.-U.) et l'amortissement pour l'année considérée (1,4 million de dollars E.-U.), il en résulte une augmentation nette de 62,8 millions de dollars E.-U. de l'actif net.

17. **Passif:** Au 31 décembre 2013, le montant total du passif s'élevait à 1 588 millions de dollars E.-U. (contre 1 629 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012). Le passif se répartit comme suit:



18. **Avantages du personnel et passif lié aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service:** Les éléments les plus importants du passif sont les avantages du personnel acquis par les fonctionnaires et les retraités du BIT mais non encore acquittés à la date de clôture; il s'agit essentiellement du passif correspondant aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service. Ces éléments du passif s'élèvent à 887,6 millions de dollars E.-U. au total, soit 55,9 pour cent du passif global de l'Organisation, et ils sont expliqués à la note 15 des états financiers. Le passif lié aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service représente 90 pour cent des avantages du personnel. Au 31 décembre 2013, ce passif était de 799,1 millions de dollars E.-U., soit 58,4 millions de dollars E.-U. de moins qu'en décembre 2012. Cette baisse tient essentiellement aux gains actuariels de 89,9 millions de dollars E.-U. dus en grande partie à l'amélioration des taux d'actualisation, contrebalancée par un montant net de 31,5 millions de dollars E.-U. inscrit au débit dans l'état de la performance financière pour l'année considérée.

19. **Produits différés:** Les produits différés représentent 22,4 pour cent du passif et ont deux composantes essentielles: d'une part, les recettes découlant des contributions volontaires, soit un montant de 309,0 millions de dollars E.-U. qui correspond à la

somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et les donateurs, et, d'autre part, les contributions mises en recouvrement reçues en avance (38,8 millions de dollars E.-U.).

20. **Autres éléments du passif:** Les éléments restants du passif sont les suivants: un montant de 211,1 millions de dollars E.-U. au titre des fonds versés en avance par des donateurs contribuant à des projets de coopération technique, un montant de 63,9 millions de dollars E.-U. au titre des sommes et charges à payer, et un montant de 43,8 millions de dollars E.-U. qui représente le solde du prêt en francs suisses dû à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

21. **Contrats d'achat à terme:** Dans le cadre de la gestion des changes, les sommes à verser en francs suisses par les Etats Membres au titre du budget ordinaire sont partiellement couvertes en dollars E.-U. Les pertes ou gains de change non réalisés à la suite de la variation de la valeur des instruments de couverture sont comptabilisés comme éléments de l'actif net. Au 31 décembre 2013, une perte non réalisée de 16,4 millions de dollars E.-U. est constatée, contre un gain non réalisé de 14 millions de dollars E.-U. en 2012.

## Budget ordinaire

22. A sa 100<sup>e</sup> session (juin 2011), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2012-13 un budget de dépenses de 861 620 000 dollars E.-U. ainsi qu'un budget de recettes d'un même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour cet exercice, a donné un montant total de 723 760 800 francs suisses au titre des contributions fixées. Les contributions fixées réelles pour la période biennale tiennent compte de l'adhésion du Soudan du Sud et des Palaos, en conséquence de quoi un montant de 723 781 154 francs suisses a été comptabilisé au titre des recettes biennales. Aucun changement n'a été apporté au budget approuvé des dépenses.

23. Le budget ordinaire continue d'être établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément aux dispositions du Règlement financier. Les résultats budgétaires globaux pour l'année 2013 et la période biennale 2012-13 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 29 des états financiers. Les écarts entre les résultats nets calculés conformément aux IPSAS (comptabilité d'exercice intégrale) et ceux obtenus suivant la méthode comptable conforme au Règlement financier sont expliqués à la note 22.

24. Valorisées en dollars des Etats-Unis au taux de change budgétaire applicable, les recettes totales inscrites au budget pour la période 2012-13 se sont établies à 861 644 231 dollars E.-U. Les dépenses engagées au cours de la période 2012-13 au titre du budget ordinaire se sont élevées à 859 598 381 dollars E.-U., soit un excédent net de 2 045 850 dollars E.-U. Après avoir été recalculé au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (0,887 franc suisse pour 1 dollar E.-U.), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses est de 1 937 445 dollars E.-U.

25. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, une provision égale à 100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2013 a été constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Le montant total des contributions non acquittées s'élevant à 101 044 569 francs suisses, contre 132 434 904 francs suisses au 31 décembre 2011, la provision nécessaire au 31 décembre 2013 était inférieure de 31 390 335 francs suisses (35 389 329 dollars E.-U. au taux de change du 31 décembre 2013) à celle qu'il avait fallu constituer au

31 décembre 2011. Les arriérés de contributions reçus en 2012 ont servi en premier lieu à rembourser les emprunts requis pour couvrir le déficit des recettes de l'exercice 2010-11. Ces remboursements ont atteint 49 763 441 francs suisses (56 103 090 dollars E.-U.). Le déficit net pour la période biennale 2012-13, après les ajustements opérés pour tenir compte de ces remboursements et de la provision constituée pour les retards dans le paiement des contributions, est de 18 776 316 dollars E.-U. (16 654 592 francs suisses).

26. Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit a été financé par des sommes prélevées sur le Fonds de roulement. Au 31 décembre 2013, le solde du Fonds de roulement était de 18 345 408 francs suisses. Les arriérés des contributions reçus en 2014 ont été utilisés pour rembourser l'intégralité des sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

## Fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement

27. Les actifs nets des fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement s'élevaient à 40,8 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2013. Il s'agit des fonds détenus par des unités faisant partie intégrante de l'OIT, à savoir l'Institut international d'études sociales (IIES), le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le Centre de Turin et le Tribunal administratif de l'OIT. Les résultats budgétaires globaux de ces fonds, dont les budgets ont été approuvés par le Conseil administration pour 2012-13, sont résumés dans les états V-B à V-D sur une base annuelle et sur une base biennale. Les informations concernant les résultats budgétaires globaux du Centre de Turin, dont le budget annuel est approuvé par le Conseil du Centre, sont résumées dans l'état V-E en euros (monnaie de fonctionnement du Centre) et en dollars des Etats-Unis. Les informations sur l'actif net de chaque fonds figurent dans l'annexe des états financiers. Les écarts sensibles entre les budgets adoptés et les dépenses réelles de chacune de ces entités, pour lesquelles un budget distinct a été adopté par le Conseil d'administration ou par le Conseil du Centre de Turin, sont indiqués ci-après:

- IIES – Les montants des recettes et des dépenses pour 2012-13 se sont élevés respectivement à 7 087 000 dollars E.-U. et à 6 561 000 dollars E.-U. au total. L'excédent net était de 526 000 dollars E.-U. pour 2012-13, soit une amélioration notable par rapport au déficit de 1 250 000 dollars E.-U. inscrit au budget adopté, qui s'explique principalement par des dépenses de personnel moins élevées que prévu. A sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013), le Conseil d'administration a décidé que l'Institut sera dissous et que, à compter de 2014, ses activités relèveront du Département de la recherche du BIT.
- CINTERFOR – Le montant des recettes était de 3 256 000 dollars E.-U. pour la période biennale 2012-13, soit 100 000 dollars E.-U. de plus que le niveau budgétisé. En dépit du produit des ventes de publications et de services plus faible que prévu, cet excédent s'explique principalement par les contributions du pays hôte et d'autres pays de la région qui ont été supérieures aux prévisions budgétaires. Le montant total des dépenses étant de 3 254 000 dollars E.-U., il en résulte un excédent net de 2 000 dollars E.-U. pour 2012-13.
- CIS – Les montants des recettes et des dépenses pour 2012-13 étaient respectivement de 3 534 000 dollars E.-U. et de 3 772 000 dollars E.-U., soit un déficit net de 238 000 dollars E.-U., dû pour l'essentiel au produit des ventes des services d'information qui a été plus faible que prévu. Les contributions en nature

au titre du budget ordinaire équivalaient à 3 478 000 dollars E.-U., soit 380 000 dollars E.-U. de moins que le montant budgétisé, en raison d'économies de dépenses de personnel concernant le personnel d'appui émergeant au budget ordinaire et affecté au Centre. A sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013), le Conseil d'administration a décidé de ne plus exiger que les budgets biennaux du Centre lui soient présentés séparément, étant donné que les activités du CIS ont été intégrées dans la structure réformée du Bureau.

- Centre de Turin – Les recettes se sont chiffrées à 40,8 millions d'euros (54,0 millions de dollars E.-U.) en 2013, niveau sensiblement supérieur aux prévisions budgétaires, du fait que les recettes dégagées par les activités de formation et la vente de publications ont été plus élevées que prévu. Les dépenses totales, qui ont atteint 37,9 millions d'euros (50,2 millions de dollars E.-U.), ont été supérieures de 1,4 million d'euros (1,8 million de dollars E.-U.) au montant inscrit au budget. Il en résulte un excédent de 2,9 millions d'euros (3,8 millions de dollars E.-U.) après déduction de 0,1 million d'euros (0,2 million de dollars E.-U.) pour tenir compte des variations de la provision pour créances douteuses et des gains et pertes de change.

## Ressources extrabudgétaires

28. En 2013, les dépenses consacrées à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont atteint au total 253,8 millions de dollars E.-U. Les recettes inscrites au CSBO ont atteint 22,9 millions de dollars E.-U. au total et les dépenses 11,8 millions de dollars E.-U. en 2013.

## Versement à titre gracieux

29. En 2013, les versements effectués à titre gracieux se sont élevés à 18 737 dollars E.-U. (contre 2 613 dollars E.-U. en 2012).

## Séparation de l'UIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel

30. En janvier 2014, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a informé l'OIT de sa décision de cesser sa participation à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Les deux organisations sont convenues que, à compter de cette date, l'UIT ne participera plus à la CAPS et que ses personnes protégées ne seront plus assurées par cette Caisse. La part de l'UIT dans la CAPS faisant l'objet d'une comptabilisation distincte, cette décision ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de l'OIT.

## 2. Approbations des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

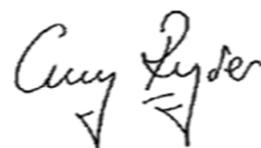
---

Les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés.



Greg Johnson  
Trésorier et contrôleur des finances

30 avril 2014



Guy Ryder  
Directeur général

30 avril 2014



### **3. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail**

---



**Auditor General of Canada**  
**Vérificateur général du Canada**

---

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

### **Rapport sur les états financiers consolidés**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

A mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation au 31 décembre 2013, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales du secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur mon audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

30 avril 2014  
Ottawa, Canada



## **4. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**

---

## Organisation internationale du Travail

### Etat I

#### Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2013	Chiffres de 2012 retraités
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4, 20	616,7	671,6
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	81,2	52,5
Contributions volontaires à recevoir	6	239,1	250,5
Produits dérivés	20	1,1	15,4
Autres sommes à recevoir	7	11,0	8,9
Stocks	8	7,8	8,1
Autres actifs à court terme	9	11,7	14,2
		<u>968,6</u>	<u>1 021,2</u>
<b>Actif à long terme</b>			
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	17,1	16,6
Contributions volontaires à recevoir	6	75,3	73,7
Placements	10, 20	120,5	99,0
Immobilisations corporelles	11	511,3	435,9
Immobilisations incorporelles	12	1,1	0,4
		<u>725,3</u>	<u>625,6</u>
<b>Total, actif</b>		<b><u>1 693,9</u></b>	<b><u>1 646,8</u></b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Sommes et charges à payer	–	63,9	38,2
Produits différés	13	279,8	285,4
Sommes dues aux donateurs	14	211,1	223,4
Avantages du personnel	15	51,6	46,5
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	16, 20	4,2	4,1
Sommes dues aux Etats Membres	17	2,0	8,6
Passif lié aux produits dérivés	20	8,2	–
Autres passifs à court terme	19	3,7	0,6
		<u>624,5</u>	<u>606,8</u>
<b>Passif à long terme</b>			
Produits différés	13	75,3	73,7
Avantages du personnel	15	836,0	897,9
Emprunts à long terme	16, 20	39,6	41,7
Sommes dues aux Etats Membres	17	0,9	2,4
Passif lié aux produits dérivés	20	8,4	–
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	18	3,4	6,5
		<u>963,6</u>	<u>1 022,2</u>
<b>Total, passif</b>		<b><u>1 588,1</u></b>	<b><u>1 629,0</u></b>
<b>Actif net</b>			
Total, réserves		182,8	196,3
Total, soldes de fonds accumulés		(77,0)	(178,5)
<b>Total, actif net</b>		<b><u>105,8</u></b>	<b><u>17,8</u></b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Organisation internationale du Travail

### Etat II

#### Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2013	Chiffres de 2012 retraités
<b>Recettes</b>			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	27	397,3	382,9
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	27	1,0	–
Contributions volontaires	27	288,9	263,7
Services de formation du Centre de Turin	27	21,3	19,1
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	27	21,0	20,9
Produit des ventes et redevances	27	8,9	8,4
Produit des placements	27	2,7	6,9
Gain (perte) net de change et réévaluation	3, 27	18,1	34,4
Autres recettes	27	2,9	4,0
<b>Total, recettes</b>		<b>762,1</b>	<b>740,3</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de personnel	27	437,9	407,2
Frais de voyage	27	34,1	28,1
Contrats de sous-traitance	27	134,4	94,9
Frais généraux de fonctionnement	27	48,1	45,0
Fournitures, consommables et petit matériel	27	14,8	10,0
Dotations aux amortissements	27	2,4	2,0
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	27	57,5	44,5
Perfectionnement du personnel	27	5,1	4,2
Prestations de l'assurance-maladie	27	45,6	41,6
Contributions et subventions	27	8,9	6,1
Charges financières	27	1,7	1,8
Autres dépenses	27	7,2	3,6
<b>Total, dépenses</b>		<b>797,7</b>	<b>689,0</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>		<b>(35,6)</b>	<b>51,3</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Organisation internationale du Travail

### Etat III

#### Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2013 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds accumulés				Autres	Sous-total, soldes de fonds accumulés	Réserves	Total actif net
	Avantages du personnel	Plus-value de réévaluation	Valeur des produits dérivés non réglés	Autres				
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	(733,8)	349,6	30,2	292,3		(111,7)	185,3	73,6
Changement apporté aux méthodes comptables: ajustement des contrats d'achat à terme (note 3)	-	-	3,8	(3,3)		0,5	(0,5)	-
<b>Solde retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	(733,8)	349,6	34,0	289,0		(111,2)	184,8	73,6
Excédent (déficit) de l'exercice 2012	-	-	-	39,8		39,8	11,5	51,3
Ajustement du coût des améliorations locatives du Centre de Turin	-	-	-	1,6		1,6	-	1,6
Variation des produits dérivés de l'exercice 2012	-	-	(20,0)	-		(20,0)	-	(20,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	-	10,4	-	-		10,4	-	10,4
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2012	(99,2)	-	-	-		(99,2)	-	(99,2)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin pour l'exercice 2012	-	-	-	0,1		0,1	-	0,1
<b>Total 2012, mouvements</b>	(99,2)	10,4	(20,0)	41,5		(67,3)	11,5	(55,8)
<b>Solde ajusté au 31 décembre 2012</b>	(833,0)	360,0	14,0	330,5		(178,5)	196,3	17,8
Excédent (déficit) de l'exercice 2013	-	-	-	(40,9)		(40,9)	5,3	(35,6)
Emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire	-	-	-	18,8		18,8	(18,8)	-
Variation des produits dérivés de l'exercice 2013	-	-	(30,4)	-		(30,4)	-	(30,4)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	-	62,8	-	-		62,8	-	62,8

**Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.**

	Fonds accumulés				Valeur des produits dérivés non réglés	Autres	Sous-total, soldes de fonds accumulés	Réserves	Total actif net
	Avantages du personnel	Plus-value de réévaluation							
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2013	89,9	-	-	-	-	-	89,9	-	89,9
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2013	-	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin pour l'exercice 2013	-	-	-	-	1,6	-	1,6	-	1,6
<b>Variation totale en 2013</b>	<b>89,9</b>	<b>62,8</b>	<b>(30,4)</b>	<b>(20,8)</b>	<b>101,5</b>	<b>(13,5)</b>	<b>88,0</b>		
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>(793,1)</b>	<b>422,8</b>	<b>(16,4)</b>	<b>309,7</b>	<b>(77,0)</b>	<b>182,8</b>	<b>105,8</b>		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Organisation internationale du Travail

### Etat IV

#### Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2013 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2013	Chiffres de 2012 retraités
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	(35,6)	51,3
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
Dotation aux amortissements	2,4	2,0
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(28,2)	52,6
Augmentation de la provision pour les contributions à recevoir	(1,0)	–
Diminution des contributions volontaires à recevoir	9,8	11,9
(Augmentation) diminution des instruments dérivés	0,5	(5,2)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(2,1)	3,8
Diminution des stocks	0,3	0,8
(Augmentation) diminution des autres actifs	2,5	(1,2)
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer	25,7	(12,5)
Augmentation (diminution) des produits différés	(4,0)	6,7
Augmentation (diminution) des sommes dues aux donateurs	(12,3)	13,0
Augmentation des avantages du personnel	33,0	15,2
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres	(8,1)	0,2
Augmentation (diminution) des autres passifs	0,2	(1,3)
Augmentation concernant les portefeuilles de placements	(3,7)	(3,9)
Augmentation des emprunts	2,1	3,3
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres	(0,3)	–
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(18,8)</b>	<b>136,8</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession de titres	14,2	–
Acquisition de titres	(32,0)	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14,7)	(9,1)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(0,8)	(0,4)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(33,3)</b>	<b>(9,5)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Remboursement d'emprunts	(4,1)	(4,0)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(4,1)</b>	<b>(4,0)</b>
Ecart de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin	1,3	(0,1)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(54,9)</b>	<b>123,2</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice</b>	<b>671,6</b>	<b>548,4</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice</b>	<b>616,7</b>	<b>671,6</b>

Le montant de 1,4 million de dollars E.-U. correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2012: 2,7 millions de dollars E.-U.).

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Organisation internationale du Travail

### Etat V-A

#### Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels <sup>1</sup>

#### Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2013	2013	2013	2013	2012-13	2012-13	2012-13
	Budget initial <sup>2</sup>	Budget final <sup>3</sup>	Montants réels	Différence <sup>4</sup>	Budget initial et final	Montants réels	Différence <sup>4</sup>
<b>Recettes</b>							
Contributions mises en recouvrement	430 810	430 810	430 834	24	861 620	861 644	24
<b>Dépenses</b>							
<b>Partie I – Budget courant</b>							
<b>A. Organes directeurs</b>	46 646	49 617	46 697	(2 920)	93 292	90 372	(2 920)
<b>B. Objectifs stratégiques</b>	324 045	362 950	360 204	(2 746)	648 089	645 343	(2 746)
<b>C. Services de management</b>	37 869	41 481	39 806	(1 675)	75 738	74 063	(1 675)
<b>D. Autres provisions budgétaires</b>	23 567	25 023	23 914	(1 109)	47 134	46 025	(1 109)
<b>Ajustement pour mouvements de personnel <sup>5</sup></b>	(3 652)	(7 303)	–	7 303	(7 303)	–	7 303
<b>Total, Partie I</b>	<b>428 475</b>	<b>471 768</b>	<b>470 621</b>	<b>(1 147)</b>	<b>856 950</b>	<b>855 803</b>	<b>(1 147)</b>
<b>Partie II – Dépenses imprévues</b>	<b>437</b>	<b>875</b>	<b>–</b>	<b>(875)</b>	<b>875</b>	<b>–</b>	<b>(875)</b>
<b>Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires</b>	<b>1 898</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 795</b>	<b>3 795</b>	<b>–</b>
<b>Total, Parties I, II et IV</b>	<b>430 810</b>	<b>472 643</b>	<b>470 621</b>	<b>(2 022)</b>	<b>861 620</b>	<b>859 598</b>	<b>(2 022)</b>
<b>Excédent au taux de change budgétaire</b>						<b>2 046</b>	
Réévaluation de l'excédent budgétaire						<b>(108)</b>	
<b>Excédent au taux de change opérationnel de l'ONU</b>						<b>1 938</b>	
Excédent dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur à celui inscrit au budget ordinaire approuvé						<b>35 389</b>	
Remboursement du financement du déficit de la période 2010-11 <sup>6</sup>						<b>(56 103)</b>	
<b>Déficit net <sup>7</sup></b>						<b>(18 776)</b>	

<sup>1</sup> Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. <sup>2</sup> Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail. <sup>3</sup> Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale. <sup>4</sup> Les différences significatives entre le budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2013 ci-joint. <sup>5</sup> Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards inévitables intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti. <sup>6</sup> Au 31 décembre 2011, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 49 763 millions de francs suisses a été couvert par le Fonds de roulement et par des emprunts internes. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2012 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement et les emprunts internes. <sup>7</sup> Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement en attendant le versement des contributions. Le solde nominal du fonds, qui s'élevait à 35 millions de francs suisses (39,459 millions de dollars), a par conséquent baissé, s'établissant à 18,345 millions de francs suisses (20,683 millions de dollars). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2014 seront utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Organisation internationale du Travail

### Etat V-B

**Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels**  
**Institut international d'études sociales (IIES) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**  
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2013	2013	2013	2013	2012-13	2012-13	2012-13
	Budget initial <sup>1</sup>	Budget final <sup>2</sup>	Montants réels	Différence <sup>3</sup>	Budget initial et final	Montants réels	Différence <sup>3</sup>
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	1 993	2 651	2 651	–	2 618	2 417	(201)
<b>Recettes</b>							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	3 564	3 467	3 406	(61)	7 128	7 067	(61)
Intérêts	5	(4)	5	9	10	19	9
Vente de publications et recettes accessoires	5	10	11	1	10	11	1
Autres recettes	–	7	(3)	(10)	–	(10)	(10)
<b>Total, recettes</b>	<b>3 574</b>	<b>3 480</b>	<b>3 419</b>	<b>(61)</b>	<b>7 148</b>	<b>7 087</b>	<b>(61)</b>
Dépenses	4 199	4 964	3 127	(1 837)	8 398	6 561	(1 837)
<b>Total, dépenses</b>	<b>4 199</b>	<b>4 964</b>	<b>3 127</b>	<b>(1 837)</b>	<b>8 398</b>	<b>6 561</b>	<b>(1 837)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(625)</b>	<b>(1 484)</b>	<b>292</b>	<b>1 776</b>	<b>(1 250)</b>	<b>526</b>	<b>1 776</b>
<b>Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice</b>	<b>1 368</b>	<b>1 167</b>	<b>2 943</b>	<b>1 776</b>	<b>1 368</b>	<b>2 943</b>	<b>1 575</b>

<sup>1</sup> Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. <sup>2</sup> Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale pour ce qui est de la contribution de l'OIT et des dépenses. <sup>3</sup> Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2013 ci-joint.

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Organisation internationale du Travail

### Etat V-C

**Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels**  
**Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation**  
**professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2013	2013	2013	2013	2012-13	2012-13	2012-13
	Budget initial <sup>1</sup>	Budget final <sup>2</sup>	Montants réels	Différence <sup>3</sup>	Budget initial et final	Montants réels	Différence <sup>3</sup>
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	409	518	518		–	487	97
<b>Recettes</b>							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 068	1 068	1 093	25	2 136	2 161	25
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	475	452	582	130	950	1 080	130
Vente de publications et de services	30	56	2	(54)	60	6	(54)
Recettes accessoires	5	10	9	(1)	10	9	(1)
<b>Total, recettes</b>	<b>1 578</b>	<b>1 586</b>	<b>1 686</b>	<b>100</b>	<b>3 156</b>	<b>3 256</b>	<b>100</b>
Dépenses	1 656	1 676	1 618	(58)	3 312	3 254	(58)
<b>Total, dépenses</b>	<b>1 656</b>	<b>1 676</b>	<b>1 618</b>	<b>(58)</b>	<b>3 312</b>	<b>3 254</b>	<b>(58)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(78)</b>	<b>(90)</b>	<b>68</b>	<b>158</b>	<b>(156)</b>	<b>2</b>	<b>158</b>
<b>Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice</b>	<b>331</b>	<b>428</b>	<b>586</b>	<b>158</b>	<b>331</b>	<b>586</b>	<b>255</b>

<sup>1</sup> Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. <sup>2</sup> Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale pour ce qui est de la contribution de l'OIT et des dépenses. <sup>3</sup> Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2013 ci-joint.

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Organisation internationale du Travail

### Etat V-D

**Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels**  
**Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)**  
**pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**  
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2013	2013	2013	2013	2012-13	2012-13	2012-13
	Budget initial <sup>1</sup>	Budget final <sup>2</sup>	Montants réels	Différence <sup>3</sup>	Budget initial et final	Montants réels	Différence <sup>3</sup>
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	297	413	413	–	502	547	45
<b>Recettes</b>							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 929	2 227	1 847	(380)	3 858	3 478	(380)
Recettes extrabudgétaires:							
Contributions et versements au titre des droits d'auteur	80	89	62	(27)	160	133	(27)
Vente de services d'information	90	174	(84)	(258)	180	(78)	(258)
Intérêts et gains nets dus aux fluctuations du taux de change	–	(1)	–	1	–	1	1
<b>Total, recettes</b>	<b>2 099</b>	<b>2 489</b>	<b>1 825</b>	<b>(664)</b>	<b>4 198</b>	<b>3 534</b>	<b>(664)</b>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT	1 929	2 227	1 847	(380)	3 858	3 478	(380)
Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire	375	538	82	(456)	750	294	(456)
<b>Total, dépenses</b>	<b>2 304</b>	<b>2 765</b>	<b>1 929</b>	<b>(836)</b>	<b>4 608</b>	<b>3 772</b>	<b>(836)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(205)</b>	<b>(276)</b>	<b>(104)</b>	<b>172</b>	<b>(410)</b>	<b>(238)</b>	<b>172</b>
<b>Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice</b>	<b>92</b>	<b>137</b>	<b>309</b>	<b>172</b>	<b>92</b>	<b>309</b>	<b>217</b>

<sup>1</sup> Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. <sup>2</sup> Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale pour ce qui est de la contribution de l'OIT et des dépenses. <sup>3</sup> Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2013 ci-joint.

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Organisation internationale du Travail

### Etat V-E

#### Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

	2013 Budget	2013 Montants réels	Ecart budgétaire <sup>2</sup>	2013 Budget	2013 Montants réels	Ecart budgétaire <sup>2</sup>
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.)		
<b>Recettes</b>						
<b>Contributions volontaires</b>						
Organisation internationale du Travail	3 527	3 297	(230)	4 665	4 361	(304)
Gouvernement de l'Italie	7 850	7 850	–	10 384	10 384	–
Gouvernement de la France	25	25	–	33	33	–
Région Piémont	–	100	100	–	132	132
Gouvernement du Portugal	250	250	–	331	331	–
<b>Total, contributions volontaires (Chapitre I)</b>	<b>11 652</b>	<b>11 522</b>	<b>(130)</b>	<b>15 413</b>	<b>15 241</b>	<b>(172)</b>
<b>Recettes propres</b>						
Recettes provenant des activités de formation	21 400	26 358	4 958	28 307	34 865	6 558
Recettes provenant des publications	1 450	1 723	273	1 918	2 279	361
Autres recettes	1 300	1 154	(146)	1 720	1 526	(194)
<b>Total, recettes propres</b>	<b>24 150</b>	<b>29 235</b>	<b>5 085</b>	<b>31 945</b>	<b>38 670</b>	<b>6 725</b>
Utilisation de l'excédent	800	81	(719)	1 058	107	(951)
<b>Total, Chapitre II</b>	<b>24 950</b>	<b>29 316</b>	<b>4 366</b>	<b>33 003</b>	<b>38 777</b>	<b>5 774</b>
<b>Total, recettes budgétaires</b>	<b>36 602</b>	<b>40 838</b>	<b>4 236</b>	<b>48 416</b>	<b>54 018</b>	<b>5 602</b>
<b>Dépenses</b>						
<b>Frais fixes</b>						
Dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire	15 183	14 657	(526)	20 083	19 388	(695)
Dépenses de personnel liées à un projet	2 862	2 600	(262)	3 786	3 439	(347)
<b>Total, dépenses de personnel (Chapitre III)</b>	<b>18 045</b>	<b>17 257</b>	<b>(788)</b>	<b>23 869</b>	<b>22 827</b>	<b>(1 042)</b>
<b>Dépenses non afférentes au personnel</b>						
<b>Frais fixes</b>						
Services de consultants	447	430	(17)	591	569	(22)
Installations	2 010	2 251	241	2 659	2 978	319
Sécurité	375	372	(3)	496	492	(4)
Frais généraux de fonctionnement	866	793	(73)	1 146	1 049	(97)
Missions et représentation	251	202	(49)	332	267	(65)
Gouvernance	424	200	(224)	561	265	(296)
Informatique	1 546	1 386	(160)	2 045	1 833	(212)
Amortissement des immobilisations corporelles	360	285	(75)	476	377	(99)
<b>Total, frais fixes (Chapitre IV)</b>	<b>6 279</b>	<b>5 919</b>	<b>(360)</b>	<b>8 306</b>	<b>7 830</b>	<b>(476)</b>

	<b>2013</b>	<b>2013</b>	<b>Ecart</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>	<b>Ecart</b>
	<b>Budget</b>	<b>Montants réels</b>	<b>budgétaire <sup>2</sup></b>	<b>Budget</b>	<b>Montants réels</b>	<b>budgétaire <sup>2</sup></b>
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.)		
<b>Frais variables</b>						
Collaborateurs extérieurs	4 778	5 219	441	6 320	6 903	583
Missions	670	797	127	886	1 054	168
Coûts liés aux participants	3 990	5 360	1 370	5 278	7 090	1 812
Livres, matériel didactique et autres fournitures	890	612	(278)	1 177	810	(367)
Installations de formation et services fournis à l'extérieur de Turin	650	1 385	735	860	1 832	972
Autres frais variables	70	190	120	93	251	158
Autres coûts liés aux recettes provenant des publications	1 030	1 003	(27)	1 362	1 327	(35)
Autres coûts liés aux autres recettes	200	232	32	265	307	42
<b>Total, frais variables</b>	<b>12 278</b>	<b>14 798</b>	<b>2 520</b>	<b>16 241</b>	<b>19 574</b>	<b>3 333</b>
<b>Total, dépenses d'exploitation</b>	<b>36 602</b>	<b>37 974</b>	<b>1 372</b>	<b>48 416</b>	<b>50 231</b>	<b>1 815</b>
<b>Excédent d'exploitation <sup>1</sup></b>	<b>-</b>	<b>2 864</b>	<b>2 864</b>	<b>-</b>	<b>3 787</b>	<b>3 787</b>
<b>Autres postes</b>						
Diminution de la provision pour créances douteuses	-	19	-	-	25	-
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	(8)	-	-	(10)	-
<b>Total, autres postes</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>-</b>
<b>Excédent budgétaire net <sup>1</sup></b>	<b>-</b>	<b>2 875</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 802</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Voir l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin. <sup>2</sup> Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2013 ci-joint.

**Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.**

## Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.

2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

3. L'OIT est une organisation internationale créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919 et modifiée ultérieurement par des amendements adoptés en 1922, 1945, 1946, 1953, 1962 et 1972. En 1947, l'OIT est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies, sur la base d'un accord entre l'Organisation et les Nations Unies, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.

4. *Gouvernance*: L'OIT est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence, laquelle se réunit une fois par an. Ni les délégués à la Conférence ni les membres du Conseil d'administration ne sont rémunérés par l'Organisation pour leurs services. Cependant, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont droit au remboursement des frais de voyage qu'ils engagent pour assumer leurs fonctions. A ses sessions qui se tiennent les années impaires, la Conférence adopte le budget biennal de l'OIT conformément au Règlement financier, sur la recommandation du Conseil d'administration. En vertu de l'article 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail adopte les états financiers.

5. Le siège de l'OIT est à Genève en Suisse, et l'Organisation a des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des taxes et droits de douane imposés par ses Etats Membres.

6. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Directeur général, notamment celles qui se rapportent au budget ordinaire et aux

réserves, les activités financées par des ressources extrabudgétaires et les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), de l'Institut international d'études sociales (IIES), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) ainsi que celles du Tribunal administratif de l'OIT.

7. *Entité contrôlée:* Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération technique, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation. Il établit des états financiers individuels ayant la même date de clôture que ceux de l'OIT.

8. Sont comprises également les réserves suivantes: le Fonds des indemnités de fin de contrat (créé par le Conseil d'administration en 1964) pour financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service, le Fonds d'assurance cautionnement (créé en 1986) destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations, le Fonds de roulement (fixé à 35 millions de francs suisses en vertu de l'article 19 du Règlement financier) visant à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement de contributions à recevoir et avec l'autorisation du Conseil d'administration, pour fournir des avances au vu de circonstances exceptionnelles, le Compte d'ajustement des recettes (créé en vertu de l'article 11 du Règlement financier) destiné à financer à titre provisoire des déficits budgétaires en attendant le versement des contributions lorsque le Fonds de roulement se révèle insuffisant, et le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires pour couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération technique, non remboursés par le donateur, la part des activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) se rapportant aux fonctionnaires du BIT en activité ou à la retraite, et le Fonds de roulement du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) constitué conformément au Règlement financier du Centre.

## Note 2 – Méthodes comptables

9. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont pleinement conformes à toutes les normes applicables qui étaient en vigueur au 31 décembre 2013.

10. Les dispositions transitoires concernant les immobilisations corporelles (IPSAS-17) ont été appliquées aux fins de la comptabilisation initiale du matériel acheté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le matériel acquis avant cette date a été passé en charges à la date de son achat et sa valeur n'a pas été comptabilisée à l'actif en 2013.

11. L'OIT a adopté l'IPSAS-32 – Accords de concession de services: Concédant avant la date d'entrée en vigueur effective du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette adoption n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

12. *Exercice:* L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

13. *Présentation des états financiers consolidés:* Les états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), sauf indication contraire.

Les comptes du Centre de Turin, entité contrôlée par l'OIT, ont été intégrés dans les états financiers consolidés de l'Organisation.

14. *Coûts d'emprunt*: Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la constitution d'actifs sont comptabilisés comme coût de l'actif.

15. *Emprunts*: Les emprunts sont classés en tant que passif financier comptabilisé initialement à la juste valeur puis, ultérieurement, au coût amorti.

16. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*: La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie.

17. *Actif éventuel*: A la fin de la première année de chaque période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la deuxième année de la période biennale apparaissent comme un actif éventuel; à la fin de la seconde année de la période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la période biennale suivante apparaissent comme un actif éventuel. De plus, les recettes tirées des services de formation du Centre de Turin et des contributions volontaires au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) portant sur des périodes futures sont comptabilisées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est probable à la date de clôture.

18. *Passif éventuel*: Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Une provision est constituée pour couvrir la valeur actuelle estimée de l'obligation de régler les réclamations portées devant le Tribunal administratif qui risquent d'entraîner des sorties de fonds. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler.

19. *Amortissements*: L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. La durée de vie utile estimative selon les catégories d'immobilisations corporelles et incorporelles est définie comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT	90
Bureaux extérieurs	20-85
Matériel	
Matériel de bureau	5
Mobilier et agencements	5-10
Matériel informatique	5
Véhicules à moteur	5
Autre matériel	5-10

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations locatives	
Améliorations internes/rénovations	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte
Immobilisations incorporelles	
Logiciels acquis à l'extérieur	3-5
Logiciels développés en interne	3-5

L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur de ceux-ci au début de l'exercice. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, tout montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif.

20. *Produits dérivés*: L'OIT utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats d'achat à terme pour se couvrir contre le risque de change. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la passation du contrat puis recalculés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les produits dérivés sont inscrits comme un actif quand la juste valeur est positive et comme un passif quand la juste valeur est négative. Tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur des produits dérivés est pris en compte dans l'état de la performance financière, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie, qui est comptabilisée dans les actifs nets puis reclassée dans l'état de la performance financière quand l'élément de couverture influe sur le gain ou la perte.

21. L'OIT définit ses contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire comme des couvertures de flux de trésorerie et applique les méthodes comptables suivantes:

- La partie efficace du gain ou de la perte réalisé sur l'instrument de couverture (contrats d'achat à terme) est comptabilisée comme un actif net, tandis que toute partie non efficace est immédiatement comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain (perte) de change et réévaluation net. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une évaluation prospective et rétrospective, alors que le pourcentage de variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts est imputé à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse. L'opération est effectuée à la date de prise d'effet de la couverture et à la date de clôture.
- Les montants comptabilisés dans les actifs nets sont reportés dans l'état de la performance financière quand a lieu une transaction prévue.
- Si l'instrument de couverture est exécuté ou si sa désignation en tant que couverture est résiliée, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité en la matière, tout gain ou perte cumulatif précédemment comptabilisé demeure dans les actifs nets jusqu'à ce qu'ait lieu la transaction prévue.
- La comptabilité de couverture est abandonnée quand elle n'est plus nécessaire.

22. *Sommes dues aux Etats Membres*: Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués et des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque exercice. A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés. A la fin de la seconde année de chaque

période biennale, le montant est réparti entre les Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

23. *Avantages du personnel*: Des provisions ont été constituées pour couvrir les obligations déterminées sur la base de calculs actuariels au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service et le montant estimatif du passif correspondant aux prestations en cas de licenciement (indemnités et frais de voyage de rapatriement) ainsi que pour couvrir la valeur estimée des jours de congés et de congés dans les foyers accumulés et non pris à la date de clôture. A aussi été constituée une provision reflétant le solde à couvrir concernant un programme de départ à la retraite par consentement mutuel en cours à la date de clôture. En outre, une provision couvrant le montant estimatif du passif correspondant aux allocations pour frais d'études exigibles et prenant en compte les différences entre les avances initiales et les demandes de remboursement définitives à la date de clôture a été constituée. Le coût financier et le coût actuel des prestations liés aux obligations au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi que toutes les autres dépenses afférentes aux avantages du personnel sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Tout gain ou perte actuariel pour le régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou faisant l'objet d'ajustements liés à l'expérience, y compris d'ajustements pour d'autres prestations à long terme, est directement comptabilisé dans l'état consolidé des variations de l'actif net. Le solde de chaque provision est revu annuellement et ajusté de manière à refléter l'expérience réelle.

- Les passifs à court terme au titre des avantages du personnel sont comptabilisés à un montant non actualisé. Les absences rémunérées prévues sont comptabilisées à court terme à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées dans le cadre du service qu'ils fournissent au BIT. En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

24. L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

25. Ce régime expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pension et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime de pension et des coûts qui lui est propre. Elle a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-25. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

26. *Dépenses*: Les dépenses sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts des marchandises reçues ou des services rendus à la fin de l'année

pour laquelle aucune facture n'a été reçue sont inscrits comme des dépenses non acquittées. Les dépenses sont présentées dans l'Etat II en fonction de leur nature. Les définitions ci-après offrent une description générale de chaque catégorie de dépenses.

- *Dépenses de personnel*: Tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des prestations liés à l'assurance-maladie après la cessation de service assumés au cours de l'exercice actuel.
- *Frais de voyages*: Frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- *Contrats de sous-traitance*: Dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- *Frais généraux de fonctionnement*: Tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication, dont l'affranchissement, la téléphonie et les services Internet; frais de transport et d'assurance.
- *Fournitures, consommables et petit matériel*: Coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie, carburant pour véhicule à moteur).
- *Dotation aux amortissements*: Coût de l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.
- *Séminaires, ateliers et autres activités de formation*: Coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes participant aux activités de formation.
- *Perfectionnement du personnel*: Dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- *Prestations de l'assurance-maladie*: Tous les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- *Contributions et subventions*: Dépenses au titre des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- *Charges financières*: Frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- *Autres dépenses*: Dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

#### *Monnaie de fonctionnement et change*

27. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar E.-U.

- Les transactions effectuées pendant l'exercice en d'autres monnaies sont converties en dollars E.-U., au taux de change opérationnel de l'ONU applicable, à la date de l'opération. Ces taux se rapprochent du taux du marché.
- Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollars E.-U., au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les écarts de change résultant du règlement des éléments monétaires et des gains ou pertes non réalisés découlant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires sont portés en compte dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la couverture efficace des flux de trésorerie à la date de clôture, qui sont portés en compte dans l'actif net.
- Les soldes des actifs et passifs non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont mesurés à la juste valeur en devise étrangère sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable le jour où la juste valeur est déterminée. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation de ces éléments sont comptabilisés dans l'actif net.
- Les gains et pertes de change sont présentés comme des recettes nettes (s'il s'agit de gains) ou des dépenses nettes (s'il s'agit de pertes) dans l'état de la performance financière.

28. Dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (Etat V-A), les recettes engrangées et les dépenses engagées en francs suisses sont reflétées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail pour la période biennale.

29. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, passifs et actifs nets du Centre sont convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture, à savoir 0,725 euro pour 1 dollar E.-U. au 31 décembre 2013. Les recettes et les dépenses du Centre sont consolidées sur la base d'un taux moyen de 0,756 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2013. Les gains et pertes de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars E.-U. sont comptabilisés dans l'actif net.

30. *Dépréciation:* Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Des provisions sont établies pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Il est procédé, au moins une fois par an, à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation.

31. *Stocks:* Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. La valeur des publications est ramenée à 50 pour cent après un délai d'un an pour refléter la juste valeur. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base du coût moyen

pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

32. *Immobilisations incorporelles*: Les coûts des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le BIT dans ses activités, sont comptabilisés à l'actif à leur coût historique et amortis dans le cours de leur vie utile.

33. *Placements*: Les placements sont classés comme des éléments détenus à des fins de transaction et mesurés à la juste valeur sur la base de la valeur en dollars E.-U. des placements réalisés à la date de clôture en utilisant les cours du marché. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, le produit d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

34. *Actif net*: L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves*: Soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, en vue de financer à titre provisoire des déficits d'exploitation, la gestion de la trésorerie, les avantages du personnel, comme la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et les indemnités de cessation de service, et le Fonds autonome d'assurance cautionnement.
- *Avantages du personnel*: Prise en compte initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des hypothèses actuarielles.
- *Plus-value de réévaluation*: Différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante.
- *Réserve pour les produits dérivés*: Partie des gains ou pertes non réalisés dus à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme qui est utilisée pour répondre aux besoins du budget ordinaire en dollars acquis en vendant des francs suisses provenant du recouvrement des contributions des Etats Membres et qui est comptabilisée comme couverture de flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture et imputable à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse.
- *Fonds accumulés*: Montants accumulés des excédents et déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

35. *Sommes et charges à payer*: Les sommes à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais non payés à la date de clôture. Les charges à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais ni payés ni facturés à la date de clôture. Les sommes et charges, de nature à court terme, sont enregistrées au coût, l'effet de l'actualisation n'étant pas considéré comme significatif.

36. *Immobilisations corporelles*:

- *Matériel*: Le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût non amorti.
- *Actifs historiques*: La valeur des actifs historiques, notamment les œuvres d'art offertes en donation, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état de la situation financière.

- *Terrains et bâtiments:* Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an.

La différence nette entre le coût historique et la juste valeur pour les terrains et bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net. Tout gain ou perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles évaluées à leur juste valeur sera comptabilisé comme une recette ou une dépense dans l'état consolidé de la performance financière. Des évaluations externes sont réalisées lorsqu'il s'avère que la valeur comptable sera sensiblement différente de la juste valeur.

- *Améliorations locatives:* Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût non amorti.
- *Contrats de location:* Les contrats de location de matériel sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique *Frais généraux de fonctionnement*, en fonction des conditions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

37. Les produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

- *Contributions mises en recouvrement:* Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement utilisées pour financer le budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année de la période biennale. Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT sont mesurées initialement à la juste valeur après déduction de toute provision pour dépréciation et recouvrement puis comptabilisées au coût amorti selon la méthodologie du taux d'intérêt réel.
- *Contributions volontaires:* Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir, puis comme recettes à la signature de l'accord. Les contributions volontaires aux projets de coopération technique sont normalement conditionnées à des résultats. Au moment de la signature de l'accord, une créance et une dette (produit différé) sont d'abord comptabilisées à la juste valeur puis, ultérieurement, au coût amorti obtenu par le biais de l'actualisation le cas échéant. Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette (somme due au donateur). La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont satisfaites.
- Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du CSBO sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit satisfaite.

- *Dons et subventions:* L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
  - *Services de formation:* Le Centre international de formation de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, y compris l'OIT. Ces services sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Les services de formation sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe soumises à condition puisqu'ils ne répondent pas à la définition d'une transaction d'échange qui exige que les deux parties à celle-ci reçoivent un avantage direct à peu près égal. Les recettes de ces opérations sont comptabilisées et mesurées en tenant compte de la proportion que représentent les dépenses engagées par rapport aux dépenses totales estimées pour les activités de formation.
  - *Contributions en nature:* Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas prises en compte. L'OIT reçoit des Etats Membres des contributions en locaux à usage de bureaux ainsi que d'autres installations. Ces contributions ne sont pas prises en compte comme des recettes mais apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés.
38. *Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:*
- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date de réception. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.
  - *Produit des placements:* Le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.
  - *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités:* Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS.
39. *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes:* Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte, si la contribution volontaire est conditionnelle, une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet; si la contribution volontaire est inconditionnelle, les recettes sont prises en compte lorsqu'il existe un accord signé entre l'OIT et un donateur.

40. *Incertitude de la mesure*: La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les placements et produits dérivés, les biens ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

### Note 3 – Changements apportés aux méthodes comptables

41. Trois nouvelles normes sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ont été adoptées par l'OIT dans le courant de l'année. Il s'agit de l'IPSAS-28 – Instruments financiers: Présentation, de l'IPSAS-29 – Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, et de l'IPSAS-30 – Instruments financiers: Informations à fournir. L'OIT a aussi adopté l'IPSAS-32 – Accords de concession de services: Concédant, qui n'a pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la performance financière.

42. En 2013, afin de mettre pleinement en œuvre l'IPSAS-29 – Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, l'OIT a modifié les méthodes qu'elle appliquait jusque-là pour comptabiliser les gains ou pertes non réalisés sur les contrats d'achat à terme passés afin de couvrir la valeur en francs suisses des placements effectués au nom du Fonds de garantie de la CAPS dans des devises autres que le franc suisse. A partir de 2013, ces contrats ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les gains ou pertes non réalisés à la date de la clôture ont été inscrits dans l'état de la performance financière et non dans une composante séparée des réserves. Cette modification a une incidence sur l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net.

43. Le contrat d'achat à terme passé au titre du budget ordinaire de l'OIT a été défini comme une couverture de flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture. Il en résulte que les gains ou pertes réalisés sur ces accords et la partie des gains (pertes) non réalisés du fait de la variation des points à terme sont comptabilisés dans l'état de la performance financière. Les gains ou pertes non réalisés du fait de la variation de la juste valeur découlant de la différence entre le taux de change au comptant en vigueur à la date de la signature du contrat d'achat à terme et le taux de change à la date de clôture sont inscrits dans l'état des variations de l'actif net. L'incidence sur l'actif net et les flux de trésorerie est reflétée dans l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie. L'incidence sur l'état de la performance financière, gains (pertes) nets de change et réévaluation, figure comme suit et le même montant a été inscrit dans les actifs nets:

	Etat II		
	Recettes	Dépenses	Résultat net
Solde selon les états financiers de 2012	735,2	689,0	46,2
Contrat d'achat à terme de l'OIT	3,4	–	3,4
Contrat d'achat à terme de la CAPS	1,7	–	1,7
Total, retraitement	5,1	–	5,1
Solde retraité au 31 décembre 2012	740,3	689,0	51,3

44. Dans l'état consolidé de la performance financière pour 2012, le prêt de la *Fondation des immeubles pour les organisations internationales* (FIPOI) et les sommes à recevoir à long terme ont été valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat en utilisant un taux d'actualisation basé sur les rendements actuels des obligations à long terme. Conformément à l'IPSAS-29, le prêt et les sommes à recevoir à long terme ont été dé-désignés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

45. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités détenues à la date de clôture, 286,9 millions de dollars E.-U. l'étaient dans la monnaie de fonctionnement, le dollar des Etats-Unis (contre 308,8 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012), et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement le franc suisse, était de 293,8 millions de dollars E.-U. (contre 333,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012).

(Millions de dollars E.-U.)	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2013	Total 2012
Comptes courants et fonds en caisse	59,9	237,4	11,5	12,2	321,0	418,6
Dépôts à court terme	227,0	56,4	12,3	–	295,7	253,0
<b>Total, trésorerie et dépôts</b>	<b>286,9</b>	<b>293,8</b>	<b>23,8</b>	<b>12,2</b>	<b>616,7</b>	<b>671,6</b>

46. La notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités sont déposées est la suivante:

(Millions de dollars E.-U.)	AAA <sup>1</sup>	AA <sup>1</sup>	A <sup>1</sup>	BBB <sup>1</sup>	<BBB <sup>1</sup>	Non classés	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71,4	44,0	486,3	6,7	2,6	5,7	616,7
Pourcentage	11,6	7,1	78,9	1,1	0,4	0,9	100,0

<sup>1</sup> La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-, la catégorie AA, les cotes AA+ et AA-.

47. Le Bureau a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et tant la direction du BIT que son Comité des placements estiment que le risque de perte est faible. Les placements de l'Organisation sont gérés suivant une politique de placement qui guide les décisions en la matière. Le BIT investit les fonds excédentaires de façon à obtenir un revenu de placement, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

48. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A,

sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

## Note 5 – Contributions à recevoir des Etats Membres

49. Avant le début de chaque exercice, l'Organisation internationale du Travail met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Le montant des contributions à recevoir à court terme à la date de clôture était de 101 millions de francs suisses, soit 113,9 millions de dollars E.-U. au taux de 0,887 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (78,8 millions de francs suisses égalent 86,5 millions de dollars E.-U. au taux de 0,911 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en vigueur au 31 décembre 2012). Sur ce montant, la somme de 0,3 million de dollars E.-U. correspondant à des paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers a été déduite, ce qui laisse un montant net de 113,6 millions de dollars E.-U. de contributions à recevoir des Etats Membres.

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 28)	113,6	85,6
A déduire: amortissement des arrangements financiers à long terme	(2,3)	(2,5)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(13,0)	(14,0)
<b>Total net à recevoir</b>	<b>98,3</b>	<b>69,1</b>
Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	81,2	52,5
Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	17,1	16,6

50. Le classement par échéance des contributions à recevoir se présente comme suit:

Type de créance (millions de dollars E.-U.)	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et amortissement	Total
Année 2012	49,0	2,2	34,4	(16,5)	69,1
Année 2013	70,4	9,4	33,8	(15,3)	98,3

51. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice de plans de paiement différé approuvés par la Conférence. Si les Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ne respectent pas le plan de paiement, ils perdent leur droit de vote, et la provision pour créances douteuses est augmentée du montant total dû par cet Etat Membre.

## Note 6 – Contributions volontaires à recevoir

52. L'OIT a comptabilisé comme sommes à recevoir les montants dus par les donateurs ayant signé des accords contraignants avec l'Organisation au titre de projets de

coopération technique, ainsi que les subventions non soumises à condition. Les accords contraignants s'entendent des accords signés entre le donateur et l'OIT qui se traduiront probablement par un apport de ressources pour l'Organisation, compte tenu des termes de l'accord et des relations entretenues de longue date avec le donateur. Tous les accords concernant des projets de coopération technique prévoient des conditions faisant obligation à l'OIT de fournir les services visés dans ces accords, sur la base de plans de travail et de budgets de projet détaillés, et de restituer au donateur les fonds qui n'auraient pas été dépensés. Pour chacun de ces accords conditionnels, l'OIT comptabilise une dette (produit différé) jusqu'à ce qu'elle ait rempli les conditions imposées par le donateur.

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
Projets de coopération technique	305,4	310,9
Services de formation au Centre de Turin	8,1	12,6
Subventions en faveur du Centre de Turin non soumises à condition	0,9	0,7
<b>Total, contributions volontaires à recevoir</b>	<b>314,4</b>	<b>324,2</b>
Contributions volontaires à recevoir à court terme	239,1	250,5
Contributions volontaires à recevoir à long terme	75,3	73,7

53. Sur le montant total de 305,4 millions de dollars E.-U. à recevoir au titre de projets de coopération technique, 74,3 millions de dollars E.-U. représentent les sommes à recevoir à long terme en 2015 et les années suivantes. Sur le total des sommes à recevoir au titre des services de formation du Centre de Turin, 1 million de dollars E.-U. représente les sommes à recevoir à long terme en 2015 et les années suivantes.

## Note 7 – Autres sommes à recevoir

54. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
Impôt sur le revenu perçu par les États-Unis	3,9	4,9
Sommes à recevoir du PNUD	2,8	0,5
Autres sommes à recevoir	4,3	3,5
<b>Total, autres sommes à recevoir</b>	<b>11,0</b>	<b>8,9</b>

55. Le classement par échéance des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

Type de créance (millions de dollars E.-U.)	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Année 2012	5,8	1,7	1,4	–	<b>8,9</b>
Année 2013	9,0	1,1	0,9	–	<b>11,0</b>

## Note 8 – Stocks

56. Le mouvement des stocks au cours de l'année est le suivant:

<b>Rapprochement des stocks</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>Fournitures 2013</b>	<b>Publications 2013</b>	<b>Total 2013</b>	<b>Total 2012</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	0,4	7,7	8,1	8,9
Stocks produits et stocks achetés	1,2	9,8	11,0	13,6
Stock disponible	1,6	17,5	19,1	22,5
A déduire: stocks comptabilisés en charges	(1,1)	(5,7)	(6,8)	(10,4)
A déduire: dépréciation des stocks	–	(1,1)	(1,1)	(1,1)
A déduire: stocks sortis du bilan	–	(3,4)	(3,4)	(2,9)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>0,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,8</b>	<b>8,1</b>

## Note 9 – Autres actifs à court terme

57. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
Avances au personnel	7,6	7,8
Avances aux partenaires d'exécution	0,7	1,9
Autres actifs	3,4	4,5
<b>Total, autres actifs à court terme</b>	<b>11,7</b>	<b>14,2</b>

## Note 10 – Placements

58. L'Organisation détient deux portefeuilles de placements d'instruments financiers identifiés qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et sont constitués principalement d'obligations et dans une moindre mesure d'actions caractérisées par un schéma de récente prise de bénéfice à court terme. La juste valeur s'établit sur la base des cours du marché comme suit:

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)		<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)	
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût</b>
<b>Trésorerie</b>	1,6	1,6	0,3	0,3
<b>Revenu fixe</b>				
Obligations	72,6	73,1	58,8	55,5
Obligations à taux variable	16,1	16,2	8,4	8,4
Marché monétaire	30,2	30,2	19,2	19,1
Sous-total, instruments à revenu fixe	118,9	119,5	86,4	83,0
<b>Titres</b>				
Placements fiduciaires	–	–	12,3	6,2
Sous-total, titres	–	–	12,3	6,2
<b>Total, placements</b>	<b>120,5</b>	<b>121,1</b>	<b>99,0</b>	<b>89,5</b>

**Notation des placements (juste valeur)  
Année 2013 (milliers de dollars E.-U.)**

	AAA <sup>1</sup>	AA <sup>1</sup>	A <sup>1</sup>	BBB <sup>1</sup>	Total
Liquidités	–	–	1 609	–	1 609
Obligations	33 762	8 278	18 745	11 835	72 620
Obligations à taux variable	498	11 305	4 337	–	16 140
Marché monétaire	–	–	30 189	–	30 189
<b>Total</b>	<b>34 260</b>	<b>19 583</b>	<b>54 880</b>	<b>11 835</b>	<b>120 558</b>
En pourcentage	28,5	16,2	45,5	9,8	100,0

<sup>1</sup> La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch, et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A regroupe les placements classés A+ et A-, la catégorie AA ceux classés AA+ et AA-. En ce qui concerne les fonds investis sur le marché monétaire, lorsque seules des cotes de crédit à court terme (F1 à F1+ pour Fitch) étaient disponibles, on a attribué une cote A de crédit à long terme.

59. Les placements sont effectués dans des obligations d'Etat, des billets de trésorerie, des fonds communs de placement et des obligations à taux variable de première qualité. Les mouvements sont les suivants:

(Millions de dollars E.-U.)	2013	2012
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	99,0	95,0
Intérêts et gains(pertes) nets sur les placements	3,7	4,0
Nouveaux placements pendant la période	32,0	–
Vente de placements fiduciaires	(14,2)	–
Juste valeur au 31 décembre	<b>120,5</b>	<b>99,0</b>

**Note 11 – Immobilisations corporelles**

(Milliers de dollars E.-U.)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur nette comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	205 485	204 760	6 190	–	416 435
Acquisitions	–	7 058	215	1 894	9 167
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(1 366)	(468)	(118)	(1 952)
Dépréciation liée aux écarts de change	–	–	(54)	(2)	(56)
Coût lié aux écarts de change	–	–	204	–	204
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	7 673	2 774	–	–	10 447
Ajustement du coût des améliorations locatives du Centre de Turin	–	–	1 625	–	1 625
Sous-total 2012, mouvements	7 673	8 466	1 522	1 774	19 435
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	<b>213 158</b>	<b>213 226</b>	<b>7 712</b>	<b>1 774</b>	<b>435 870</b>

(Milliers de dollars E.-U.)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Acquisitions	–	10 790	530	3 356	14 676
Cessions	–	–	–	(2)	(2)
Amortissement	–	(1 319)	(496)	(485)	(2 300)
Dépréciation liée aux écarts de change	–	–	(106)	(10)	(116)
Coût lié aux écarts de change	–	–	391	42	433
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	118 206	(55 471)	–	–	62 735
Sous-total 2013, mouvements	118 206	(46 000)	319	2 902	75 427
Solde de clôture au 31 décembre 2013	<b>331 364</b>	<b>167 226</b>	<b>8 031</b>	<b>4 676</b>	<b>511 297</b>
Valeur brute comptable au 31 décembre 2013	331 364	167 226	11 253	5 290	515 133
Montant cumulé des amortissements	–	–	(3 222)	(614)	(3 836)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	<b>331 364</b>	<b>167 226</b>	<b>8 031</b>	<b>4 676</b>	<b>511 297</b>

## Terrains et bâtiments

60. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes. Elle est également titulaire d'un bail emphytéotique passé avec le Canton de Genève pour une autre parcelle. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal.

(Milliers de dollars E.-U.)	Juste valeur 2013	Juste valeur 2012	Coût historique 2013	Coût historique 2012
<b>Terrains</b>				
Siège – Genève	326 720	208 550	–	–
Lima	2 835	2 835	–	–
Abidjan	454	400	–	–
Santiago	1 355	1 373	–	–
<b>Sous-total</b>	<b>331 364</b>	<b>213 158</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Bâtiments</b>				
Siège – Genève	147 694	193 858	68 066	57 276
Lima	9 102	9 102	2 881	2 881
Brasília	621	711	406	406
Abidjan	2 575	2 268	2 417	2 417
Dar es-Salaam	2 294	2 192	1 797	1 797
Buenos Aires	648	645	677	677
Islamabad	270	308	1 918	1 918
Santiago	3 161	3 314	1 939	1 939
Bruxelles	861	828	449	449
<b>Sous-total</b>	<b>167 226</b>	<b>213 226</b>	<b>80 550</b>	<b>69 760</b>
<b>Total, terrains et bâtiments</b>	<b>498 590</b>	<b>426 384</b>	<b>80 550</b>	<b>69 760</b>

61. Afin de comptabiliser plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous ses biens au 31 décembre 2013 sur la base des Normes d'évaluation internationales publiées par l'International Valuation Standards Committee, compte tenu d'hypothèses relatives à la situation du marché. La juste valeur des terrains et bâtiments en 2013 a été augmentée de 72,2 millions de dollars E.-U., compte tenu d'un gain de réévaluation de 10,4 millions de dollars E.-U. qui est dû au change. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée en tant qu'élément distinct de l'actif net comme le montre l'état III.

### Améliorations locatives

62. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien, dont elle est locataire à New Delhi (Inde), au Pavillon Piémont du Centre de Turin (Italie), dont elle a aussi fait rénover d'autres bâtiments. Les améliorations locatives sont valorisées au coût historique et comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût atteint ou dépasse le seuil de 50 000 dollars E.-U.

### Matériel

63. Le matériel est comptabilisé en tant qu'actif si son coût atteint ou dépasse 5 000 dollars E.-U., s'il est sous le contrôle de l'OIT et si l'Organisation s'attend à recevoir des avantages économiques futurs ou un potentiel de service.

(Milliers de dollars E.-U.)	Matériel de bureau et mobilier	Informatique et communications	Machines et matériel	Véhicules	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	–	–	–	–	–
Acquisitions	158	788	584	364	1 894
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissements	(3)	(47)	(47)	(21)	(118)
Dépréciation liée aux écarts de change	–	(1)	(1)	–	(2)
Dépréciation	–	–	–	–	–
Solde de clôture au 31 décembre 2012	<b>155</b>	<b>740</b>	<b>536</b>	<b>343</b>	<b>1 774</b>
Acquisitions	197	1 968	621	570	3 356
Cessions	–	–	(2)	–	(2)
Amortissements	(37)	(277)	(77)	(94)	(485)
Dépréciation liée aux écarts de change	(1)	(3)	(4)	(1)	(9)
Coût lié aux écart de change	6	10	23	3	42
Dépréciation	–	–	–	–	–
Solde de clôture au 31 décembre 2013	<b>320</b>	<b>2 438</b>	<b>1 097</b>	<b>821</b>	<b>4 676</b>
Valeur brute comptable	361	2 766	1 226	937	5 290
Montant cumulé des amortissements	(41)	(328)	(129)	(116)	(614)
Valeur nette comptable	<b>320</b>	<b>2 438</b>	<b>1 097</b>	<b>821</b>	<b>4 676</b>

## Note 12 – Immobilisations incorporelles

64. Les valeurs des immobilisations incorporelles sont les suivantes:

(Milliers de dollars E.-U.)	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels développés en interne	Total
Valeur nette comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	–	–	–
Acquisitions	66	308	374
Solde de clôture au 31 décembre 2012	<b>66</b>	<b>308</b>	<b>374</b>
Acquisitions	59	763	822
Cessions	–	–	–
Amortissement	(15)	(53)	(68)
Dépréciation liée aux écarts de change	(1)	–	(1)
Coût lié aux écarts de change	3	–	3
Sous-total 2013, mouvements	46	710	756
Solde de clôture au 31 décembre 2013	<b>112</b>	<b>1 018</b>	<b>1 130</b>
Valeur brute comptable au 31 décembre 2013	128	1 071	1 199
Montant cumulé des amortissements	(16)	(53)	(69)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	<b>112</b>	<b>1 018</b>	<b>1 130</b>

65. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût par utilisateur atteint ou dépasse 5 000 dollars E.-U. pour les logiciels acquis à l'extérieur et 200 000 dollars E.-U. pour les logiciels développés en interne.

## Note 13 – Produits différés

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
<b>Produits différés – à court terme</b>		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	38,8	38,1
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	234,7	239,2
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	5,1	7,0
Cotisations anticipées à la CAPS	0,6	0,6
Autres produits différés	0,6	0,5
<b>Sous-total, produits différés à court terme</b>	<b>279,8</b>	<b>285,4</b>

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
<b>Produits différés – à long terme</b>		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	74,3	72,2
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	1,0	1,5
<b>Sous-total, produits différés à long terme</b>	<b>75,3</b>	<b>73,7</b>
<b>Total, produits différés</b>	<b>355,1</b>	<b>359,1</b>

66. Les contributions mises en recouvrement reçues en avance correspondent aux montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir. Les contributions volontaires différées représentent la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur.

## Note 14 – Sommes dues aux donateurs

67. L'OIT met en œuvre des projets de coopération technique pour le compte de donateurs, dont les Etats Membres, le PNUD et d'autres organisations internationales non gouvernementales. La durée d'exécution d'un bon nombre de ces projets est de plusieurs années et excède donc celle de l'exercice financier de l'OIT. Les accords avec les donateurs prévoient des conditions exigeant la réalisation de tâches et d'activités spécifiques ainsi que la restitution des crédits non utilisés. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs sont assimilés à une dette pour l'Organisation jusqu'à ce que le projet soit achevé conformément à l'accord conclu avec le donateur et que les éventuels crédits non utilisés lui aient été restitués.

68. Le montant total des crédits détenus pour le compte de donateurs était de 211,1 millions de dollars E.-U. à la date de clôture (contre 223,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012).

## Note 15 – Passif lié aux avantages du personnel

69. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel ne sont pas capitalisés, sauf indication contraire ci-après.

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
<b>Passif à court terme</b>		
Résiliation d'engagement par consentement mutuel	1,4	–
Allocation pour frais d'études	1,2	0,6
Jours de congés accumulés	22,1	21,1
Congé dans les foyers	0,5	0,6
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	4,2	4,3
Assurance-maladie après la cessation de service	22,2	19,9
<b>Sous-total, passif à court terme</b>	<b>51,6</b>	<b>46,5</b>

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
Passif à long terme		
Jours de congés accumulés	14,8	14,4
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	44,3	45,9
Assurance-maladie après la cessation de service	776,9	837,6
<b>Sous-total, passif à long terme</b>	<b>836,0</b>	<b>897,9</b>
<b>Total, passif lié aux avantages du personnel</b>	<b>887,6</b>	<b>944,4</b>

70. Les éléments du passif sont les suivants.

71. *Jours de congés accumulés:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables de congé annuel.

72. *Indemnité et frais de voyage de rapatriement:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leurs foyers. Le personnel des services généraux du Centre de Turin a droit par ailleurs à une indemnité de fin de service.

73. En outre, les fonctionnaires du BIT, les conjoints et les enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service.

74. Le BIT dispose d'un fonds affecté exclusivement au financement des indemnités de rapatriement et contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice. La contribution totale versée en 2013 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,9 millions de dollars E.-U. (4,8 millions de dollars E.-U. en 2012). Le BIT a provisionné le Fonds des indemnités de fin de contrat d'un montant de 33,6 millions de dollars E.-U. (32,0 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012) pour couvrir partiellement le coût de l'indemnité de rapatriement.

75. *Congé dans les foyers:* Les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. Le passif enregistré correspond à la valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture.

76. *Allocation pour frais d'études:* Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement d'une partie des sommes dépensées pour l'éducation de leurs enfants à charge à hauteur du montant maximal établi par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Les charges correspondant à l'allocation pour frais d'études s'élevaient à 10,6 millions de dollars E.-U. en 2013 (9,2 millions de dollars E.-U. en 2012).

77. *Indemnités pour résiliation d'engagement par consentement mutuel:* En 2013, l'OIT a mis en œuvre un dispositif de résiliation volontaire d'engagement. Les dépenses y afférentes ont été inscrites dans les dépenses de personnel en 2013, un montant de 1,4 million de dollars E.-U. ayant été provisionné pour couvrir les cotisations de l'employeur à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à la

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour une période maximale de dix-huit mois à partir de la date de résiliation.

78. *Données comparatives:* En 2012, un montant de 19 millions de dollars E.-U. a été ventilé entre le passif à court terme lié aux avantages du personnel et le même passif à long terme. Cela résulte d'un examen plus détaillé de la méthode par répartition qui consiste à relever le montant du passif à court terme et à diminuer le montant du passif à long terme pour les rendre comparables aux chiffres de 2013.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

79. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, cette évaluation est effectuée une fois tous les deux ans, selon la méthode des «agrégats avec intrants», et elle a pour but premier de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses obligations.

80. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour couvrir ce déficit, chaque organisation affiliée doit apporter un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

81. L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2011 a révélé un déficit de 1,87 pour cent (contre 0,38 pour cent dans l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théoriquement requis pour atteindre l'équilibre au 31 décembre 2011 s'élève à 25,57 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension alors que le taux actuel est de 23,7 pour cent. Le déficit constaté est principalement imputable à un rendement des placements plus faible que prévu ces dernières années. Au 31 décembre 2011, le ratio de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle, en admettant qu'aucun ajustement ultérieur des pensions ne soit effectué, était de 130 pour cent (contre 140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Le taux de financement était de 86 pour cent (contre 91 pour cent dans l'évaluation de 2009) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

82. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

83. En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport à l'Assemblée générale sur sa 59<sup>e</sup> session qu'un relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse devrait réduire considérablement le déficit actuel de

1,87 pour cent et serait susceptible de combler la moitié de celui-ci. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal et de l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Ce relèvement de l'âge normal sera pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

84. Au cours de l'année 2013, les charges se rapportant à la Caisse des pensions ont atteint 53 millions de dollars E.-U. (contre 51,9 millions de dollars E.-U. en 2012). Les charges prévues pour 2014 s'élèvent au total à 54 millions de dollars E.-U.

85. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente, tous les ans, un rapport sur ses audits au Comité mixte de la Caisse des pensions. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, lesquels peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

### Régime d'assurance-maladie après la cessation de service

86. Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance-maladie subventionnée après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et s'ils ont été bénéficiaires de la CAPS pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Une évaluation actuarielle effectuée en 2013 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture comme suit dans les paragraphes suivants.

87. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2013, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2013 (%)	2012 (%)
Taux d'actualisation au début de l'exercice	BIT: 2,50 Turin: 3,56	2,67
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	BIT: 3,05 Turin: 3,84	BIT: 2,50 Turin: 3,56
Taux des futures augmentations de rémunération au début de l'exercice	BIT: services organiques 3,51 services généraux 3,49 Turin: services organiques 3,60 services généraux 2,41	3,80
Taux des futures augmentations de rémunération à la fin de l'exercice	BIT: services organiques 3,78 services généraux 3,52 Turin: services organiques 3,86 services généraux 3,98	BIT: services organiques 3,51 services généraux 3,49 Turin: services organiques 3,60 services généraux 2,41

Principales hypothèses financières	2013 (%)	2012 (%)
Taux des augmentations de pension au début de l'exercice	2,00	2,00
Taux des augmentations de pension à la fin de l'exercice	2,00	2,00
Inflation des frais médicaux	4,50 à partir de 2013, ramené à 3 à raison de 0,225 par an	5,025 à partir de 2012, ramené à 3 à raison de 0,275 par an

88. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise principale dans laquelle la CAPS engage des dépenses (franc suisse, livre sterling, dollar E.-U. et euro). Le taux d'actualisation final a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité (milliers de dollars E.-U.)	2013	2012
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	14 730	18 182
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	(11 198)	(13 648)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	154 216	174 006
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(122 725)	(137 587)

	2013	2012	2011	2010	2008-09 (24 mois)
	(milliers de dollars E.-U.)				
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	857 502	738 049	563 558	481 061	448 947
Coût actuel des prestations	31 856	20 800	16 943	12 761	26 688
Coût financier	21 736	19 430	19 416	20 069	36 124
Prestations nettes versées	(22 158)	(19 946)	(20 657)	(17 670)	(29 901)
(Gain)/perte actuariel(le) du(e) à l'expérience	998	4 815	(26 077)	3 798	18 297
(Gain)/perte actuariel(le) du(e) aux changements d'hypothèse	(90 878)	94 354	184 866	63 539	(19 094)
<b>Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice</b>	<b>799 056</b>	<b>857 502</b>	<b>738 049</b>	<b>563 558</b>	<b>481 061</b>
Etat de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(857 502)	(738 049)	(563 558)	(481 061)	(448 947)
Total (débit)/crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût à court terme des prestations	(53 592)	(40 230)	(36 359)	(32 830)	(62 812)
Montant net des prestations payées	22 158	19 946	20 657	17 670	29 901

	2013	2012	2011	2010	2008-09 (24 mois)
	(milliers de dollars E.-U.)				
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	(31 434)	(20 284)	(15 702)	(15 160)	(32 911)
Total (débit)/crédit comptabilisé en actifs nets	89 880	(99 169)	(158 789)	(67 337)	797
<b>Etat de la situation financière, fin d'exercice</b>	<b>(799 056)</b>	<b>(857 502)</b>	<b>(738 049)</b>	<b>(563 558)</b>	<b>(481 061)</b>

89. Les dépenses liées au coût financier et au coût actuel des prestations pour 2013 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les gains et pertes actuariels nets cumulés de 235,4 millions de dollars E.-U. (contre 325,3 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012) sont constatés dans les actifs nets. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur.

90. Un montant de 54,5 millions de dollars E.-U. est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 53,2 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012) pour couvrir le passif futur de la Caisse.

91. L'OIT finance son passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service en fonction du décaissement. Le programme et budget pour 2014-15 prévoit un montant de quelque 29,8 millions de dollars E.-U. à cet effet.

## Note 16 – Emprunts

92. Les emprunts correspondent aux prêts accordés à l'OIT pour la construction du bâtiment du siège à un taux d'intérêt initial basé sur les taux du marché, intérêt auquel la Confédération suisse a renoncé en 1996. Le remboursement de ces prêts s'effectue par annuités, le paiement libératoire devant avoir lieu en 2025. Ces prêts ne sont pas garantis.

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2013 (millions de francs suisses)	2012 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de francs suisses)
Valeur nominale au début de l'exercice	52,8	48,1	54,8	51,8
Remboursé pendant l'exercice en cours	(4,1)	(3,7)	(4,0)	(3,7)
Mouvement des taux de change	1,4	–	2,0	–
Valeur nominale à la fin de l'exercice	50,1	44,4	52,8	48,1
Sommes dues l'année prochaine	4,2	3,7	4,1	3,7
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans (3,7 millions de francs suisses par an)	16,7	14,8	16,3	14,8
Sommes dues après cinq ans	29,2	25,9	32,5	29,6
Sous-total, emprunts exigibles à long terme	45,9	40,7	48,8	44,4
A déduire: actualisation à la juste valeur (2012)	–	–	(7,1)	(6,5)
Ajustement à la juste valeur eu égard à la comptabilisation initiale	(7,1)	(6,5)	–	–

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2013 (millions de francs suisses)	2012 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de francs suisses)
Mouvement des taux de change	(0,2)	–	–	–
Amortissement sur la base du taux d'intérêt réel	1,0	0,9	–	–
<b>Total, emprunts</b>	<b>43,8</b>	<b>38,8</b>	<b>45,8</b>	<b>41,6</b>

## Note 17 – Sommes dues aux Etats Membres

93. Le montant dû aux Etats Membres au 31 décembre 2013 se répartit comme suit:

	2013 (dollars E.-U.)	2012 (dollars E.-U.)
Excédents des périodes précédentes non distribués	188 149	183 193
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	2 116 697	287 162
Moitié de la prime nette non répartie	166 025	5 112 385
Sous-total	2 470 871	5 582 740
Fonds d'incitation	436 600	5 383 470
<b>Montant total dû aux Etats Membres</b>	<b>2 907 471</b>	<b>10 966 210</b>

94. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2012 a été inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale.

### Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

95. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- *Prime nette* – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars E.-U. et francs suisses qui sera répartie entre eux, en se fondant sur une proportion du total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est calculé sur une base biennale. Le solde dû aux Etats Membres pour la période biennale 2012-13 se répartit comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes	2012-13 (dollars E.-U.)	2010-11 (dollars E.-U.)
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	2 312 872	3 723 872
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel de l'ONU, des:		
recettes	(81 236 113)	65 878 903
dépenses	48 512 246	(43 553 299)
achats à terme de dollars E.-U.	30 037 256	(30 838 665)

<b>Calcul du Fonds de stabilisation des changes</b>	<b>2012-13 (dollars E.-U.)</b>	<b>2010-11 (dollars E.-U.)</b>
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel de l'ONU	(1 382 734)	8 494 249
Réévaluation de la provision pour arriérés de contribution	1 980 117	7 479 339
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	108 405	(1 327 502)
<b>Total, Fonds de stabilisation des changes</b>	<b>332 049</b>	<b>9 856 897</b>

96. *Fonds d'incitation* – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

<b>Calcul du montant du Fonds d'incitation</b>	<b>2013 (dollars E.-U.)</b>	<b>2012 (dollars E.-U.)</b>
Intérêts acquis l'année en cours	99 488	166 580
Intérêts acquis l'année précédente	171 087	104 504
<b>Total, intérêts acquis</b>	<b>270 575</b>	<b>271 084</b>
Moitié de la prime nette	166 025	5 112 386
<b>Montant total disponible sur le Fonds d'incitation</b>	<b>436 600</b>	<b>5 383 470</b>

## Note 18 – Fonds détenus pour le compte de l'UIT

97. Ces fonds comprennent les placements et autres avoirs de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications:

	<b>2013</b> (millions de dollars E.-U.)	<b>2012</b> (millions de dollars E.-U.)
Placements	11,7	11,5
Produits dérivés	0,1	0,2
Autres sommes à recevoir	0,1	0,1
A déduire:		
Sommes et charges à payer	(8,5)	(5,3)
<b>Montant net des fonds détenus pour le compte de l'UIT</b>	<b>3,4</b>	<b>6,5</b>

## Note 19 – Autres passifs à court terme

98. Les autres passifs à court terme sont répartis comme suit:

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
Provisions	1,8	0,3
Fonds relais détenus en tant qu'agent d'administration	1,0	–
Autres	0,9	0,3
<b>Total, autres passifs à court terme</b>	<b>3,7</b>	<b>0,6</b>

99. Une provision de 1,8 million de dollars E.-U. (0,3 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2012) est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation, et le montant peut être estimé de manière fiable. En 2013, les jugements rendus par le Tribunal administratif de l'OIT ont donné lieu à la libération d'une provision de 0,1 million de dollars E.-U. Les provisions relatives aux cas existants ont été portées à 1,4 million de dollars E.-U., sur la base de nouvelles estimations. Ont été introduites en 2013 de nouvelles réclamations, qui représentent un montant de 0,2 million de dollars E.-U.

100. Dans certains accords conclus avec les donateurs, l'OIT est l'agent d'administration chargé de transférer les fonds à des partenaires d'exécution ou à d'autres bénéficiaires. Un élément de passif est établi pour refléter les fonds reçus du donateur mais non encore transférés aux partenaires d'exécution ou autres bénéficiaires au 31 décembre.

## Note 20 – Instruments financiers

101. Les instruments financiers sont classés et mesurés comme suit:

	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du compte de résultat
Contributions à recevoir des Etats Membres	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions volontaires à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Actifs et passifs dérivés à l'exclusion des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du compte de résultat
Actifs et passifs dérivés découlant des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais des actifs nets
Autres sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Placements	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du compte de résultat
Sommes à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Emprunts	Passifs financiers	Coût amorti

102. La juste valeur est déterminée en appliquant les prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

## Gestion des risques financiers

103. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque du marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière. Les risques de change liés à la valeur des placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse pour la CAPS ainsi que la nécessité de faire face à des obligations évaluées en dollars E.-U., avec des contributions au budget ordinaire payées en francs suisses par les Etats Membres, sont compensés en utilisant des instruments de couverture (contrats d'achat à terme).

104. *Risque de prix.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

105. *Risque de change.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en monnaie étrangère, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies, en particulier l'euro. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des taux de change.

106. L'OIT atténue le risque de fluctuation des monnaies pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses), au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars E.-U. Elle passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements détenus en monnaies autres que le franc suisse pour le compte de la CAPS, dont les obligations sont principalement en francs suisses. L'OIT reçoit des contributions volontaires destinées à financer des projets de coopération technique qui sont libellées en monnaies autres que le dollar E.-U. Ces fonds sont changés en dollars E.-U. pour couvrir les besoins de trésorerie. Il n'y a pas d'exposition au risque de change parce que les budgets desdits projets reflètent le montant réel des dollars reçus en échange. La sensibilité de l'OIT aux fluctuations des taux de change en rapport avec ses recettes et dépenses d'exploitation est donc limitée.

107. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur le déficit/l'excédent et les actifs nets d'une hausse ou d'une baisse de 5 pour cent contre le dollar des principales monnaies auxquelles l'OIT est exposée:

Millions de dollars E.-U.	Incidence sur l'excédent/le déficit		Incidence sur les actifs nets	
	CHF	EUR	CHF	EUR
+5%	20,8	1,2	(17,7)	-
-5%	(19,1)	(1,1)	16,0	-

108. Les actifs et les passifs détenus en francs suisses et en euros sont généralement assortis à la monnaie correspondant aux fonds sous-jacents. C'est pourquoi, s'il peut exister un impact sur la valeur en dollars, en revanche il n'y a pas d'effet matériel sur la valeur de la monnaie dans laquelle sont libellés les fonds sous-jacents.

109. Les actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont d'un montant négligeable. Les fluctuations de change de ces monnaies contre le dollar n'auraient pas d'effet matériel sur l'état de la situation financière ou l'état de la performance financière.

110. *Risque de taux d'intérêt.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OIT n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances et ses emprunts ne sont pas non plus soumis à des taux d'intérêt, de sorte que ni les uns ni les autres ne subissent les fluctuations des taux d'intérêt. Toutes les créances pour lesquelles des arrangements financiers concernant des remboursements sur plus d'un an ont été approuvés et tous les emprunts à long terme ont été amortis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

111. Les placements de l'OIT comprennent un montant de 118,9 millions de dollars E.-U. de placements pour une durée déterminée, dont 16,1 millions de dollars E.-U. dans des obligations à taux variable, le reste (obligations d'Etat et billets de trésorerie) étant soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur. L'Organisation gère son risque de taux d'intérêt en échelonnant sur quelques années les dates d'échéance des placements. Les opérations qu'elle mène au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires ne dépendent pas des gains d'intérêt, lesquels n'ont pas non plus d'incidence matérielle.

112. *Risque de marché.* Tous les placements de l'OIT sont évalués à la juste valeur sur la base du cours du marché à la date de clôture. Ils sont effectués dans des titres de première qualité et dans des fonds d'actions dont la valeur fluctuera en fonction des conditions du marché. Les fluctuations n'ont pas d'impact sur les besoins de financement des activités actuelles de l'Organisation, principalement financées par les contributions à recevoir des Etats Membres et les contributions volontaires.

113. *Risque de crédit.* Risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les contrats d'achat à terme qu'elle conclut. L'exposition maximale au risque de crédit de l'OIT au 31 décembre 2013 est la valeur comptable de ces actifs. La politique de placement de l'OIT limite le montant de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et a pour critère de qualité minimale du crédit la première qualité. L'OIT exécute des projets dans le monde entier. Au 31 décembre 2013, elle détenait 5,7 millions de dollars sur des comptes bancaires opérant en dehors de Genève, soit 0,9 pour cent de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements, comptes qui ne sont pas notés par référence à des cotes de crédit externes.

114. *Risque de liquidité.* Risque que l'OIT ait du mal à faire face à ses obligations financières associées au passif financier. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour l'OIT à s'assurer, dans toute la mesure possible, qu'elle disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations à leur date d'échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes. L'OIT gère également le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de trésorerie réels et estimés. L'OIT détient une partie non négligeable de ses placements en fonds du marché monétaire et obligations à taux variable à court terme très liquides. Elle n'a pas le pouvoir de contracter des dettes à long terme sans l'approbation des Etats Membres par le biais de la Conférence internationale du Travail.

115. Le total des actifs à court terme de l'OIT, qui s'élevait au 31 décembre 2013 à 968,6 millions de dollars E.-U., était suffisant pour couvrir ses passifs à court terme, d'un montant à cette date de 624,5 millions de dollars E.-U. On prévoit que l'OIT

continuera d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer toutes ses créances exigibles. L'exécution du budget ordinaire de l'OIT est financée par les contributions à recevoir. En cas de baisse des contributions reçues, conformément à son Règlement financier, l'OIT peut puiser dans son Fonds de roulement et autres réserves, dans l'attente de leur recouvrement. A la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 18,3 millions de francs suisses (soit 20,6 millions de dollars au taux de change opérationnel de l'ONU applicable de 0,887 franc suisse pour 1 dollar E.-U.).

116. *Risque de flux de trésorerie.* Risque de fluctuation du montant des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier. Toutes les sommes à recevoir à long terme par l'OIT en vertu d'arrangements financiers concernant le remboursement d'arriérés par des Etats Membres, ainsi que ses emprunts à long terme ont été amortis pour refléter la valeur actuelle de ces actifs et passifs. Le flux de trésorerie anticipé de l'OIT provient à 93 pour cent des contributions à recevoir et des contributions volontaires. Les contributions obligatoires versées par les Etats Membres fournissent 54 pour cent du total des ressources de trésorerie, requises pour financer les activités de l'OIT liées à son budget ordinaire et à son Fonds de fonctionnement. L'expérience historique montre que 88 pour cent de ces fonds sont reçus dans l'année de facturation et plus de 98 pour cent le sont dans un délai de deux ans. Les contributions volontaires des donateurs fournissent 39 pour cent du total des ressources de trésorerie, pour les projets de coopération technique et autres activités financées par des sources extrabudgétaires. Les projets ainsi financés ne démarrent pas tant que les liquidités nécessaires pour mener les activités prévues dans le cadre des projets n'ont pas été déposées sur les comptes en banque de l'OIT. Le reste du flux de trésorerie – montants reçus pour les services de formation du Centre de Turin, intérêts et dividendes, produit des ventes, redevances et autres recettes – ne représente que 7 pour cent du total des ressources de trésorerie requises.

## Produits dérivés

### *Contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire*

117. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins prévus en dollars E.-U. pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme sont donc acquis pour faire en sorte que le montant en francs suisses des sommes à recevoir des Etats Membres au titre des contributions fixées pour la période biennale soit suffisant pour acheter les dollars E.-U. dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire. La valeur nominale de l'accord de couverture pour l'exercice 2014-15 est de 322,1 millions de dollars E.-U. (contre 305,1 millions de dollars E.-U. pour l'exercice 2012-13), achetés à un taux moyen de 0,93 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (0,83 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour 2012-13). Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars E.-U. du budget ordinaire prévus pendant la période biennale. L'OIT limite le risque lié à la sous-performance d'une contrepartie à ces accords en ne recourant qu'à des banques ayant une cote de crédit de grande qualité et une bonne réputation de performance.

118. La valeur de marché des contrats d'achat à terme basée sur les cours du marché, telle qu'indiquée par les banques contractantes, est la suivante:

Milliers de dollars E.-U.	2013	2012
Valeur de marché des contrats d'achat à terme au 31 décembre		
Contrats à court terme venant à échéance dans les douze prochains mois	(8 154)	14 132
Contrats à long terme venant à échéance dans plus de douze mois	(8 396)	–
<b>Total</b>	<b>(16 550)</b>	<b>14 132</b>

119. Une appréciation de 5 pour cent de la valeur relative du dollar E.-U. contre le franc suisse aurait entraîné une baisse des pertes de change nettes non matérialisées sur les contrats d'achat à terme de couverture ci-dessus mentionnés d'un montant de 16,1 millions de dollars. Inversement, une dépréciation de 5 pour cent de la valeur relative du dollar E.-U. aurait entraîné une hausse des pertes de change nettes non matérialisées sur ces contrats d'un montant de 17,8 millions de dollars.

120. A des fins comptables, les contrats d'achat à terme sont définis comme des couvertures de flux de trésorerie. Celles-ci se sont avérées très efficaces en 2013. Le montant reclassé des actifs nets et présenté dans l'état de performance financière comme gain (perte) de change et les montants maintenus dans les actifs nets à la fin de l'année se répartissent comme suit:

Milliers de dollars E.-U.	2013	2012
<b>Actifs nets: valeur des produits dérivés non réglés</b>		
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>13 998</b>	<b>34 296</b>
Reclassement pendant l'année en gain (perte) net de change et réévaluation	(13 998)	(16 183)
Gain (perte) net de change pendant l'année comptabilisée dans les actifs nets	(16 376)	(4 115)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>(16 376)</b>	<b>13 998</b>

121. Les montants inscrits dans les actifs nets au 31 décembre 2013 devraient arriver à échéance et être répercutés dans l'état de la performance financière en 2014 et 2015, lorsque les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, respectivement pour 2014 et 2015, sont portées en compte.

#### *Contrats d'achat à terme de la CAPS*

122. La CAPS couvre le risque lié aux actifs financiers détenus pour le compte de la CAPS dans des monnaies autres que le franc suisse en concluant des contrats d'achat à terme dans chacune des autres monnaies dans lesquelles des placements sont faits. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par le gestionnaire de portefeuille était de 1,1 million de dollars E.-U. à la date de clôture (contre 1,3 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2012). Le montant total de l'actif comptabilisé a trait à des contrats qui arrivent à échéance dans les douze prochains mois.

123. Le BIT gère l'exposition au risque de crédit de l'Organisation pour les produits dérivés, en passant des contrats avec des institutions financières de bonne réputation ayant une note de crédit de qualité.

124. Le BIT n'estime pas être exposé à un niveau de risque de crédit inhabituel ou important.

## Gestion des capitaux

125. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars E.-U. par rapport aux recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

126. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

## Note 21 – Contrats de location simples

127. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,6 million de dollars E.-U. en 2013 (contre 1,4 million de dollars E.-U. en 2012). Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2013 était de 10 millions de dollars E.-U. (contre 8,5 millions de dollars E.-U. en 2012).

128. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
A moins d'un an	0,6	0,5
A plus d'un an mais pas à plus de cinq ans	2,2	2,2
A plus de cinq ans	2,5	3,0
<b>Total, engagements au titre de contrats de location simples</b>	<b>5,3</b>	<b>5,7</b>

129. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,6 million de dollars E.-U. en 2013 (contre 0,5 million de dollars E.-U. en 2012). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

## Note 22 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

130. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont établis sur une autre base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – budget ordinaire (état V-A), lequel est dressé selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'OIT, en utilisant un taux de change budgétaire fixe de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour la période biennale 2012-13. Selon cette méthode modifiée, les recettes sont finalement comptabilisées suivant la méthode de la comptabilité de trésorerie. Les dépenses sont prises en compte selon le principe de l'exécution; toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel sont passés en charges à la date de livraison et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel. Les informations fournies dans l'état V-A ne concernent que la portion du Fonds de fonctionnement pour laquelle un budget est adopté par la Conférence internationale du Travail.

131. On trouvera dans les états V-B à V-D des comparaisons distinctes des budgets adoptés et des recettes et dépenses effectives pour les autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement de l'OIT, dont le budget est adopté par le Conseil d'administration du BIT. Ces budgets, qui sont adoptés pour la période biennale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Les recettes et les dépenses sont comptabilisées comme décrit précédemment. Toutes les transactions sont enregistrées en dollars E.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de la transaction.

132. Le Conseil du Centre international de formation de Turin adopte annuellement le budget du Centre en euros et le présente pour information au Conseil d'administration du BIT, conformément au Règlement financier du Centre de Turin. Pour faciliter la fourniture d'informations budgétaires pertinentes en ce qui concerne le Centre de Turin, l'état V-E est présenté en euros et en dollars E.-U. sur la base d'une moyenne des taux de change officiels de l'euro contre le dollar E.-U. en vigueur pour chaque mois de 2013. Le budget est établi sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

133. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ont été établis pour chaque budget publié, adopté par la Conférence internationale du Travail (dans le cas du budget ordinaire), par le Conseil d'administration du BIT (en ce qui concerne l'IIES, le CINTERFOR et le CIS) ou par le Conseil du Centre de Turin. Les budgets approuvés n'ont pas subi de modifications au cours de 2013.

134. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier de celui obtenu en vertu des IPSAS.

**Rapprochement des montants de l'excédent sur une base budgétaire et selon les IPSAS**

Milliers de dollars E.-U.	Budget ordinaire	Centre de Turin	IIES CINTERFOR	CIS	Total
Résultat net sur une base budgétaire (état V)	(18 776)	3 802	526	2 (238)	(14 684)
A déduire: différence temporaire <sup>1</sup>	(42 834)	–	(234)	66 134	(42 868)
Résultat net après ajustement	(61 610)	3 802	292	68 (104)	(57 552)
Eléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS:					
Traitement des écarts de change	(743)	–	–	–	(743)
Provision pour les contributions à recevoir	28 444	–	–	–	28 444
Amortissement des sommes à recevoir d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers	155	–	–	–	155
Comptabilisation des stocks	(267)	–	–	–	(267)
Comptabilisation du matériel	2 067	(302)	–	19	1 784
Comptabilisation des immobilisations corporelles	545	–	–	–	545
Régularisation des avantages du personnel	(1 420)	–	(3)	146 (1)	(1 278)
Réserve pour éventualités	(1 482)	–	–	–	(1 482)
Pertes non réalisées sur des contrats d'achat à terme	(308)	–	–	–	(308)
Différences liées à l'entité	–	1 402	–	–	1 402
Autres différences	–	(284)	–	–	(284)
Résultat net selon les IPSAS	(34 619)	4 618	289	233 (105)	(29 584)
A ajouter: mouvement net des autres fonds					(6 027)
<b>Résultat net indiqué dans l'état consolidé de la performance financière</b>					<b>(35 611)</b>

<sup>1</sup> Les états V-A à V-D présentent le résultat net pour l'exercice 2012-13. Le résultat net pour 2012 calculé sur une base budgétaire est déduit aux fins du rapprochement.

135. L'IPSAS requiert, lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, que soit effectué un rapprochement présentant séparément les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporaires et les différences liées à l'entité, le cas échéant.

136. Des différences liées à la méthode utilisée apparaissent lorsque le budget approuvé est établi selon une autre méthode que la méthode comptable de base. S'agissant de l'OIT, le budget ordinaire est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'Organisation, en appliquant un taux de change budgétaire fixe, y compris pour la passation en charges de toutes les dépenses en immobilisations, et les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale.

137. Dans le cas de l'OIT, des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés (ceux adoptés par la Conférence, par le Conseil d'administration du BIT et par le Conseil du Centre de Turin) incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation.

138. Les activités de financement se rapportent au remboursement du montant des emprunts nets contractés par l'OIT.

139. Les activités de placement incluent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et d'autres investissements, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

140. Les activités d'exploitation sont les principales activités de l'OIT qui sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, les contributions volontaires, les honoraires perçus pour des services rendus et par des produits divers.

141. Les fonds du Bureau et le calcul de l'excédent budgétaire sont régis par les dispositions du Règlement financier.

142. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des états V et IV:

	2013			
	Exploitation	Investissement	Financement	Total
	(milliers de dollars E.-U.)			
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	(18 776)	–	–	(18 776)
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-E)	3 802	–	–	3 802
Résultat net pour l'IIES (état V-B)	526	–	–	526
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-C)	2	–	–	2
Résultat net pour le CIS (état V-D)	(238)	–	–	(238)
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	(14 684)	–	–	(14 684)
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence temporaire	(42 868)	–	–	(42 868)
Différences liées à la méthode	28 603	2 329	(4 082)	26 850
Différences liées à l'entité	10 411	(35 673)	–	(25 262)
Autres différences	(284)	–	–	(284)
Flux nets de trésorerie	(18 822)	(33 344)	(4 082)	(56 248)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie	1 330	–	–	1 330
Montant réel indiqué dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	(17 492)	(33 344)	(4 082)	(54 918)

## Note 23 – Information relative aux parties liées

143. Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, le sous-directeur général, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants, élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.

144. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités calculés conformément au Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) ainsi que de l'assurance-

maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2013		2012	
	Individus <sup>1</sup>	Rémunération (dollars E.-U.)	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)
Principaux cadres dirigeants	11,6	4 004 388	14	5 134 528

<sup>1</sup> Equivalent plein temps.

145. Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne l'ait été aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

146. En 2013, les transactions relatives aux parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 159 830 dollars E.-U. (131 310 dollars E.-U. en 2012). Toutes ces transactions doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

## Note 24 – Produits des opérations sans contrepartie directe

147. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires versées par des donateurs au titre des projets de coopération technique et du CSBO.

Produits des opérations sans contrepartie directe	2013 (millions de dollars E.-U.)	2012 (millions de dollars E.-U.)
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	397,3	382,9
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	1,0	–
Contributions volontaires à des projets de coopération technique et au CSBO, dons et subventions	288,9	263,7
Services de formation du Centre de Turin	21,3	19,1
<b>Total, produits des opérations sans contrepartie directe</b>	<b>708,5</b>	<b>665,7</b>
Sommes à recevoir au titre des contributions fixées	98,3	69,1
Sommes à recevoir au titre des contributions volontaires	314,4	324,2
<b>Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe</b>	<b>412,7</b>	<b>393,3</b>
<b>Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles</b>	<b>309,0</b>	<b>311,4</b>
<b>Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin</b>	<b>6,1</b>	<b>8,5</b>
<b>Avances reçues au titre des contributions fixées</b>	<b>38,8</b>	<b>38,1</b>

## Note 25 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

148. *Actifs éventuels*: A sa session de juin 2013, la Conférence internationale du Travail a adopté le budget pour la période biennale 2014-15, qui comprend le montant des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT pour un total de 761,2 millions de francs suisses (soit 801,3 millions de dollars E.-U. au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U. fixé par la Conférence pour la période biennale 2014-15). Ce montant n'est pas comptabilisé comme actif étant donné qu'il ne satisfaisait pas à la définition d'un actif au 31 décembre 2013 mais il est néanmoins communiqué car il s'agit d'un apport de ressources probable. Le versement d'une contribution volontaire d'un montant de 10,8 millions de dollars E.-U. destinée au Centre de Turin et portant sur des exercices ultérieurs est considéré comme probable, tout comme celui des contributions volontaires au CSBO dues pour 2014 et les exercices ultérieurs qui s'élèvent au total à 15,7 millions de dollars E.-U.

149. *Passifs éventuels*: L'OIT a un passif éventuel estimé à 0,1 million de dollars E.-U. (0,2 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2012) pour des réclamations ou des actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un passif. Il s'agit de réclamations ou d'actions en justice pour lesquelles il est probable que l'OIT devra éteindre l'obligation, mais dont le montant ne peut pas être calculé ou estimé de façon fiable ou pour lesquelles il n'est pas probable que le BIT devra éteindre l'obligation. En 2013, les jugements rendus par le Tribunal administratif de l'OIT ont donné lieu au versement de 0,1 million de dollars E.-U. au titre de réclamations existantes. L'OIT prévoit que ces réclamations feront l'objet d'un règlement dans le courant des vingt-quatre prochains mois. Il existe d'autres obligations potentielles qui risquent d'entraîner des sorties de fonds non négligeables à l'avenir. Ces obligations potentielles pourront devenir un passif réel selon qu'un ou plusieurs événements futurs incertains, qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OIT, surviendront ou non. A ce stade, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer s'il existe une obligation actuelle ni de calculer de façon fiable le montant probable des sorties de fonds; c'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'est inscrit ni communiqué dans les états financiers consolidés.

150. *Engagements*: L'OIT a conclu des contrats pluriannuels concernant l'hébergement et le support technique de ses systèmes fondés sur Oracle, la fourniture de services de nettoyage et de maintenance technique dans le bâtiment du siège à Genève et des services de restauration et d'agence de voyages au Centre de Turin. Le montant des engagements non réglés était estimé à 27,8 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2013 (22,9 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012). Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 6,2 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2013 (16,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012).

## Note 26 – Contributions en nature

151. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Elle ne détient pas de titres de propriété pour ces biens qui restent en la possession du gouvernement ayant accordé le droit de les utiliser. La valeur financière de ces installations n'est pas comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et

la valeur annuelle du droit de jouissance n'a pas non plus été comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière.

152. Les principales contributions consistant à accorder le droit d'utiliser des installations pendant une longue durée sont les suivantes:

- ❑ Le campus et les installations du Centre international de formation de Turin mis à sa disposition par la ville de Turin (Italie), y compris les installations dont la construction a été financée par des fonds provenant du gouvernement italien.
- ❑ Les terrains à Islamabad, à Brasília et à Dar es-Salaam ont été respectivement fournis par le gouvernement du Pakistan, le gouvernement du Brésil et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.
- ❑ Les locaux occupés par les bureaux extérieurs de l'OIT et mis à sa disposition par le gouvernement de la Hongrie pour le bureau de Budapest, le gouvernement du Liban pour celui de Beyrouth, le gouvernement du Cameroun pour celui de Yaoundé, le gouvernement du Koweït pour celui de Koweït, le gouvernement de la Turquie pour celui d'Ankara, le gouvernement du Nigéria pour celui d'Abuja, le gouvernement du Portugal pour celui de Lisbonne, le gouvernement de l'Espagne pour celui de Madrid, le gouvernement de l'Italie pour celui de Rome, le gouvernement de Sri Lanka pour celui de Colombo et le gouvernement de l'Uruguay pour le CINTERFOR à Montevideo. En outre, le gouvernement de l'Inde a pris en partie à sa charge l'achat des locaux loués à bail du bureau situé à New Delhi.

## Note 27 – Information sectorielle

153. L'information sectorielle est présentée selon un format représentant les catégories auxquelles la Conférence internationale du Travail affecte les ressources du budget ordinaire de l'OIT. Les secteurs sont les suivants:

- ❑ Organes directeurs – Conférence internationale du Travail, Conseil d'administration, principales réunions régionales, services juridiques et Département des services des relations, réunions et documents.
- ❑ Objectifs stratégiques – Programmes techniques, bureaux régionaux et de pays, programmes intersectoriels et Centre de Turin, IIES, CIS et CINTERFOR, ainsi que services d'appui concernant par exemple l'informatique et les services internes.
- ❑ Services de management – Cabinet du Directeur général, ressources humaines, services financiers, programmation et gestion et contrôle.
- ❑ Autres – Par exemple, coûts d'assurance-maladie pour les retraités, contributions versées par l'OIT à des entités du système des Nations unies et éléments extraordinaires.
- ❑ Montants non affectés (non répartis) – Fonds d'indemnisation, Fonds des indemnités de fin de contrat, Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, révision de la provision pour l'assurance-maladie après la cessation de service, produits des placements et frais liés aux placements, amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, et contribution de l'OIT au Tribunal administratif.
- ❑ Eliminations – Les transferts intersectoriels sont éliminés, y compris les contributions effectuées par chaque secteur à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel conformément aux Statuts de la Caisse, la

contribution à l'assurance-maladie après la cessation de service pour le personnel des projets de la coopération technique, les contributions au Fonds des indemnités de fin de contrat (au taux de 3,5 pour cent du salaire de base des membres du personnel expatriés prévus au budget ordinaire, au taux de 6,0 pour cent pour les membres du personnel expatriés du Centre de Turin et les activités financées par des ressources extrabudgétaires et au taux de 7,5 pour cent pour le personnel des services généraux du Centre de Turin), et les contributions au Fonds d'indemnisation couvrant les primes d'assurance-accident et l'assurance du personnel au bénéfice de contrats de courte durée.

154. Les actifs et les passifs de l'OIT sont la propriété de toute l'Organisation, sont placés sous la responsabilité de cette dernière et n'appartiennent pas aux secteurs pris individuellement. C'est la raison pour laquelle le total des actifs et des passifs est présenté sous une forme consolidée.

## Organisation internationale du Travail

Etat consolidé de la performance financière par secteur  
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 (en millions de dollars E.-U.)

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Eliminations		Consolidation	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	42,6	41,0	296,3	285,6	34,6	33,3	23,8	23,0	-	-	-	-	397,3	382,9
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	0,1	-	0,8	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-
Contributions volontaires	-	0,1	286,8	262,7	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	288,9	263,7
Services de formation du Centre de Turin	-	-	34,4	26,4	-	-	-	-	-	-	(13,1)	(7,3)	21,3	19,1
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	0,5	0,4	21,6	16,7	2,3	5,1	-	-	-	-	(24,4)	(22,2)	-	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	-	-	-	21,0	20,9	-	-	21,0	20,9
Produit des ventes et redevances	1,4	1,6	4,2	4,2	1,5	1,2	-	-	2,7	2,5	(0,9)	(1,1)	8,9	8,4
Produit des placements	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	6,9	-	-	2,7	6,9
Contributions intersectorielles	-	-	7,3	7,3	-	-	-	3,8	47,1	40,8	(54,4)	(51,9)	-	-
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	18,1	34,4	-	-	18,1	34,4
Autres recettes	-	-	3,6	2,4	-	-	-	-	0,8	1,6	(1,5)	-	2,9	4,0
<b>Total, recettes</b>	<b>44,6</b>	<b>43,1</b>	<b>655,0</b>	<b>605,3</b>	<b>40,6</b>	<b>40,5</b>	<b>23,8</b>	<b>26,8</b>	<b>92,4</b>	<b>107,1</b>	<b>(94,3)</b>	<b>(82,5)</b>	<b>762,1</b>	<b>740,3</b>

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Eliminations		Consolidation	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
			chiffres retraités		chiffres retraités		chiffres retraités		chiffres retraités		chiffres retraités		chiffres retraités	
Dépenses de personnel	37,7	34,2	347,0	335,6	36,7	32,5	3,2	2,0	32,4	19,8	(19,1)	(16,9)	437,9	407,2
Frais de voyage	1,7	1,6	30,2	25,1	1,1	0,9	0,6	-	0,7	0,5	(0,2)	-	34,1	28,1
Contrats de sous-traitance	2,1	1,4	134,2	90,5	2,4	1,6	0,8	0,7	(2,1)	1,5	(3,0)	(0,8)	134,4	94,9
Frais généraux de fonctionnement	2,2	2,0	45,6	41,4	0,8	0,6	0,3	0,1	0,4	1,0	(1,2)	(0,1)	48,1	45,0
Fournitures, consommables et petit matériel	0,2	0,1	14,5	9,8	0,2	0,1	0,1	-	(0,2)	-	-	-	14,8	10,0
Dotation aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	2,4	2,0	-	-	2,4	2,0
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	-	0,1	65,1	50,9	0,4	0,5	-	-	-	-	(8,0)	(7,0)	57,5	44,5
Perfectionnement du personnel	0,5	0,1	5,3	1,9	(0,2)	2,2	-	-	-	-	(0,5)	-	5,1	4,2
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	-	-	-	45,6	41,6	-	-	45,6	41,6
Contributions et subventions	-	-	16,3	11,6	0,2	0,2	29,5	29,1	0,5	0,4	(37,6)	(35,2)	8,9	6,1
Dépenses d'appui au programme	-	-	24,5	22,3	0,1	-	-	-	0,1	0,2	(24,7)	(22,5)	-	-
Coûts de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,8	-	-	1,7	1,8
Autres dépenses	-	-	1,1	-	-	-	-	-	6,1	3,6	-	-	7,2	3,6
<b>Total, dépenses</b>	<b>44,4</b>	<b>39,5</b>	<b>683,8</b>	<b>589,1</b>	<b>41,7</b>	<b>38,6</b>	<b>34,5</b>	<b>31,9</b>	<b>87,6</b>	<b>72,4</b>	<b>(94,3)</b>	<b>(82,5)</b>	<b>797,7</b>	<b>689,0</b>
<b>Résultats nets</b>	<b>0,2</b>	<b>3,6</b>	<b>(28,8)</b>	<b>16,2</b>	<b>(1,1)</b>	<b>1,9</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>4,8</b>	<b>34,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(35,6)</b>	<b>51,3</b>

## Note 28

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**  
(en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01.01.2012 <sup>1</sup>	Contributions fixées pour 2012-13	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités <sup>2</sup>		Solde dû au 31.12.2013
				2012	2013	
A. Contributions fixées pour l'exercice financier 2012-13: 2012 – Dans le cadre du budget 2013 – Dans le cadre du budget <sup>3</sup>		361 880 400 361 900 754	361 880 400 361 900 754	317 274 744 317 274 744	36 236 728 299 442 008	8 368 928 62 458 746
<b>Total des contributions fixées pour l'exercice financier 2012-13</b>		<b>723 781 154</b>	<b>723 781 154</b>	<b>317 274 744</b>	<b>335 678 736</b>	<b>70 827 674</b>
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	125 819 215		125 819 215	98 250 836	3 967 173	23 601 206
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	–	–	6 615 689
<b>Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs</b>	<b>132 434 904</b>		<b>132 434 904</b>	<b>98 250 836</b>	<b>3 967 173</b>	<b>30 216 895</b>
<b>Total 2012-13</b>	<b>132 434 904</b>	<b>723 781 154</b>	<b>856 216 058</b>	<b>415 525 580</b>	<b>339 645 909</b>	<b>101 044 569</b>
Total 2010-11	71 933 033	777 592 898	849 525 931	378 254 716	338 836 311	132 434 904
Solde dû en dollars E.-U. au taux de change au 31 décembre 2013 pour les opérations de l'ONU (0,887 franc suisse pour 1 dollar E.-U.)						
A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers						
Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars E.-U.						
<sup>1</sup> Ne comprend pas les contributions fixées pour 2012.						
<sup>2</sup> Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:						
	<b>2012</b>		<b>2012</b>			
– du système d'incitation au prompt versement des contributions pour 2010 et 2011	82 524		4 752 586			
– des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	351 937		–			
– de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	8 329		3 041 477			
<b>Total des montants crédités</b>	<b>442 790</b>		<b>7 794 063</b>			
<sup>3</sup> Y compris les contributions du Soudan du Sud pour 2012 et 2013 d'un montant de 7 347 francs suisses et la contribution des Palaos pour 2012 d'un montant de 2 151 francs suisses, contributions fixées à la suite de leur admission à l'OIT après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail à sa 102 <sup>e</sup> session en juin 2013. Le Soudan du Sud et les Palaos sont devenus Membres de l'OIT respectivement les 29 avril 2012 et 29 mai 2012.						

## Note 29

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures  
d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013**  
(en francs suisses)

Etat	Contributions fixées pour 2012-13						Montants dus au titre des exercices antérieurs				Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012			2013			Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013			
	%	Montant	en 2012 en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	en 2013						
Afghanistan	0,004	14 475	13 14 462	0,004	14 475	-	7	-	7	-	2013	14 475
Afrique du Sud	0,385	1 393 240	1 393 240	0,385	1 393 240	1 393 240	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,010	36 188	10 12 284	0,010	36 188	272	22 708	21 000	1 708	-	2012-13	59 810
Algérie	0,128	463 207	463 207	0,128	463 207	463 207	-	-	-	-	-	-
Allemagne	8,021	29 026 427	29 026 427	8,021	29 026 427	29 026 427	-	-	-	-	-	-
Angola	0,010	36 188	36 188	0,010	36 188	17 998	-	-	-	-	2013	18 190
Anitgua-et-Barbuda <sup>2</sup>	0,002	7 238	342	0,002	7 238	-	98 607	-	-	98 607	2000-2013	112 741
Arabie saoudite	0,831	3 007 226	3 007 226	0,830	3 003 607	3 003 607	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,287	1 038 597	- 599 455	0,287	1 038 597	-	510 545	242 800	267 745	-	2012-13	1 477 739
Arménie <sup>1</sup>	0,005	18 094	18 094	0,005	18 094	18 094	-	72 000	96 000	1 359 666	1994-2004+2013	1 359 666
Australie	1,934	6 998 767	6 998 767	1,934	6 998 767	6 998 767	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,852	3 083 221	3 083 221	0,852	3 083 221	3 083 221	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan <sup>1</sup>	0,015	54 282	54 282	0,015	54 282	54 282	3 220 660	70 784	141 568	3 008 308	1993-2005+2013	3 008 308
Bahamas	0,018	65 138	65 138	0,018	65 138	65 138	-	-	-	-	-	-
Bahrein	0,039	141 133	141 133	0,039	141 133	141 133	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	36 188	36 188	0,010	36 188	36 188	-	-	-	-	-	-
Barbade	0,008	28 950	28 950	0,008	28 950	28 950	-	-	-	-	-	-
Bélarus <sup>1</sup>	0,042	151 990	151 990	0,042	151 990	151 990	-	157 746	157 746	630 987	1997	630 987
Belgique	1,076	3 893 833	3 893 833	1,076	3 893 833	3 893 833	-	-	-	-	-	-

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs				Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013			
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013						
Belize	0,001	3 619	-	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	3 619	-	11 675	11 675	-	-	-	
Béni	0,003	10 856	2	10 856	49	0,003	10 856	49	21 661	649	649	-	-	2011-2013	22 310	
Bolivie, Etat plurinational de	0,007	25 332	-	25 332	25 332	0,007	25 332	25 332	-	-	-	-	-	-	-	
Bosnie-Herzégovine	0,014	50 663	-	50 663	50 663	0,014	50 663	50 663	-	-	-	-	-	-	-	
Botswana	0,018	65 138	-	65 138	65 138	0,018	65 138	65 138	-	-	-	-	-	-	-	
Brésil	1,612	5 833 512	-	5 833 512	68 393	1,612	5 833 512	68 393	11 598 631	-	-	-	-	2012-13	11 598 631	
Brunei Darussalam	0,028	101 326	-	101 326	101 326	0,028	101 326	101 326	-	-	-	-	-	-	-	
Bulgarie	0,038	137 515	-	137 515	137 515	0,038	137 515	137 515	-	-	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	0,003	10 856	-	10 856	10 856	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	-	-	-	
Burundi <sup>2</sup>	0,001	3 619	9	3 619	-	0,001	3 619	-	7 229	12 023	3 222	2 938	5 863	2010-2013	13 092	
Cabo Verde	0,001	3 619	-	3 619	-	0,001	3 619	-	3 619	5 501	-	5 501	-	2013	3 619	
Cambodge <sup>1</sup>	0,003	10 856	-	10 856	10 856	0,003	10 856	10 856	-	81 180	27 062	27 062	27 056	1994	27 056	
Cameroun	0,011	39 807	-	39 807	39 807	0,011	39 807	39 807	-	-	-	-	-	-	-	
Canada	3,208	11 609 123	-	11 609 123	11 609 123	3,208	11 609 123	11 609 123	-	-	-	-	-	-	-	
République centrafricaine <sup>1</sup>	0,001	3 619	-	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	-	98 958	8 846	8 192	81 920	1997-2000 +2004-2007	81 920	
Chili	0,236	854 038	3	854 038	850 341	0,236	854 038	850 341	3 697	35 235	35 235	-	-	2013	3 697	
Chine	3,190	11 543 985	-	11 543 985	11 543 985	3,190	11 543 985	11 543 985	-	3 030 076	3 030 076	-	-	-	-	
Chypre	0,046	166 465	-	166 465	166 465	0,046	166 465	166 465	-	-	-	-	-	-	-	
Colombie	0,144	521 108	260 427	260 681	521 108	0,144	521 108	521 108	-	169 818	169 818	-	-	-	-	
Comores <sup>1</sup>	0,001	3 619	-	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	503 058	2 838	54 461	445 759	1985-2013	452 997	
Congo	0,003	10 856	8 162	8 162	49	0,003	10 856	49	13 501	1 280	1 280	-	-	2012-13	13 501	
Corée, République de	2,261	8 182 116	6 035 985	2 146 131	7 694 464	2,261	8 182 116	7 694 464	487 652	5 467 978	5 467 978	-	-	2013	487 652	
Costa Rica	0,034	123 039	414	122 115	-	0,034	123 039	-	123 549	86 809	47 663	39 156	-	2012-13	123 549	
Côte d'Ivoire	0,010	36 188	-	36 188	-	0,010	36 188	-	72 376	143 667	-	143 267	400	2011-2013	72 776	

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	en 2012	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013					
Croatie	0,097	351 024	0,097	351 024	351 024	0,097	351 024	0,097	351 024	351 024	-	-	-	-	-
Cuba	0,071	256 935	0,071	140 628	140 628	0,071	256 935	0,071	121 697	121 697	149 391	149 391	-	-	2013
Danemark	0,736	2 663 440	0,736	2 663 440	2 663 440	0,736	2 663 440	0,736	2 663 440	2 663 440	-	-	-	-	-
Djibouti <sup>2</sup>	0,001	3 619	0,001	272	272	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	102 371	7 318	95 053	102 019	1996+1998-2013
République dominicaine	0,042	151 990	0,042	-	-	0,042	151 990	0,042	-	-	254 038	151 990	102 048	406 028	2011-2013
Dominique <sup>2</sup>	0,001	3 619	0,001	-	-	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	22 645	-	22 645	29 883	2006-2013
Egypte	0,094	340 168	0,094	340 168	340 168	0,094	340 168	0,094	340 168	340 168	-	-	-	-	-
El Salvador	0,019	68 757	0,019	259	259	0,019	68 757	0,019	-	-	8 355	-	8 355	145 610	2011-2013
Emirats arabes unis	0,391	1 414 952	0,391	1 414 839	1 414 839	0,391	1 414 952	0,391	1 414 952	1 414 952	113	113	-	-	-
Equateur	0,040	144 752	0,040	28 221	28 221	0,040	144 752	0,040	144 752	144 752	93 829	93 829	-	-	2012-13
Erythrée	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-
Espagne	3,178	11 500 559	3,178	4 296	11 496 263	3,178	11 500 559	3,178	11 500 559	11 500 559	8 111 865	8 111 865	-	-	-
Estonie	0,040	144 752	0,040	144 752	144 752	0,040	144 752	0,040	144 752	144 752	-	-	-	-	-
Etats-Unis	22,000	79 613 688	22,000	63 975 376	15 638 312	22,000	79 613 688	22,000	79 613 688	39 806 688	68 534 944	68 534 944	-	-	2013
Ethiopie	0,008	28 950	0,008	28 950	28 950	0,008	28 950	0,008	28 950	28 950	-	-	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	25 332	0,007	-	25 332	0,007	25 332	0,007	25 332	25 332	45 846	45 846	-	-	2013
Fidji	0,004	14 475	0,004	14 475	14 475	0,004	14 475	0,004	14 475	14 475	-	-	-	-	-
Finlande	0,566	2 048 243	0,566	2 048 243	2 048 243	0,566	2 048 243	0,566	2 048 243	2 048 243	-	-	-	-	-
France	6,126	22 168 793	6,126	22 168 793	22 168 793	6,126	22 168 793	6,126	22 168 793	22 168 793	-	-	-	-	-
Gabon	0,014	50 663	0,014	49 151	49 151	0,014	50 663	0,014	50 663	1 448	50 727	-	-	-	2012-13
Gambie <sup>2</sup>	0,001	3 619	0,001	89	89	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	45 430	-	45 430	52 579	1999-2013
Géorgie <sup>1</sup>	0,006	21 713	0,006	21 713	21 713	0,006	21 713	0,006	21 713	21 713	2 657 195	153 595	2 350 005	2 350 005	1994-2004
Ghana	0,006	21 713	0,006	57	57	0,006	21 713	0,006	21 713	600	42 769	-	-	-	2012-13
Grèce	0,691	2 500 594	0,691	7 705	2 492 889	0,691	2 500 594	0,691	2 500 594	1 208 078	3 743 762	3 616 600	127 162	-	2013

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	en 2012	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013					
Grenade <sup>2</sup>	0,001	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	7 626	-	7 626	-	7 626	2010-2013	14 864	
Guatemala	0,028	101 326	-	0,028	101 326	101 326	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée	0,002	7 238	517	0,002	7 238	6 943	295	6 538	-	6 538	-	-	2013	295	
Guinée-Bissau <sup>2</sup>	0,001	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	256 965	-	256 965	-	256 965	1992-2001 +2003-2013	264 203	
Guinée équatoriale	0,008	28 950	-	0,008	28 950	-	57 900	34 829	-	34 829	-	-	2012-13	57 900	
Guyana	0,001	3 619	-	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	-	-	-	
Haïti	0,003	10 856	-	0,003	10 856	10 856	-	19 403	-	19 403	-	-	-	-	
Honduras	0,008	28 950	2 913	0,008	28 950	28 929	21	8 088	-	8 088	-	-	2013	21	
Hongrie	0,291	1 053 072	-	0,291	1 053 072	1 053 072	-	7	-	7	-	-	-	-	
Iles Marshall	0,001	3 619	-	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon <sup>2</sup>	0,001	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	19 221	-	19 221	-	19 221	2004-2007 +2010-2013	26 459	
Inde	0,534	1 932 441	-	0,534	1 932 441	1 932 441	-	-	-	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,238	861 275	-	0,238	861 275	861 275	-	-	-	-	-	-	-	-	
Iran, Rép. islamique d'	0,233	843 181	-	0,233	843 181	-	999 206	1 212 844	-	1 212 844	-	1 212 844	2012-13	999 206	
Iraq <sup>1</sup>	0,020	72 376	-	0,020	72 376	72 376	-	4 876 319	-	4 876 319	-	4 266 779	1993-2007	4 266 779	
Irlande	0,498	1 802 164	21	0,498	1 802 164	1 802 164	-	7	-	7	-	-	-	-	
Islande	0,042	151 990	-	0,042	151 990	151 990	-	-	-	-	-	-	-	-	
Israël	0,384	1 389 621	132 701	0,384	1 389 621	1 152 687	236 934	132 701	-	132 701	-	-	2013	236 934	
Italie	5,001	18 097 639	-	5,001	18 097 639	18 097 639	-	-	-	-	-	-	-	-	
Jamaïque	0,014	50 663	-	0,014	50 663	50 663	-	38 545	-	38 545	-	-	-	-	
Japon	12,535	45 361 708	-	12,535	45 361 708	45 361 708	-	-	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,014	50 663	-	0,014	50 663	50 663	-	-	-	-	-	-	-	-	
Kazakhstan <sup>1</sup>	0,076	275 029	-	0,076	275 029	275 029	-	2 316 022	-	2 316 022	-	257 335	1996-1999	1 801 352	

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	en 2012	en 2013	%	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	en 2013	%	Montant					
Kenya	0,012	43 426	-	43 426	0,012	43 426	43 426	-	43 733	30 091	13 642	-	-	-	
Kirghizistan <sup>2</sup>	0,001	3 619	-	3 619	0,001	3 619	-	7 238	1 143 979	-	-	1 143 979	1992-2013	1 151 217	
Kiribati	0,001	3 619	13	3 619	0,001	3 619	-	7 225	6 235	-	6 044	191	2011-2013	7 416	
Koweït	0,263	951 745	951 745	951 745	0,263	951 745	951 745	-	3 853	3 853	-	-	2013	3 573	
Rép. dém. populaire lao	0,001	3 619	3 619	3 619	0,001	3 619	46	165 139	137 008	118 961	18 047	-	2012-13	165 139	
Lesotho	0,001	3 619	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	-	107 268	11 919	11 919	83 430	1996-1999	83 430	
Lettonie	0,038	137 515	137 515	137 515	0,038	137 515	137 515	-	878 900	878 900	-	-	-	-	
Liban	0,033	119 421	439	73 264	0,033	119 421	-	-	1 221	1 207	-	14	2011-2013	21 726	
Libéria <sup>1</sup>	0,001	3 619	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	-	-	
Libye	0,129	466 826	466 826	466 826	0,129	466 826	466 826	-	-	-	-	-	-	-	
Lituanie	0,065	235 222	235 222	235 222	0,065	235 222	235 222	-	-	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,090	325 692	325 692	325 692	0,090	325 692	325 692	-	-	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,003	10 856	-	10 856	0,003	10 856	-	21 712	1 221	1 207	-	-	-	-	
Malaisie	0,253	915 557	915 557	915 557	0,253	915 557	915 557	-	-	-	-	-	-	-	
Malawi	0,001	3 619	-	3 619	0,001	3 619	3 619	-	7 422	-	7 422	-	-	-	
Maldives, République des	0,001	3 619	-	3 619	0,001	3 619	48	7 190	-	-	-	-	2012-13	7 190	
Mali	0,003	10 856	10 856	10 856	0,003	10 856	7 269	3 587	7 647	7 647	-	-	2013	3 587	
Malte	0,017	61 520	61 520	61 520	0,017	61 520	61 520	-	-	-	-	-	-	-	
Maroc	0,058	209 891	209 891	209 891	0,058	209 891	209 891	-	-	-	-	-	-	-	
Maurice	0,011	39 807	39 807	39 807	0,011	39 807	39 807	-	-	-	-	-	-	-	
Mauritanie	0,001	3 619	3 619	3 619	0,001	3 619	1 738	1 881	2 807	2 807	-	-	2013	1 881	
Mexique	2,357	8 529 521	8 529 521	8 529 521	2,357	8 529 521	108 996	8 420 525	-	-	-	-	2013	8 420 525	
Moldova, République de <sup>1</sup>	0,002	7 238	7 238	7 238	0,002	7 238	7 238	-	1 910 538	136 467	136 467	1 637 604	1994-2004	1 637 604	
Mongolie	0,002	7 238	7 105	7 238	0,002	7 238	-	7 371	57	57	-	-	2012-13	7 371	
Monténégro	0,004	14 475	14 475	14 475	0,004	14 475	14 475	-	-	-	-	-	-	-	

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	en 2012	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013					
Mozambique	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	7	7	-	-	-
Myanmar	0,006	21 713	0,006	21 713	21 299	0,006	21 713	0,006	21 299	414	708	708	-	414	2013
Namibie	0,008	28 950	0,008	28 950	28 950	0,008	28 950	0,008	28 950	-	-	-	-	-	-
Népal	0,006	21 713	0,006	21 637	21 713	0,006	21 713	0,006	21 713	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	0,003	10 856	0,003	10 856	-	4 107	4 107	-	-	-
Niger	0,002	7 238	0,002	44	7 238	0,002	7 238	0,002	7 238	38	3 301	3 301	-	14 394	2012-13
Nigéria	0,078	282 267	0,078	5	282 262	0,078	282 267	0,078	247 596	34 671	291 430	291 430	-	34 671	2013
Norvège	0,872	3 155 597	0,872	3 155 597	3 155 597	0,872	3 155 597	0,872	3 155 597	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,273	987 933	0,273	987 933	987 933	0,273	987 933	0,273	987 933	-	-	-	-	-	-
Oman	0,086	311 217	0,086	311 212	311 203	0,086	311 217	0,086	311 203	14	-	-	-	14	2013
Ouganda	0,006	21 713	0,006	21 713	3 839	0,006	21 713	0,006	3 839	17 874	14 808	14 808	-	17 874	2013
Ouzbékistan <sup>2</sup>	0,010	36 188	0,010	-	36 188	0,010	36 188	0,010	-	72 376	1 527 210	36 188	36 188	1 527 210	1997-2013
Pakistan	0,082	296 742	0,082	293 807	281 739	0,082	296 742	0,082	281 739	15 003	186 545	186 545	-	15 003	2013
Palaos	0,000	-	0,001	-	5 770	0,001	5 770	0,001	-	5 770	-	-	-	5 770	2012-13
Panama	0,022	79 614	0,022	79 614	79 614	0,022	79 614	0,022	79 614	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 238	0,002	-	7 238	0,002	7 238	0,002	7 238	-	23 422	15 646	7 776	-	-
Paraguay <sup>1</sup>	0,007	25 332	0,007	553	25 332	0,007	25 332	0,007	45	50 066	610 360	42 946	62 348	505 066	1988-1990+1998-2003+2011-12+2013
Pays-Bas	1,856	6 716 500	1,856	6 716 500	6 716 500	1,856	6 716 500	1,856	6 716 500	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,090	325 692	0,090	281 451	305 584	0,090	325 692	0,090	305 584	20 108	945 488	945 488	-	20 108	2013
Philippines	0,090	325 692	0,090	325 692	325 692	0,090	325 692	0,090	325 692	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,828	2 996 370	0,828	2 996 370	2 996 370	0,828	2 996 370	0,828	2 996 370	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,511	1 849 209	0,511	812	1 848 397	0,511	1 849 209	0,511	22 834	1 826 375	1 922 364	1 922 364	-	1 826 375	2013
Qatar	0,135	488 539	0,135	488 539	488 539	0,135	488 539	0,135	488 539	-	-	-	-	-	-
République dém. du Congo	0,003	10 856	0,003	-	10 856	0,003	10 856	0,003	-	21 712	32 039	29 812	-	23 939	2011-2013

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013					
Roumanie	0,177	640 528	640 528	0,177	640 528	640 528	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	6,607	23 909 438	23 909 438	6,607	23 909 438	23 909 438	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie, Fédération de	1,603	5 800 943	5 800 943	1,603	5 800 943	5 800 943	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	0,001	3 619	3 619	0,001	3 619	43	3 576	3 697	3 697	3 697	2013	3 576	3 576	3 576	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	-	20	20	20	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	3 619	3 619	0,001	3 619	2 022	1 597	-	-	-	-	-	-	1 597	1 597
Saint-Martin	0,003	10 856	10 856	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 619	15	0,001	3 619	46	7 177	38	38	38	2011-2013	7 215	7 215	7 215	
Samoa	0,001	3 619	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe 2	0,001	3 619	342	0,001	3 619	-	6 896	215 265	17 432	17 432	1994-2013	204 729	204 729	204 729	
Sénégal	0,006	21 713	-	0,006	21 713	-	43 426	6 616	-	-	2011-2013	50 042	50 042	50 042	
Serbie	0,037	133 896	133 896	0,037	133 896	133 896	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	0,002	7 238	7 238	0,002	7 238	7 238	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone 2	0,001	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	414 095	2 070	1 798	1986-2013	417 465	417 465	417 465	
Singapour	0,335	1 212 299	1 212 299	0,335	1 212 299	1 212 299	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,142	513 870	513 870	0,142	513 870	513 870	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,103	372 737	372 737	0,103	372 737	372 737	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie 2	0,001	3 619	-	0,001	3 619	-	7 238	389 514	-	-	1988-2013	396 752	396 752	396 752	
Soudan	0,010	36 188	129	0,010	36 188	-	72 247	44 677	28 937	-	2011-2013	87 987	87 987	87 987	
Soudan du Sud	0,000	-	-	0,003	18 203	-	18 203	-	-	-	2012-13	18 203	18 203	18 203	
Sri Lanka	0,019	68 757	68 757	0,019	68 757	68 757	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	1,065	3 854 026	3 854 026	1,065	3 854 026	3 854 026	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,131	4 092 867	4 092 867	1,131	4 092 867	4 092 867	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	0,003	10 856	10 856	0,003	10 856	10 841	15	504	504	2013	15	15	15	15	

Etat	Contributions fixées pour 2012-13										Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013
	2012					2013					Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012 en 2013	Solde dû au 31.12.2013		
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	%	Montant	en 2013					
Swaziland	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,025	90 470	0,025	90 470	90 470	-	-	-	-	-	14 228	-	-	14 228	2011-2013
Tadjikistan <sup>2</sup>	0,002	7 238	0,002	7 238	7 238	-	-	-	-	-	575 713	7 238	7 500	560 975	1994-2013
Tanzanie, Rép.-Unie de	0,008	28 950	0,008	28 950	28 950	-	-	-	-	-	6 328	-	6 328	-	2012-13
Tchad	0,002	7 238	0,002	7 238	7 238	-	-	-	-	-	11 514	4 014	-	7 500	2011-2013
République tchèque	0,349	1 262 963	0,349	1 262 963	1 262 963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	0,209	756 330	0,209	756 330	756 330	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Timor-Leste	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	1	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-
Togo	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	74 643	56 658	17 985	-	-
Trinité-et-Tobago	0,044	159 227	0,044	159 227	159 227	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	0,030	108 564	0,030	108 564	108 564	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turkmenistan	0,026	94 089	0,026	94 089	94 089	-	-	-	-	-	1 097 683	1 097 683	-	-	-
Turquie	0,617	2 232 802	0,617	2 232 802	2 232 802	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tuvalu	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	14	-	-	-	-	2013
Ukraine <sup>1</sup>	0,087	314 836	0,087	314 836	314 836	-	-	-	-	-	3 164 719	3 164 72	3 164 72	2 531 775	1988-99+2009
Uruguay	0,027	97 708	0,027	97 708	97 708	10	97 698	0,027	97 708	1 573	-	-	-	-	2013
Vanuatu <sup>2</sup>	0,001	3 619	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	8 609	3 888	-	4 721	2010-2013
Venezuela, République bolivarienne du	0,314	1 136 304	0,314	1 136 304	1 136 304	-	-	-	-	-	1 252 393	1 252 393	-	-	2012-13
Viet Nam	0,033	119 421	0,033	119 421	119 421	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	0,010	36 188	0,010	36 188	36 188	15 027	15 027	0,010	36 188	21 514	53 024	53 024	-	-	2013
Zambie	0,004	14 475	0,004	14 475	14 475	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2013
Zimbabwe	0,003	10 856	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	10	-	-	-	-	2013
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>361 880 400</b>	<b>100,003</b>	<b>361 900 754</b>	<b>299 442 008</b>	<b>36 236 728</b>	<b>36 236 728</b>	<b>100,003</b>	<b>361 900 754</b>	<b>299 442 008</b>	<b>70 827 674</b>	<b>98 250 836</b>	<b>3 967 173</b>	<b>23 601 206</b>	<b>94 428 880</b>

Etat	Contributions fixées pour 2012-13						Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2013	
	2012		2013		Solde dû au 31.12.2013	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus ou crédités en 2012	en 2013	Solde dû au 31.12.2013			
	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités	Contributions fixées	Montants reçus ou crédités								
	%	Montant	en 2012	en 2013	%	Montant	en 2013					
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	1989-2011	6 370 623		
ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie <sup>4</sup>	-	-	-	-	-	-	-	245 066	1937	245 066		
Paraguay <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	6 615 689		6 615 689		
Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	100,000	361 880 400	317 274 744	36 236 728	100,003 (3)	361 900 754	299 442 008	132 434 904	98 250 836	3 967 173	30 216 895	101 044 569

#### <sup>1</sup> Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions ou des montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation.

Etats Membres	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé
Arménie	93 <sup>e</sup> (2005)
Azerbaïdjan	95 <sup>e</sup> (2006)
Bélarus	86 <sup>e</sup> (1998)
Cambodge	82 <sup>e</sup> (1995)
République centrafricaine	97 <sup>e</sup> (2008)
Comores	102 <sup>e</sup> (2013)
Géorgie	93 <sup>e</sup> (2005)
Iraq	97 <sup>e</sup> (2008)
Kazakhstan	88 <sup>e</sup> (2000)
Libéria	88 <sup>e</sup> (2000)
République de Moldova	93 <sup>e</sup> (2005)
Paraguay	102 <sup>e</sup> (2013)
Ukraine	99 <sup>e</sup> (2010)

<sup>2</sup> **Etats Membres ayant des arriérés de contributions de deux années ou plus et ayant perdu leur droit de vote en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.** Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2011-12). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

<sup>3</sup> Y compris les contributions du Soudan du Sud pour 2012 et 2013 d'un montant de 7 347 francs suisses et 10 856 francs suisses, respectivement, et la contribution des Palaos pour 2012 d'un montant de 2 151 francs suisses, contributions fixées à la suite de leur admission à l'OIT après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail pour la période correspondante. Le Soudan du Sud et les Palaos sont devenus Membres de l'OIT respectivement les 29 avril 2012 et 29 mai 2012.

<sup>4</sup> **Statut de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie.** L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.



## **5. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration**

---

### **Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et autres questions**

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013



**Auditor General of Canada**  
**Vérificateur général du Canada**

---

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Le 26 mars 2007, lors de sa 298<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a nommé le Vérificateur général du Canada à titre de Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, lors de sa 310<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat du Vérificateur général du Canada pour les 73<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> exercices se terminant le 31 décembre 2015.

Il s'agit du sixième audit des états financiers de l'Organisation internationale du Travail qui est réalisé par le Vérificateur général du Canada. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers consolidés de 2013. Il renferme également des observations et des recommandations portant sur les deux secteurs visés par nos travaux d'audit de performance en 2013 : la gouvernance et les contrôles internes. Nous nous ferons un plaisir de vous donner plus de précisions sur ces points à la réunion du 28 mai 2014 du Conseil d'administration.

Nous remercions le Directeur général, les directeurs généraux adjoints et le Trésorier et contrôleur des finances, ainsi que leur personnel, pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard des travaux du Bureau du vérificateur général du Canada.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Ferguson'.

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Ottawa, Canada  
Le 30 avril 2014

## Résumé

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (l'OIT ou l'Organisation) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). C'est la deuxième année que l'Organisation présente des états financiers consolidés entièrement conformes à ces normes.

Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2013, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. Nous avons également conclu que compte tenu de l'application rétrospective des nouvelles normes expliquées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.

Nous avons examiné les énoncés de principes préparés par le personnel de l'OIT sur les trois nouvelles IPSAS en vigueur pour 2013. Les IPSAS 28, 29 et 30 portent toutes sur les instruments financiers. Nous acceptons l'évaluation et le classement des instruments financiers réalisés par la direction et les informations fournies à cet égard dans les états financiers consolidés. L'adoption de l'IPSAS 29 a modifié la méthode comptable appliquée par l'Organisation pour comptabiliser les profits et pertes latents sur les contrats d'achat à terme qui couvrent des placements libellés en francs suisses détenus au nom de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, et les contrats d'achat à terme pour le budget ordinaire sont désormais comptabilisés selon la comptabilité de couverture. Les résultats de l'exercice précédent ont été retraités à la suite de ces changements. L'OIT a aussi adopté de manière anticipée l'IPSAS 32, « Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entité publique ». Comme aucun contrat de ce genre n'a été conclu, cela n'a eu aucune incidence sur l'Organisation.

Nous avons poursuivi les travaux d'audit des contrôles des applications visant la paye ainsi que le suivi de nos travaux antérieurs sur les contrôles généraux informatiques et les contrôles des applications visant les ressources humaines de l'OIT. Nous avons constaté des déficiences du contrôle concernant la séparation des tâches et les droits d'accès sur l'application relative à la paye. Nous encourageons la direction à poursuivre ses efforts dans ce secteur et nous continuerons de surveiller les progrès réalisés.

Le référentiel d'information financière des IPSAS prévoit la présentation d'une quantité importante d'informations dans les états financiers consolidés. L'OIT devrait maintenant évaluer comment les informations financières et non financières exigées par les normes IPSAS pourraient être utilisées pour mieux communiquer avec les parties intéressées. Même si l'Organisation continue de travailler sur la base d'un budget approuvé, elle doit établir un dialogue avec les parties intéressées en vue de clarifier l'énorme quantité d'informations présentées dans les états financiers consolidés. L'information financière qu'elle présente devrait être utile et limpide. La direction devrait s'employer à étoffer

son Rapport financier sur les comptes afin de placer en contexte les informations présentées dans les états financiers consolidés.

En plus de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné la gouvernance et les processus décisionnels des comités et commissions du Conseil d'administration. Nous avons conclu que l'OIT se distingue par son sens aigu de ce qu'est la gouvernance, que les processus décisionnels des comités et commissions sont réfléchis et cohérents, que la transparence est prépondérante au sein de l'Organisation, et que les processus de gestion axés sur les résultats fonctionnent comme prévu. Nous avons constaté qu'il conviendrait, à l'heure des réformes actuelles, de réaménager la structure de gouvernance en fonction des réformes mises en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation. Nous proposons en outre de renforcer la reddition de comptes.

En 2013, nous avons aussi examiné le cadre de contrôle interne de l'OIT, qui s'articule autour de cinq composantes. Nous sommes heureux de constater que l'environnement de contrôle, le processus d'évaluation des risques, le système d'information et la communication, et le suivi des contrôles sont en place et fonctionnent comme prévu. Les activités de contrôle restent cependant une source d'inquiétude. Même si des contrôles appropriés et valides sont mis en œuvre, nous avons noté qu'il y avait peu d'éléments probants attestant la mise en œuvre des contrôles. Nous ne sommes donc pas en mesure d'adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour auditer les états financiers. Compte tenu des progrès réalisés par l'OIT dans le domaine du contrôle interne, nous sommes d'avis que l'Organisation se doit maintenant de préparer et de publier une déclaration relative au contrôle interne. Nous comprenons qu'il faudra peut-être plusieurs années pour que l'OIT, une organisation qui mène des activités complexes à l'échelle mondiale, puisse y arriver.

Nous avons effectué un suivi de nos recommandations de 2012 et des années précédentes dans les secteurs des contrôles des applications visant les ressources humaines, des contrôles généraux informatiques du progiciel Oracle Enterprise Business (IRIS), de la mise en œuvre des normes IPSAS, des prochaines étapes au chapitre des normes IPSAS, des ressources humaines – planification de la relève, des ressources humaines – formation et perfectionnement, de la mesure de la performance et de l'information à cet égard, et de l'audit interne. Nous avons constaté que la direction avait continué de donner suite à certaines recommandations. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en ce sens.

## Aperçu de l'audit annuel de 2013

### Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la réalisation d'audits d'institutions internationales.
3. Le Vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'OIT pour l'exercice financier ouvert le 1er janvier 2008. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX et à l'annexe du Règlement financier de l'OIT. Selon ce règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

### Etendue et objectifs de l'audit

4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux autorisations importantes des organes délibérants et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.
5. L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si :
  - les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
  - les méthodes comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent;
  - les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

6. Notre rapport de l'auditeur traite de chacun des objectifs d'audit.

## **Stratégie d'audit et responsabilités du Commissaire aux comptes**

7. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend des examens, au moyen de sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers consolidés. L'audit comprend également une évaluation des méthodes comptables appliquées et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
8. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leur environnement d'exploitation, des risques auxquels ils sont exposés, des mesures prises par l'Organisation et son entité contrôlée pour maîtriser ces risques, et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet de l'OIT et du Centre international de formation, ainsi que de leur environnement, notamment leurs contrôles internes. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et définir la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre.
9. La responsabilité du Commissaire aux comptes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de son audit. Un audit est réalisé de manière à fournir l'assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
10. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures que nous envisageons de mettre en œuvre en réponse à chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction de l'OIT et le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation consolidés de l'Organisation et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers consolidés. Pour définir le risque d'audit, nous avons tenu compte du registre des risques de l'OIT, tel qu'il est présenté dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-2013, de même que du registre des risques du Chef auditeur interne. Nous avons axé nos travaux sur les risques élevés d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation, en nous fondant sur notre compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, soit le Centre international de formation, et de leurs activités.
11. En septembre 2013, le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous voulions ainsi nous assurer que nous

avons relevé les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation consolidé de l'OIT était complète. Le plan d'audit décrivait également les secteurs sur lesquels porteraient nos travaux d'audit de performance : la gouvernance et le cadre de contrôle interne.

## Résultats de l'audit

12. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour 2013. Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2013, ainsi que de leur performance financière consolidée, de leurs flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.
13. Conformément au Règlement financier de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, à l'exception des changements découlant de la mise en œuvre des nouvelles IPSAS, qui sont expliqués à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les changements de méthodes comptables se rapportent aux contrats d'achat à terme qui couvrent des placements libellés en francs suisses détenus au nom de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT/UIT (CAPS) et pour le budget ordinaire. Ils n'ont eu aucune incidence sur l'actif net de l'Organisation. Il faut cependant savoir que l'État consolidé de la performance financière pour l'exercice 2012 a été retraité de manière à accroître de 1,7 million de dollars américains les recettes au titre des dérivés pour la CAPS et de 3,4 millions de dollars américains les contrats d'achat à terme pour le budget ordinaire.
14. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers consolidés, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.
15. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'informations à fournir qui pourraient, prises tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers consolidés ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
16. De plus, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non

négligeables dans les états financiers consolidés. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil d'administration.

17. La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction choisisse des méthodes comptables, qu'elle établisse des estimations comptables essentielles, et qu'elle présente des informations qui supposent des jugements et une incertitude relative à la mesure importants, ce qui peut avoir une incidence considérable sur les résultats présentés par l'Organisation.
18. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'Organisation, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des estimations comptables et des jugements importants, et du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.
19. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers consolidés et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes concernent le passif au titre des avantages du personnel, la juste valeur des terrains et bâtiments, la juste valeur des placements (y compris la part des placements détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications [UIT]), et la durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'OIT. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné les dossiers de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude mathématique des calculs, posé des questions à des experts et mis en œuvre d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons utilisé les travaux de l'expert en évaluation choisi par la direction pour vérifier la juste valeur des terrains et des bâtiments, et les travaux de l'actuaire choisi par la direction pour les passifs au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et des indemnités de rapatriement. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient corroborés par les éléments probants.

## Réalisation de l'audit

20. En 2013, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général de l'OIT. Nous remercions l'OIT du temps qu'elle nous a consacré et exprimons notre reconnaissance au Directeur général, aux directeurs généraux adjoints et au Trésorier et contrôleur des finances, ainsi qu'à leur personnel, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

## Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

21. Conformément aux Normes internationales d'audit et au Règlement financier de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir dans les états financiers, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, dont nous discuterons avec le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous exposons ci-après les questions importantes relevées au cours de notre audit, ainsi que des pistes de solution pour les régler.
22. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des possibilités d'amélioration visant les contrôles financiers et les contrôles informatiques de l'OIT, dont nous avons discuté avec le Trésorier et contrôleur des finances ainsi qu'avec le service des TI et ses employés.

## Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

23. Au cours de l'exercice considéré, l'OIT a adopté trois nouvelles normes comptables visant la comptabilisation des instruments financiers et les informations à fournir à cet égard, qui ont entraîné la présentation d'un certain nombre d'informations complémentaires dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'analyse établie par l'OIT en vue de choisir les méthodes comptables et de déterminer tous les ajustements à apporter aux états financiers de l'exercice considéré et de l'exercice précédent. Nous avons aussi examiné les informations fournies dans les états financiers consolidés à ce sujet et formulé un certain nombre de recommandations liées à des modifications et à la présentation d'informations complémentaires. Ces recommandations ont été suivies par l'Organisation. Nous sommes convaincus que les méthodes comptables retenues étaient appropriées et que les informations fournies dans les états financiers consolidés sont exhaustives, exactes et conformes aux IPSAS.
24. L'OIT a adopté de manière anticipée l'IPSAS 32, « Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entité publique ». L'adoption de cette nouvelle norme, selon les conclusions de l'Organisation, n'a eu aucune incidence sur ses états financiers. Après avoir examiné l'énoncé de principes connexe, nous acceptons les conclusions de l'OIT.
25. La direction de l'OIT a préparé des états financiers consolidés pro forma à l'automne 2013. Après les avoir examinés, nous avons fait de nombreuses suggestions en vue d'améliorer et de simplifier la présentation des états financiers et les informations à fournir. Nous invitons l'OIT à continuer de préparer des états financiers pro forma.

## Evolution récente des Normes comptables internationales pour le secteur public

26. Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a publié divers exposés-sondages, dont quatre pourraient avoir une incidence importante sur l'Organisation. Nous résumons ci-après les projets qui sont en cours afin de vous permettre d'évaluer l'incidence possible des projets de norme sur l'Organisation et ses états financiers.
27. Le premier projet IPSAS porte sur l'analyse des états financiers. Ce texte s'appliquerait à l'ensemble des entités du secteur public qui préparent et présentent des états financiers selon la comptabilité d'exercice. Il prescrirait le contenu minimum d'une analyse d'états financiers. Dans le rapport de l'Organisation, cette analyse s'intitule « Rapport financier sur les comptes de 2013 ». L'analyse des états financiers préconisée devrait contenir :
  - a. une description de l'entité pour aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'entité et le contexte dans lequel elle exerce ses activités, ainsi que la façon dont cela affecte les états financiers;
  - b. des renseignements sur les objectifs et les stratégies de l'entité afin de permettre aux utilisateurs de comprendre les priorités de l'entité et de déterminer les ressources qu'elle doit gérer pour atteindre ses objectifs;
  - c. une analyse des états financiers de l'entité pour l'exercice considéré, notamment une description des événements importants, des tendances, des conditions et des facteurs qui ont une incidence sur les états financiers afin de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les états financiers;
  - d. une analyse des écarts et des tendances visant les éléments importants des états financiers en vue de permettre aux utilisateurs de mieux comprendre la situation financière de l'entité, sa performance et l'évolution de sa situation financière et de sa performance au cours d'une période donnée;
  - e. des renseignements sur les risques et les incertitudes qui pèsent sur l'entité afin d'aider les utilisateurs à évaluer l'incidence des risques au cours de la période considérée et les résultats attendus. Des précisions sur les principaux risques auxquels est exposée l'entité, ses possibilités, et ses politiques et stratégies pour atténuer les risques.
28. L'OIT présente actuellement un rapport financier sur les comptes de l'exercice considéré qui décrit les principaux résultats financiers et explique l'état V - A sur le budget ordinaire et le Fonds de fonctionnement, donne des informations sur les ressources extrabudgétaires et les fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement qui sont gérés par l'OIT, et les versements à titre gracieux effectués au cours de l'exercice. Selon les directives proposées, l'Organisation devrait étoffer les informations fournies sur les divers éléments décrits précédemment.

29. Le deuxième projet IPSAS en cours porte sur la viabilité financière à long terme d'une entité publique. La volatilité persistante des marchés financiers mondiaux et la crise des dettes souveraines ont mis en évidence l'importance de la situation financière des gouvernements et autres entités du secteur public pour l'économie mondiale. Or les états financiers seuls ne peuvent fournir toutes les informations nécessaires pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la viabilité financière à long terme d'un gouvernement ou d'une entité du secteur public.
30. La présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers est donc préconisée, notamment des prévisions à plus long terme des entrées et des sorties de ressources ainsi que des exposés explicatifs sur les principaux risques auxquels sont exposés les gouvernements et autres entités du secteur public. Ces informations permettraient aux utilisateurs de déterminer si les politiques en vigueur sont viables. Elles complèteraient ainsi les états financiers et permettraient d'atteindre les objectifs de l'information financière, c'est-à-dire favoriser la reddition de comptes et la prise de décisions éclairées.
31. Le troisième projet en cours porte sur les principes de présentation de l'information sur la prestation de services. Vu que le secteur public assure une grande diversité de services, il est proposé que les entités présentent des informations sur leur performance, en plus d'informations financières. Des directives permettraient de veiller à ce que cette information réponde aux besoins des utilisateurs et définiraient des caractéristiques minimales de présentation. Une entité serait notamment tenue de faire rapport sur ses objectifs en matière de prestation de services et d'indiquer s'ils ont été atteints, et de présenter ses indicateurs de performance (à la fois quantitatifs et qualitatifs), les ressources utilisées et l'impact sur la société, s'il y a lieu. Cette information pourrait être communiquée soit dans le rapport qui contient les états financiers, soit dans un rapport distinct.
32. Enfin, le quatrième projet porte sur la mise à jour de la préface du cadre conceptuel de l'information financière à usage général à l'intention des entités publiques. La mission première de la plupart des entités publiques est d'assurer la prestation des services destinés à la population, non pas d'engranger des bénéfices, ni d'obtenir un rendement pour leurs actionnaires. Un examen des états financiers ne suffit donc pas à évaluer la performance globale des entités. Les utilisateurs ont aussi besoin de savoir si les entités offrent leurs services avec efficacité et efficacie, si les ressources disponibles actuellement pour régler les dépenses futures sont soumises à des restrictions ou à des affectations, et si la capacité des entités à fournir ces services s'est améliorée ou détériorée par rapport à l'exercice précédent.
33. **Recommandation** — L'Organisation internationale du Travail devrait continuer de surveiller et d'examiner les nouveaux projets visant la présentation d'information financière dans le secteur public en vue de déterminer si des informations financières et non financières supplémentaires permettraient aux utilisateurs de ses états financiers de mieux comprendre les résultats financiers de l'Organisation et l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Le Bureau international du Travail continuera de surveiller et d'examiner les nouveaux projets visant l'information financière dans le secteur public, par ses propres moyens et en participant activement aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité des Nations Unies. Le Groupe de travail a fait connaître au Conseil des IPSAS les modalités reconnues selon lesquelles il faut faire rapport sur la performance aux organes de gouvernance et ses préoccupations à l'égard du fait que les besoins des organes de gouvernance doivent être comblés de manière appropriée. Dans ce contexte, le Bureau continuera de présenter des informations non financières sur sa performance au moyen des mécanismes établis dans le Rapport sur l'exécution du programme et des activités et rapports de l'Unité d'évaluation. Pour donner suite à la recommandation sur les avantages liés aux états financiers établis selon les IPSAS, formulée au paragraphe 47 du présent rapport, le Bureau examinera s'il y a des possibilités de présenter au Conseil d'administration des explications complémentaires sur des questions financières ailleurs que dans les états financiers établis selon les IPSAS. Toute révision des modalités de présentation de l'information financière devra pouvoir être mise en œuvre avec les ressources actuelles et dans le respect du cadre de la réforme du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail.

## **Examen intégré des états financiers**

34. Une part importante de l'information financière se trouve dans les états financiers consolidés de l'Organisation et de son entité contrôlée, le Centre international de formation. Or l'information financière présentée par les entités du secteur public vise à fournir des informations utiles aux utilisateurs pour assurer la reddition de comptes et la prise de décisions éclairées.
35. L'Organisation internationale du Travail est depuis deux ans entièrement conforme aux IPSAS. En 2013, elle a adopté les trois nouvelles IPSAS sur les instruments financiers, qui ont multiplié les informations à fournir dans les états financiers. Il s'agit certes d'une mesure positive qui contribue à brosser un tableau plus complet de la situation financière de l'OIT et de sa performance, mais le rapport est désormais plus volumineux. Pour veiller à ce que les utilisateurs comprennent l'information présentée et puissent cerner les éléments qui sont importants, il faut que l'OIT prenne du recul afin de déterminer si cette information est présentée dans un format qui est clair et facile à comprendre.
36. Nous convenons que certaines des informations qui sont actuellement présentées dans les états financiers sont utiles et détaillées, mais il pourrait y avoir de meilleures façons de les communiquer aux utilisateurs que dans les états financiers et les notes y afférentes. Ainsi, des précisions sur les comptes qui ne sont pas importants pourraient être données dans le rapport de gestion. Le recours à des tableaux pour résumer un texte explicatif permettrait également de simplifier la présentation de l'information financière.

37. Les états financiers doivent certes être conformes aux IPSAS, mais il importe que l'information financière soit adaptée aux besoins des utilisateurs, notamment le Conseil d'administration, le Comité consultatif de contrôle indépendant et le Directeur général.
38. Le Comité consultatif de contrôle indépendant, dans son rapport présenté en mars 2014 au Conseil d'administration, a formulé à l'intention de l'Organisation diverses recommandations sur l'information financière, notamment la suivante : « Le Bureau devrait, en consultation avec le Commissaire aux comptes, passer en revue l'information financière pour s'assurer que toutes les parties prenantes pourront comprendre sans difficulté les incidences des chiffres vérifiés, et ainsi renforcer l'utilité du rapport financier ». Il a aussi recommandé ce qui suit : « Le Bureau devrait, en consultation avec le Commissaire aux comptes, faire en sorte que les états financiers soient plus faciles à comprendre, en particulier compte tenu de l'adoption de normes IPSAS supplémentaires, de façon à ce qu'ils soient intelligibles aux personnes qui ne possèdent pas de connaissances techniques en gestion financière ». Le Comité a aussi fait une recommandation visant expressément une note afférente aux états financiers, à savoir : « Le Bureau devrait, en consultation avec le Commissaire aux comptes, explorer les moyens d'éviter des rapprochements complexes (découlant de la mise en œuvre des IPSAS) entre les chiffres effectifs et les données budgétaires figurant dans le rapport financier ».
39. Nous appuyons entièrement ces recommandations qui visent à simplifier l'information financière contenue dans les états financiers.
40. **Recommandation** — L'Organisation internationale du Travail devrait procéder à un examen intégré de ses états financiers en s'attachant à simplifier l'information qui y est présentée pour qu'elle soit plus facile à comprendre par les parties intéressées.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Le Bureau international du Travail admet que les états financiers consolidés de l'Organisation renferment des quantités importantes d'informations techniques qui ne sont pas toujours faciles à comprendre pour les lecteurs ayant peu de compétences financières. L'obligation de se conformer à des normes techniques comme les IPSAS donne peu de flexibilité dans la présentation des rapports. Le Bureau collaborera avec le Commissaire aux comptes au cours de l'exercice en vue de déterminer les éléments qui pourraient être simplifiés, tout en respectant les IPSAS.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

41. Selon divers référentiels d'information financière, la direction d'une entité auditée est tenue de fournir une déclaration écrite de responsabilité dans laquelle elle affirme qu'elle est responsable de la préparation des états financiers et que ceux-ci sont conformes au référentiel d'information financière applicable et aux règlements financiers de l'entité. Cette déclaration devrait aussi indiquer que durant l'exercice, la direction a établi et tenu à jour les comptes, les moyens de contrôle de gestion et de contrôle financiers et les systèmes d'information financière, de même que

les méthodes de gestion nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de l'entité sont protégés et contrôlés et que les opérations ont été effectuées conformément aux règlements applicables de l'entité.

42. Même si une déclaration de responsabilité n'est pas obligatoire aux termes des IPSAS, elle constitue une pratique exemplaire que de nombreuses organisations ont déjà intégrée à leur processus de présentation de l'information financière. La déclaration, qui est signée par les responsables de la gouvernance, donne aux utilisateurs des états financiers une assurance supplémentaire à l'égard de divers éléments qui sous-tendent les informations présentées, tout en débordant du cadre de l'information fournie dans les états financiers.
43. **Recommandation** — L'Organisation internationale du Travail devrait, à titre de pratique exemplaire, publier dans son rapport financier une déclaration de responsabilité de la direction signée par les responsables de la gouvernance. Cette déclaration contribuerait à clarifier les rôles et responsabilités de la direction à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes y afférentes.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Le Règlement financier et les règles financières approuvés par la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration décrivent clairement les responsabilités du Directeur général et du Trésorier et contrôleur des finances. Tous deux donnent déjà une attestation dans les rapports financiers qui sont présentés. Compte tenu des recommandations visant la Déclaration relative au contrôle interne formulées par le Commissaire aux comptes dans le présent rapport, le Bureau international du Travail déterminera si des améliorations aux attestations actuelles du Directeur général et du Trésorier et contrôleur des finances permettraient de donner suite en partie à ces recommandations. Le Bureau examinera en outre les déclarations de responsabilité publiées par d'autres organisations, dans le cadre des travaux du Comité de haut niveau sur la gestion.

## Avantages des états financiers établis selon les IPSAS

44. Maintenant que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a entièrement mis en œuvre les IPSAS, la direction devrait évaluer de quelle manière les informations financières et non financières exigées par ces normes peuvent l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. La direction devrait aussi déterminer si les informations fournies dans les états financiers consolidés communiquent des messages et des informations financières qui sont utiles au Conseil d'administration dans son rôle d'organe de gouvernance.
45. Les états financiers consolidés devraient permettre au Conseil d'administration de mieux comprendre les activités qui sont menées au cours de l'exercice et leur incidence sur les résultats financiers, tout changement dans les sources de financement, et l'utilisation qui a été faite des ressources au cours de l'exercice en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation et du Centre international de formation.

46. Le Rapport financier sur les comptes de 2013, qui précède les états financiers consolidés et est préparé par la direction, peut servir à expliquer les écarts relevés d'un exercice à l'autre. Il peut notamment décrire les priorités de l'entité et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, les événements importants, les tendances et les conditions, les facteurs qui influent sur les états financiers, les risques et incertitudes qui pèsent sur l'entité et les stratégies que celle-ci compte mettre en œuvre pour les atténuer.
47. **Recommandation** — Nous sommes certes conscients des efforts déployés actuellement pour simplifier l'information qui est communiquée au Conseil d'administration, mais nous sommes d'avis que la direction de l'Organisation internationale du Travail a une occasion exceptionnelle et concrète de compléter les rapports actuels en y ajoutant des informations financières recueillies dans les états financiers établis selon les IPSAS. La direction peut utiliser le rapport financier pour expliquer les liens entre les difficultés de l'Organisation et ses réalisations et décrire les efforts accomplis, compte tenu du budget biennal présenté en comptabilité d'exercice modifiée et de l'adoption des IPSAS en tant que référentiel d'information financière.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Recommandation acceptée. Après l'examen prévu et la simplification attendue des états financiers consolidés (se reporter à la réponse du Bureau international du Travail à la recommandation du paragraphe 40 sur l'examen intégré des états financiers), le Bureau convient que le Rapport financier pourrait être étoffé de manière à présenter des informations financières supplémentaires au Conseil d'administration. Les états financiers à usage général établis selon les IPSAS fournissent déjà certaines informations financières supplémentaires. Il faudra cependant équilibrer le rapport pour ne pas répéter des informations déjà communiquées au Conseil d'administration et éviter la surabondance d'informations.

## Autres questions

48. Dans nos audits de performance, nous nous concentrons sur les secteurs qui présentent des risques pour l'Organisation internationale du Travail. Il peut s'agir de secteurs représentant des coûts importants qui sont financés par le budget ordinaire, ou d'autres secteurs où l'Organisation pourrait obtenir de meilleurs résultats, tels que les contrôles et la gestion des finances ainsi que la gouvernance, ou encore de secteurs d'intérêt pour le Conseil d'administration. Cette année, notre audit a porté sur deux secteurs. Nos observations sont présentées ci-dessous.

## Pratiques en matière de gouvernance

49. Une saine gouvernance est importante pour l'OIT. L'Agenda pour le travail décent et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 ont mis en évidence les pratiques institutionnelles afin d'améliorer la gouvernance et d'instaurer des partenariats efficaces au sein des Nations Unies et du système

multilatéral. L'OIT a entrepris des réformes visant à actualiser ses activités d'analyse, éliminer les cloisonnements internes, améliorer les systèmes de prestation des services aux mandants et renforcer les partenariats externes.

50. Nous avons examiné la structure de gouvernance, en nous attardant surtout au siège de l'OIT. Nous avons également examiné le degré de concordance de la gouvernance avec le système des Nations Unies et le processus décisionnel des comités de direction. Nous voulions ainsi acquérir une compréhension de la gouvernance, de la reddition de comptes, de la transparence et de l'efficacité dans le système des Nations Unies, dans une mesure applicable à l'OIT. Nous n'avons pas examiné le processus de prise de décisions tripartite ni la gestion des ressources humaines.

### **La structure de gouvernance doit s'adapter aux réformes entreprises à l'OIT**

51. En nous fondant sur des sources de l'ONU et de l'OIT, nous avons traité la gouvernance comme un processus de prise de décisions et d'établissement des orientations. Les composantes de la structure de gouvernance en sont les mécanismes d'application. Pour arriver à une gouvernance efficiente et efficace, l'OIT devrait être dotée d'une structure clairement définie à cet égard.
52. Nous avons constaté que pour la période considérée, soit en 2013 et jusqu'en mars 2014, la structure de gouvernance de l'OIT était loin d'être clairement définie, en raison des réformes institutionnelles qui étaient en cours et qui touchaient les organes permanents que sont le Conseil d'administration, la Conférence internationale du Travail et le Bureau international du Travail (BIT). Certaines de ces réformes ne sont pas encore terminées. Le Conseil d'administration a connu en 2011 des changements structurels, lesquels ont été revus en 2014; d'autres réformes sont à l'étude. Certaines réformes à la Conférence ont été mises à l'essai en 2013, mais le processus était toujours en cours en mars 2014. Dans les documents du BIT, nous avons relevé plusieurs mentions de réformes de la gouvernance interne, dont quelques-unes ayant précédé les changements apportés à la structure organisationnelle par le Directeur général en 2013 pourraient devoir être actualisées. Fait important, le BIT a effectué des examens dans un certain nombre de secteurs. Ces examens, qui ont fait ressortir des problèmes importants, dicteront la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Par exemple, l'Organisation a modifié son processus de planification stratégique en introduisant des domaines de première importance, même si le Cadre stratégique pour 2010-2015 a été conservé. Un examen a fait surgir des questions sur la clarté du processus de prise de décisions.

### **L'OIT pourrait mieux coordonner la gouvernance avec le système des Nations Unies**

53. Aux termes de la Déclaration de Philadelphie, annexe à la Constitution de l'OIT, l'Organisation a promis de collaborer avec les organismes internationaux en tant qu'acteur engagé dans le système multilatéral, pour la défense et la promotion de valeurs universelles. Nous nous attendions à trouver des pratiques de saine gouvernance, de reddition de comptes, de transparence et d'efficacité du système des Nations Unies, dans la mesure où elles s'appliquent à l'OIT.

54. Nous avons noté que l'OIT exerce des activités de gouvernance coordonnées avec le système des Nations Unies de diverses façons : représentation au sein d'organes de haut niveau, mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, et contribution du Conseil d'administration dont les membres servent également au sein d'autres organes de l'ONU.
55. Dans le système des Nations Unies, la saine gouvernance se définit dans un contexte de développement comme étant participative, consensuelle, responsable, transparente, réceptive, efficace et efficiente, équitable et inclusive, et respectueuse de la primauté du droit. Pour l'ONU, il ne peut y avoir de saine gouvernance sans une cohérence à l'intérieur de son système. Pour arriver à plus de cohérence, l'OIT a reconnu la nécessité de se consacrer davantage à l'intégration de ses programmes dans les programmes pays de l'ONU suivant un processus bilatéral qui laisse à l'occasion les commandes à l'OIT.
56. L'OIT a mis en place un cadre de responsabilisation interne établissant des normes et des mécanismes auquel se réfèrent les dirigeants du siège pour mieux comprendre ce qu'on attend d'eux. Ce cadre pourrait être actualisé en fonction des changements organisationnels. Les obligations redditionnelles de l'OIT sont basées sur l'établissement de normes et la gouvernance tripartite, ce qui la distingue des autres organes de l'ONU. Le Secrétariat de l'ONU et quelques-unes des institutions spécialisées de l'Organisation ont établi des cadres de responsabilisation plus exhaustifs. À notre avis, l'OIT devrait penser à clarifier les rôles et les responsabilités en élargissant son cadre général de responsabilisation, comme l'a recommandé le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies.
57. Pour ce qui est des pratiques en matière de transparence, l'OIT a entrepris des réformes, notamment celle d'améliorer la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies. Nous avons noté qu'il y a eu dans de nombreuses situations des consultations informelles, bien que de faible transparence, et qu'elles forment une partie importante du processus décisionnel de l'OIT. L'Organisation a établi une procédure de distribution préliminaire de l'ordre du jour et des documents déposés au Conseil d'administration.
58. L'OIT a mis en place des pratiques de pointe en matière d'efficacité qui se répandent de plus en plus dans le système des Nations Unies et a coordonné ses initiatives au sein de ce système. En particulier, l'OIT a institué le Comité consultatif de contrôle indépendant et examiné les moyens d'aligner sa planification stratégique sur l'examen quadriennal complet des activités du système des Nations Unies. Nous avons remarqué, cependant, que la mesure de l'efficacité de l'OIT a produit un grand nombre de résultats, ce qui soulève des questions sur la manière de les regrouper pour arriver à évaluer les progrès globaux accomplis. À notre avis, la mesure de l'efficacité pourrait être améliorée, en conformité avec les pratiques de saine gouvernance relevées dans le système des Nations Unies au chapitre de l'amélioration continue et de l'apprentissage organisationnel.

## **L'OIT mesure sa performance et en rend compte de manière conforme aux pratiques reconnues**

59. L'OIT a mis en œuvre un système de mesure de la performance qui fait partie intégrante de la gestion axée sur les résultats et de la planification stratégique, en se fondant sur les approches du système des Nations Unies. La planification stratégique s'articule autour des quatre objectifs définis dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et comporte 19 résultats attendus. Les documents de planification biennale fournissent le détail des stratégies, des cibles, des réalisations mesurables et du niveau des ressources requises pour les résultats. La mesure de la performance s'inscrit dans un cadre de résultats et d'indicateurs par rapport auxquels les cibles sont évaluées, et l'approche fondée sur les résultats a été examinée par une unité d'évaluation bien établie. Au terme de chaque période biennale, la mise en œuvre du programme et les résultats obtenus grâce au soutien de l'OIT sont examinés dans un rapport présenté au Conseil d'administration.

## **Les comités de direction ont suivi de bonnes pratiques en matière de prise de décisions**

60. Nous avons sélectionné un échantillon de comités de direction de l'OIT en vue d'examiner le rôle de gouvernance. Nous avons examiné la clarté des rôles et des responsabilités et le processus de prise de décisions pour ce qui est du Comité consultatif d'évaluation et du Comité de gouvernance de la rénovation du bâtiment du siège. Pour le Comité de gouvernance des technologies de l'information, qui venait tout juste de tenir sa première réunion au moment de l'audit, notre examen s'est limité aux rôles et aux responsabilités.
61. Créé en 2006, le Comité consultatif d'évaluation a été reconstitué en 2013 après avoir été laissé pendant un certain temps sans président. La vocation du Comité et ses principes directeurs ont alors été consignés dans les procès-verbaux. Nous avons remarqué que le Comité n'a pas supervisé l'unité d'évaluation, qui relevait du Directeur général; il a plutôt supervisé l'utilisation et la mise en œuvre des leçons tirées et des recommandations découlant des activités d'évaluation et le suivi accordé à celles-ci. Nous avons remarqué que le Comité a appliqué de bonnes pratiques en matière de prise de décisions. Ses discussions traitaient de l'information au sujet de la planification et de l'exécution de l'évaluation; les décisions ont été prises en temps opportun et ont fait l'objet d'un suivi en coordination avec les autres départements de l'OIT; et les parties responsables ont reçu des conseils.
62. Le Comité de gouvernance de la rénovation du bâtiment du siège a été constitué en vertu d'une directive issue en mai 2013 détaillant les pouvoirs, le mandat et les champs de responsabilité confiés au Comité. Celui-ci s'est acquitté de ses tâches en matière d'analyse, de surveillance et de reddition de comptes de manière systématique. Nous avons observé que le projet de rénovation a connu des retards. Le Comité a adopté certaines bonnes pratiques en ce qui concerne la revue de l'information utile à la prise de décisions, la cohérence et le suivi des décisions, ainsi que la coordination avec les parties responsables de l'OIT et de l'extérieur.

63. Le Comité de gouvernance des technologies de l'information s'est réuni la première fois le 17 février 2014. Les rôles et les responsabilités du Comité sont définis dans deux documents : une directive et une charte. Les pouvoirs, le but et la structure du Comité sont énoncés dans la directive. La charte, à l'état d'ébauche au moment de notre audit, va plus loin : elle explique de manière plus précise le but, les pouvoirs et la composition du Comité, de même que les responsabilités de son président, de son secrétariat, des directeurs de secteurs d'activités et d'autres fonctionnaires responsables. La charte décrit également la procédure régissant les réunions et la production des rapports. Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer l'incidence de la charte avant qu'un certain nombre de réunions aient été tenues, nous avons noté qu'il s'agissait sans doute d'une bonne pratique que d'autres comités de direction de l'OIT devraient peut-être adopter.
64. **Recommandation** — L'OIT devrait prendre des mesures pour améliorer ses pratiques de gouvernance en effectuant ce qui suit :
- mettre à jour ses documents de gouvernance en fonction de tous les changements organisationnels survenus;
  - développer son cadre de responsabilisation général, tel que recommandé par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies;
  - adopter, en les adaptant, de saines pratiques en matière d'efficacité, relevées dans le système des Nations Unies, par l'amélioration continue et l'apprentissage organisationnel;
  - envisager l'adoption de chartes pour ses comités de direction.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Au terme du processus de réforme, nous passerons en revue tous les documents de gouvernance et nous les actualiserons en fonction de la nouvelle structure et des nouvelles responsabilités. Entretemps, les documents de gouvernance interne continueront d'être publiés de façon régulière sur des sujets à traiter, au fur et à mesure de l'avancement de la réforme.

Le Bureau international du travail a reçu des commentaires généralement positifs et encourageants, de la part du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, sur de nombreux éléments du cadre de responsabilisation de l'OIT dans son rapport de 2011. Le Bureau accepte les principes sous-jacents exprimés par le Corps commun d'inspection ainsi que l'opinion selon laquelle le fond du cadre de responsabilisation est plus important que sa forme. Le Bureau continuera d'adapter son cadre de responsabilisation de manière à répondre aux besoins émergents et aux développements qui se produisent ailleurs dans le système des Nations Unies.

Le Bureau participe activement aux activités du Conseil des chefs de Secrétariat des Nations Unies, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau chargé des programmes; il continuera d'adapter ses mécanismes de gouvernance et de contrôle pour répondre aux nouvelles normes et aux développements récents.

Les comités de direction du Bureau, placés sous l'autorité du Directeur général, sont établis par le Système de gestion des documents de gouvernance interne. Ce système est doté d'un mécanisme permettant de définir les rôles et les responsabilités de chaque comité. Le Bureau disconvient de la nécessité d'une charte en bonne et due forme pour tous les comités. Tout comme pour le cadre de responsabilisation, le Bureau est d'avis qu'ici le fond l'emporte sur la forme.

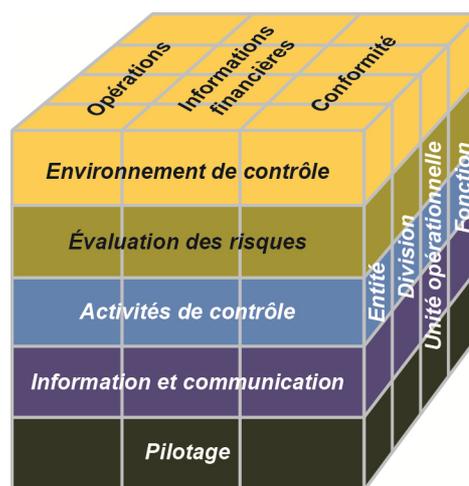
## Conclusion

65. L'OIT a adopté de saines pratiques de gouvernance dans un certain nombre de secteurs et a entamé un processus de coordination avec le système des Nations Unies. L'Organisation est à réformer et restructurer sa gouvernance. Néanmoins, des améliorations seraient souhaitables pour qu'elle puisse prendre les bonnes décisions et tracer la voie propice à la réalisation de son plein potentiel.

## Cadre de contrôle interne

66. Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une entité qui vise à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs relatifs aux opérations, à la présentation de l'information et à la conformité.
67. Pour une organisation, le cadre de contrôle interne lui sert à concevoir, mettre en œuvre et surveiller ses systèmes de contrôle interne en conformité avec ses objectifs. Le cadre intégré – contrôle interne du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) en est un exemple.
68. Le cadre du COSO, illustré ci-dessous, présente les systèmes de contrôle interne en trois dimensions :

- La dimension Objectifs (surface supérieure) : trois catégories d'objectifs au sujet des aspects du contrôle interne relatifs aux opérations, aux informations financières et à la conformité.
- La dimension Structure organisationnelle (surface latérale) : entité légale, division, unité opérationnelle et tout autre segment de l'organisation.
- La dimension Composantes des contrôles internes (surface frontale) : cinq composantes intégrées qui sont l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et le suivi des contrôles (ou pilotage). Une série de principes est associée à chaque composante.



69. Notre audit a porté essentiellement sur la dernière dimension, soit celle des composantes des contrôles internes. Nous avons examiné le cadre de contrôle interne de l'OIT dans ses grandes lignes afin de déterminer s'il répondait aux principes du cadre du COSO soutenant les cinq composantes du contrôle interne.

### **Certains éléments de l'environnement de contrôle pourraient être améliorés**

70. Le cadre du COSO énonce les principes relatifs à la composante de l'environnement de contrôle concernant :
- les valeurs d'intégrité et d'éthique,
  - le souci de la compétence,
  - le conseil d'administration et le comité d'audit,
  - la philosophie et le mode de fonctionnement de la direction,
  - la structure organisationnelle,
  - l'attribution des pouvoirs et des responsabilités,
  - les politiques et les procédures en matière de ressources humaines.
71. Bien que la plupart des principes régissant l'environnement de contrôle soient en place et en application, certains éléments pourraient être améliorés.
72. L'OIT dispose d'un processus documenté et établi pour les documents et les politiques de gouvernance, à savoir le Système des documents de gouvernance interne (« IGDS »). L'Organisation utilise ce système pour garder un suivi des examens et des mises à niveau des documents et des politiques de gouvernance et les approuver de manière efficace. Vu le nombre élevé de ses documents et politiques de gouvernance, l'OIT devrait adopter une politique visant à faire en sorte tous ces instruments soient revus systématiquement au moins tous les cinq ans afin de s'assurer qu'ils restent actuels, pertinents et applicables au fil des changements qui marquent l'Organisation.
73. Tel qu'il a été communiqué et accepté dans le passé, à la suite d'un audit des processus en matière de ressources humaines, nous avons présenté des recommandations à l'OIT au sujet de la planification de la relève et des nominations du personnel. L'OIT devrait poursuivre la mise en œuvre du plan d'action proposé pour donner suite à ces recommandations.
74. Dans l'ensemble, les principes soutenant l'environnement de contrôle à l'OIT sont appropriés et efficaces.

### **Les pratiques en matière d'évaluation des risques sont appropriées et efficaces**

75. Le cadre du COSO énonce les principes relatifs à la composante de l'évaluation des risques concernant :
- les objectifs au niveau de l'entité,
  - les objectifs au niveau des processus,
  - la définition et l'analyse des risques,
  - la gestion du changement.

76. L'OIT a récemment commencé à recenser et à documenter, dans un registre prévu à cet effet (le registre des risques), les risques, les causes fondamentales et les unités ou personnes chargées de les contrôler. En plus d'utiliser un tel registre, l'Organisation devrait évaluer, apprécier et documenter l'importance des risques identifiés et la probabilité qu'ils se matérialisent. Ce faisant, elle serait mieux en mesure d'y répondre de manière ciblée et pondérée et ainsi de prendre des mesures de prévention et d'atténuation appropriées.
77. Maintenant qu'elle est dotée d'un processus rigoureux d'évaluation des risques et d'un registre des risques, l'OIT devrait adopter et documenter une méthode d'examen, d'évaluation et de mise à jour du processus. Elle pourrait ainsi suivre l'évolution des risques recensés et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques afin de répondre rapidement et efficacement aux problèmes potentiels.
78. Dans l'ensemble, les principes soutenant la composante de l'évaluation des risques à l'OIT sont appropriés et efficaces, et l'OIT devrait faire fond sur le succès de son registre des risques.

**Des déficiences qui étaient observées depuis longtemps dans certaines activités de contrôle ont été corrigées**

79. Le cadre du COSO énonce les principes relatifs à la composante des activités de contrôle concernant :
- les politiques et procédures,
  - la sécurité (applications et réseau),
  - la gestion des changements aux applications,
  - la continuité des opérations et les sauvegardes,
  - l'externalisation.
80. L'OIT a mis en place des politiques, des procédures et des contrôles dans tous ses champs d'activités importants.
81. Lors d'audits récents, le Bureau du vérificateur général du Canada a relevé des déficiences dans divers processus et les communiquées à l'OIT, déficiences au sujet desquelles notre bureau avait formulé des recommandations. L'efficacité d'un système de contrôle interne se mesure à sa capacité de traiter et de corriger sans délai toute déficience observée. Un examen des déficiences qui étaient observées depuis un certain temps déjà tend à montrer qu'il y a eu des progrès importants dans tous les secteurs.
82. En plus, bien que des contrôles appropriés et valides soient exécutés, nous avons observé à plus d'une reprise que les éléments étayant l'exécution du contrôle étaient absents, ce qui empêche de déterminer si les contrôles en question sont efficaces. L'OIT devrait faire en sorte de conserver une preuve montrant que les principaux contrôles ont été exécutés, afin d'étayer l'efficacité de leur fonctionnement pendant la période considérée.

83. Dans l'ensemble, bien que nous n'ayons pas effectué de test détaillé des déficiences précédemment relevées et maintenant corrigées, nous pouvons conclure, sur la base de nos discussions avec le personnel de l'OIT, que les déficiences observées depuis longtemps dans certains secteurs ont été corrigées et que nos recommandations ont été mises en œuvre.

**Les risques liés à la composante de l'information et de la communication sont atténués de manière appropriée**

84. Le cadre du COSO énonce les principes relatifs à la composante de l'information et de la communication concernant :

- la qualité de l'information,
- l'efficacité de la communication.

85. La qualité de l'information est tributaire de la saine gouvernance des technologies de l'information et des contrôles généraux informatiques, l'information étant traitée et communiquée au moyen des technologies de l'information.

86. Comme les observations relatives à la gouvernance des technologies de l'information soulevées lors de récents audits n'ont pas encore été entièrement réglées, il y a un risque accru que la qualité de l'information soit affectée. L'OIT devrait porter attention et donner suite rapidement aux observations concernant la gouvernance des technologies de l'information.

87. Pour atténuer ce risque, l'OIT a conçu des processus et des procédures d'examen et d'approbation de la qualité de l'information destinée à l'interne et à l'extérieur. De plus, les données et les systèmes sont audités par le Bureau de l'audit interne et du contrôle.

88. Les processus et les procédures de l'OIT en matière d'information et de communication sont appropriés et efficaces; ils assurent une diffusion appropriée de l'information aux parties intéressées internes et de l'extérieur.

89. Dans l'ensemble, bien qu'il y ait des problèmes au regard de la gouvernance des technologies de l'information, nous pouvons, en raison de la fiabilité accordée aux processus d'approbation et aux examens manuels visant à compenser l'absence de certains contrôles informatiques, établir que l'OIT maintient une composante de l'information et de la communication du cadre de contrôle interne dont les risques sont atténués de manière appropriée.

**Une fonction de suivi des contrôles appropriée est en place**

90. Le cadre du COSO énonce les principes relatifs à la composante du suivi des contrôles concernant :

- le suivi continu,
- des évaluations distinctes,
- la communication des déficiences.

91. L'OIT dispose de diverses fonctions de suivi, notamment le Bureau de l'audit interne et du contrôle. Ces fonctions assurent le suivi continu et des évaluations distinctes des contrôles. Les déficiences relevées sont signalées et suivies, mais, comme il est fait mention plus haut, les correctifs ne pas toujours apportés rapidement, car la préparation des plans d'action prend beaucoup de temps.
92. Dans l'ensemble, l'OIT dispose d'une fonction de suivi des contrôles appropriée.
93. **Recommandation** — L'OIT devrait prendre des mesures pour améliorer son cadre de contrôle interne en exécutant ce qui suit :
- voir à ce que les documents et les politiques de gouvernance soient tous revus de manière systématique au moins tous les cinq ans (plus souvent lors de réformes internes) afin de s'assurer qu'ils restent actuels, pertinents et applicables au fil des changements qui marquent l'Organisation;
  - évaluer, apprécier et documenter l'importance des risques recensés et la probabilité qu'ils se matérialisent.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — Les documents de gouvernance sont passés en revue et redistribués lorsqu'il est nécessaire d'apporter des modifications, par exemple aux règles ou aux procédures. Comme l'affirme le Bureau international du Travail dans sa réponse à la recommandation formulée au paragraphe 64, la nouvelle structure du Bureau nécessitera des modifications aux documents de gouvernance et une revue complète sera effectuée lorsque la réforme sera terminée.

Lors de l'entrée en fonction du responsable de la gestion des risques, prévue au milieu de 2014, nous pourrons pousser plus loin la gestion des risques d'entreprise au Bureau. Il sera aussi possible de mettre en œuvre toutes les composantes d'un cadre adéquat et efficace de gestion des risques.

## Conclusion

94. L'OIT dispose des assises nécessaires pour se doter d'un cadre de contrôle interne approprié et efficace. Il faudra toutefois donner suite, sans délai, aux recommandations formulées plus haut. Après que les recommandations auront été mises en œuvre, le BVG sera en mesure d'évaluer les contrôles en place et pourra envisager de s'appuyer sur ces contrôles aux fins de son audit. Par ailleurs, il serait dans l'ordre des choses qu'une organisation de la taille et de la complexité de l'OIT arrive un jour à produire une déclaration relative au contrôle interne.

## Déclaration relative au contrôle interne

95. La déclaration relative au contrôle interne est un moyen par lequel une entité affirme son approche et sa responsabilité à l'égard de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance d'entreprise. C'est également une façon de souligner les faiblesses

existantes dans le système de contrôle interne à l'intérieur de l'organisation. Les entités du secteur public devraient fournir l'assurance qu'elles gèrent et contrôlent les ressources qui leur sont confiées. La déclaration relative au contrôle interne est un document de responsabilisation important en ce qu'il procure aux conseils d'administration l'assurance qu'ils attendent.

96. Une déclaration relative au contrôle interne comprend les principaux éléments suivants :

- l'étendue des responsabilités de la direction;
- l'utilité du système de contrôle interne, la manière dont il traite les risques de défaillance et la question de savoir s'il a fonctionné toute l'année;
- les moyens de traiter la question des risques, tels que le leadership donné à la gestion des risques, les outils dont dispose le personnel pour les contrôler et comment l'entité s'inspire des pratiques exemplaires;
- le cadre de gestion des risques et de contrôle, assorti d'une description des principaux éléments de la stratégie de gestion des risques : méthode de définition, d'évaluation et de contrôle des risques, détermination de l'appétence pour le risque et intervention des parties intéressées dans la gestion des risques qui les affectent;
- un examen de l'efficacité du contrôle qui comporterait une confirmation de la part du premier dirigeant à qui incombe la responsabilité relative à l'examen de l'efficacité du système de contrôle interne, compte tenu des travaux réalisés par la fonction d'audit interne, le Commissaire aux comptes et la direction de l'entité, qu'un plan visant à redresser les faiblesses et à apporter des améliorations continues est en place.

97. Bien que cette déclaration ne soit pas une exigence des IPSAS, d'autres organisations des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial, l'Organisation météorologique mondiale et l'Union postale universelle, ont adopté cette pratique exemplaire.

98. **Recommandation** — L'OIT devrait envisager d'adopter cette pratique exemplaire, déjà en place dans d'autres organisations des Nations Unies et publier une déclaration relative au contrôle interne à l'intention du Conseil d'administration pour lui donner l'assurance que l'OIT gère et contrôle de manière convenable les ressources qui lui sont accordées. Compte tenu de la portée mondiale de l'entité et de la complexité de ses systèmes et pratiques, la mise en place d'une telle déclaration pourrait prendre plusieurs années.

**Réponse de l'Organisation internationale du Travail** — L'OIT convient que la mise en place d'une déclaration relative au contrôle interne répondrait à une nouvelle pratique s'instaurant dans le secteur public, et elle en suit les développements dans le système des Nations Unies. Un certain nombre d'éléments déjà en place ou en préparation contribueront à documenter un cadre de contrôle solide, ce qui facilitera au

final la production d'une déclaration relative au contrôle interne. Comme l'a souligné le Commissaire aux comptes, le fait d'instaurer une telle déclaration, qui pourrait être audité, est une entreprise majeure de portée mondiale. Ainsi, la mise en œuvre de cette recommandation sera inscrite dans les plans à moyen terme du Bureau international du Travail.

## **Progrès réalisés à l'égard des recommandations d'exercices antérieurs**

99. En 2013, nous avons effectué un suivi des recommandations formulées dans notre rapport de 2012 au Conseil d'administration. Ces recommandations visaient les cinq sujets suivants : les Normes comptables internationales pour le secteur public — Enseignements tirés, les Normes comptables internationales pour le secteur public — Prochaines étapes, la stratégie de financement à long terme de l'assurance-maladie après la cessation de service, la gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation et la gouvernance des technologies de l'information. De plus, nous avons effectué un suivi des recommandations en cours de mise en œuvre, qui avaient aussi été communiquées dans notre rapport de 2012. Ces recommandations visaient les quatre sujets suivants : les contrôles d'applications – ressources humaines, les ressources humaines – planification de la relève, les ressources humaines – formation et perfectionnement, et la mesure et le compte rendu de la performance.
100. Comme l'indique le tableau suivant, la mise en œuvre de certaines recommandations a commencé, mais les plans d'action ne sont pas entièrement réalisés.
101. L'évaluation de l'état d'avancement présenté ci-dessous a été effectuée par l'OIT. Nos travaux d'audit se sont limités à examiner la vraisemblance ou le caractère raisonnable de la mise en œuvre en regard des informations obtenues de la direction. En 2014, nous prévoyons effectuer un examen de la mise en œuvre de la recommandation sur la gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège et des recommandations portant sur les technologies de l'information. En 2015, nous examinerons les recommandations touchant les autres sujets.

Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2012, y compris les recommandations de 2010 et 2011 qui restent à mettre en œuvre	Résumé de la réponse de la direction	Progrès
<p><b>Normes comptables internationales pour le secteur public — Enseignements tirés (2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OIT devrait recenser les leçons à tirer de la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment sur le déroulement de la mise en œuvre. Elle devrait évaluer les avantages que l'adoption de ces normes lui procure, les aspects qu'il y a lieu d'améliorer, la manière dont les nouvelles informations établies pour préparer les états financiers peuvent éclairer la prise de décisions de gestion, ainsi que les enseignements à tirer de cette transition afin d'éviter de faire face un jour aux mêmes difficultés.</li> </ul>	<p>Le Bureau a procédé à un examen, qu'il a présenté au Directeur général le 10 décembre 2013.</p>	
<p><b>Normes comptables internationales pour le secteur public — Prochaines étapes (2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OIT devrait continuer de se préparer à mettre en œuvre les nouvelles normes IPSAS qui seront appliquées en 2013 et au cours des exercices ultérieurs, et notamment à dresser en temps opportun des états financiers pro forma, s'il y a lieu.</li> </ul>	<p>Le Bureau se conforme aux normes IPSAS et collabore activement avec l'équipe spéciale des Nations Unies à l'évaluation des normes nouvelles ou modifiées. Nous avons de nouveau dressé des états financiers pro forma pour 2013 et les avons soumis à l'examen du Commissaire aux comptes en septembre 2013.</p>	
<p><b>Stratégie de financement à long terme de l'assurance-maladie après la cessation de service (2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OIT devrait déterminer la mesure dans laquelle sa part des coûts de la couverture médicale, qui est imputée annuellement au budget ordinaire, augmentera. Elle devrait aussi examiner d'autres solutions pour le financement à long terme du passif au titre des prestations d'assurance-maladie après la cessation de service en tenant compte des contraintes budgétaires du programme et budget biennal, qui reflètent les contraintes budgétaires des États membres.</li> </ul>	<p>En ce qui a trait à la stratégie de financement à long terme de l'assurance-maladie après la cessation de service, l'OIT a commandé une étude actuarielle sur l'évolution à prévoir selon le mode de financement actuel, à savoir par répartition, et sur les autres options à envisager pour financer les obligations. Nous avons appris le retrait, effectif le 1<sup>er</sup> mai 2014, de l'Union Internationale des télécommunications du Fonds de l'assurance-maladie du personnel. Les dirigeants ont fait savoir que les résultats de l'étude seraient présentés au Conseil d'administration à sa séance de mai 2014.</p>	

<b>Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2012, y compris les recommandations de 2010 et 2011 qui restent à mettre en œuvre</b>	<b>Résumé de la réponse de la direction</b>	<b>Progrès</b>
<p><b>La gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation (2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Organisation internationale du travail (OIT) devrait s'assurer que le cadre de gouvernance de son projet de rénovation est parachevé et approuvé sans plus tarder. À tout le moins, ce cadre devrait englober : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une structure organisationnelle finale pour le projet;</li> <li>• des fonctions et des responsabilités claires pour les parties prenantes;</li> <li>• un calendrier documenté précisant les principaux résultats attendus;</li> <li>• une délégation des pouvoirs claire et bien documentée (qui est responsable de quoi, les limites en dollars et les décisions clés à prendre dans un délai précis);</li> <li>• des rapports sur l'état d'avancement définis et complets renfermant des informations financières et non financières qui répondent aux besoins des parties prenantes.</li> </ul> </li> </ul>	<p>L'OIT a décrit dans un IGDS la structure organisationnelle, ainsi que les rôles et les responsabilités de chaque instance de gouvernance et autorité du projet. De nouvelles limites imposées exceptionnellement au processus d'approvisionnement ont aussi été approuvées par le Trésorier et contrôleur des finances. Le comité de gouvernance du projet a reçu, lors de ses réunions, des mises à jour régulières sur l'état d'avancement et sur des questions d'ordre financier. Le projet étant encore à ses débuts, certains points de la recommandation restent à mettre en œuvre.</p>	
<p><b>La gouvernance des technologies de l'information (2012)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OIT devrait instaurer une structure de gouvernance des technologies de l'information (TI) chargée de surveiller les systèmes et les services informatiques dans l'ensemble du Bureau.</li> <li>• L'OIT devrait disposer de contrôles et de politiques en matière d'achats de TI pour s'assurer que les achats de biens et de services informatiques sont conformes aux stratégies et aux normes approuvées.</li> <li>• L'OIT devrait faire l'inventaire de ses fonctions et applications de TI dans le but de rationaliser ses normes, ses produits logiciels, ses systèmes informatiques et les fonctions de développement de logiciels connexes.</li> </ul>	<p>En ce qui concerne la gouvernance des technologies de l'information, nous poursuivons les travaux en cours relatifs à la recommandation portant sur l'inventaire des fonctions et des applications. Les dirigeants ont terminé l'inventaire des fonctions de TI et de LAN ainsi que des applications. Ils sont à consolider la gestion du contenu d'entreprise et l'infrastructure informatique sur le terrain, qui assure l'échange de dossiers et le courrier électronique. Les dirigeants prendront les décisions qui s'imposent une fois fixés sur le regroupement ou non des fonctions et des services informatiques décentralisés, tel que le développement d'applications en dehors d'INFOTEC (Département de la gestion de l'information et des technologies).</p>	  



<b>Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2012, y compris les recommandations de 2010 et 2011 qui restent à mettre en œuvre</b>	<b>Résumé de la réponse de la direction</b>	<b>Progrès</b>
	<p>Centre international de formation de l'OIT à Turin et l'École des cadres du système des Nations Unies.</p> <p>L'Organisation mettra sur pied, avec le Centre international de formation à Turin, un programme visant à renforcer la capacité et à soutenir les responsables et le personnel national des bureaux extérieurs à la fin de 2014. Le Conseil d'administration a approuvé en mars 2014 la constitution du nouveau Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité, chargé de conseiller le Directeur général sur les tendances en matière de dotation et de recenser les possibilités de pourvoir un emploi. Une nouvelle politique régissant la mobilité géographique est attendue pour le milieu de 2014.</p>	
<p><b>Ressources humaines — formation et perfectionnement (2010)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OIT devrait formaliser son évaluation des activités d'apprentissage ainsi que ses mécanismes de mesure afin d'en déterminer l'efficacité au niveau de l'Organisation et d'améliorer les programmes de formation.</li> <li>• L'OIT devrait tenter d'accroître le taux de réponse du recensement des compétences de sorte qu'elle puisse obtenir un tableau plus représentatif des compétences actuelles des professionnels, et cerner les lacunes qui l'empêchent de satisfaire ses besoins et les combler.</li> </ul>	<p>En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des ressources humaines, le module de gestion de l'apprentissage, lancé en 2013, est en usage dans tous les bureaux régionaux. À cet outil s'est ajoutée l'analyse des besoins de formation pour la période biennale dont les priorités ont été sanctionnées par le Conseil d'administration en mars 2014. L'OIT a mis en œuvre le module de planification de la main-d'œuvre pour aider le Bureau à mettre en correspondance les compétences de son personnel et à cerner les lacunes au début de 2014, l'objectif étant d'arriver à rejoindre au moins 50 % du personnel d'ici la fin de 2014, alors que nous pourrions effectuer une analyse de l'information pour recenser les compétences et l'expérience des employés.</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>

Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2012, y compris les recommandations de 2010 et 2011 qui restent à mettre en œuvre	Résumé de la réponse de la direction	Progrès
<p><b>Mesure du rendement et compte rendu des résultats (2010)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OIT devrait présenter l'information sur la performance au Conseil d'administration lorsque cette information peut servir de façon optimale à l'examen des futures affectations budgétaires.</li> </ul>	<p>En ce qui concerne la mesure du rendement et le compte rendu des résultats, les dirigeants ont présenté en mars 2014 le rapport d'exécution sur le programme de 2012-2013 de l'OIT dans sa version révisée. Cette nouvelle version, qui donne des renseignements plus synthétiques sur les résultats et les leçons à en tirer, a été favorablement accueillie par le Conseil d'administration, ce dernier étant à même de mieux juger de la performance générale. Il est aussi question de préparer un plan stratégique de transition pour le Programme et budget de 2016-2017. Au vu de tous ces efforts, nous concluons que les éléments non mis en œuvre de la recommandation le resteront aussi longtemps que l'OIT n'aura pas adopté un Programme et budget annuel.</p>	<p style="text-align: center;">*</p>
<p style="text-align: center;"><b>Nombre de recommandations (excluant celle qui n'est plus pertinente)</b></p> <p style="text-align: center;">13</p>	<p style="text-align: center;"><b>Nombre de recommandations mises en œuvre intégralement</b></p> <p style="text-align: center;">7</p>	
<p><b>Légende :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Mise en œuvre complète : recommandation mise en œuvre de façon satisfaisante. Présentation d'un plan ou d'un nouveau processus à cet effet et résultats prévus atteints.</li> <li> Mise en œuvre en cours : plans établis en bonne et due forme en vue de changements au sein de l'organisation, assortis de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. La mise en œuvre a permis d'atteindre en partie les résultats attendus.</li> <li>* Ne s'applique plus, la recommandation ayant été mise en œuvre autant que faire se pouvait.</li> </ul>		



## **6. Annexe**

---

### **Informations complémentaires non vérifiées**

Détail des actifs, recettes et dépenses  
nets par fonds pour 2013  
(en milliers de dollars E.-U.)

Actif net par fonds	Actif net au 31.12.2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursement du financement du déficit	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2012
Budget ordinaire	103 969	411 379	(445 998)	18 776	(332)	(30 375)	57 419
Terrains et bâtiments	380 635	13 535	(2 125)	–	–	62 736	454 781
Fonds pour le bâtiment et le logement	89 425	2 698	(11 443)	–	–	–	80 680
CSBO	32 040	22 901	(11 760)	–	–	–	43 181
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	49 100	25 062	(19 994)	–	–	–	54 168
Publications	921	474	(314)	–	–	–	1 081
Fonds pour les systèmes informatiques	1 652	1	(14)	–	–	–	1 639
Dons, subventions et frais remboursables	4 924	4 471	(4 480)	–	–	–	4 915
Excédent de l'exercice précédent	3 789	53	(699)	–	–	–	3 143
Compte de programmes spéciaux	23 059	412	(4 605)	–	–	–	18 866
Fonds de roulement	38 419	1 040	–	(18 776)	–	–	20 683
Compte d'ajustement des recettes	67 340	1 972	(495)	–	–	–	68 817
Fonds des indemnités de fin de contrat	(8 570)	4 875	(857)	–	–	–	(4 552)
CAPS	54 301	46 927	(45 774)	–	–	–	55 454
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(857 502)	–	(31 434)	–	–	89 880	(799 056)
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	2 096	2 907	(1 312)	–	–	–	3 691
<b>Sous-total, Fonds de fonctionnement</b>	<b>(14 402)</b>	<b>538 707</b>	<b>(581 304)</b>	<b>–</b>	<b>(332)</b>	<b>122 241</b>	<b>64 910</b>
Centre de Turin	17 948	55 676	(51 058)	–	–	1 612	24 178
IIES	13 829	3 756	(1 613)	–	–	–	15 972
CINTERFOR	349	1 687	(1 454)	–	–	–	582
CIS	407	(22)	(83)	–	–	–	302
Tribunal administratif	(292)	2 748	(2 651)	–	–	–	(195)
<b>Sous-total, fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement</b>	<b>32 241</b>	<b>63 845</b>	<b>(56 859)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 612</b>	<b>40 839</b>
PNUD	–	4 297	(4 297)	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	249 595	(249 595)	–	–	–	–
<b>Sous-total, ressources extrabudgétaires</b>	<b>–</b>	<b>253 892</b>	<b>(253 892)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Elimination des transactions intersectorielles	–	(94 343)	94 343	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>17 839</b>	<b>762 101</b>	<b>(797 712)</b>	<b>–</b>	<b>(332)</b>	<b>123 853</b>	<b>105 749</b>